

2023

# RAPPORT DE GESTION

du Conseil d'Etat



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

---

# RAPPORT DE GESTION 2023 DU CONSEIL D'ETAT

---

Monsieur le Président du Grand Conseil,  
Mesdames et Messieurs les Députées et Députés,  
Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-après le rapport de gestion 2023 du Conseil d'Etat, qui contient les points forts de l'activité des départements et de la chancellerie d'Etat, par politiques publiques. Vous le constaterez : il ne contient pas de première partie consacrée aux points forts de l'activité du Conseil d'Etat : le programme de législature 2023-2028 ayant été présenté à la fin novembre, un premier bilan pourra être tiré au terme de l'année 2024.

L'année 2023 a été marquée par le renouvellement de nos autorités cantonales et fédérales. Le Conseil d'Etat s'est fixé les orientations fondamentales suivantes pour les cinq années à venir : agir pour une société qui bénéficie de stabilité, de prospérité et de sécurité ; offrir des perspectives d'avenir concrètes et favoriser une réponse collective aux grandes transitions numérique, écologique et démographique ; favoriser l'expression des droits et des libertés individuels ; s'appuyer sur un Etat efficace et moderne, apte à relever les défis de son temps. Vous le verrez : les actions menées en 2023 s'inscrivent d'ores et déjà dans ces axes directeurs.

Mais nous le savons : le monde dans lequel nous vivons évolue de plus en plus vite, mais aussi de manière de plus en plus imprévisible. S'il est indispensable de définir un cap pour relever les grands défis stratégiques, il est aussi nécessaire de demeurer agiles pour faire face aux crises. Il nous revient surtout de garantir la prospérité de notre économie et la qualité de vie de notre société. Plus que jamais, il est aussi primordial de souligner notre identité à la fois suisse, transfrontalière et internationale. Dans un monde de plus en plus complexe et multipolaire, secoué par des crises cumulées, notre canton doit demeurer un lieu cardinal du multilatéralisme et de la coopération, du dialogue entre les Etats et les peuples.

Nous vous souhaitons bonne lecture et vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Députées et Députés, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président du Conseil d'Etat,  
Antonio Hodgers

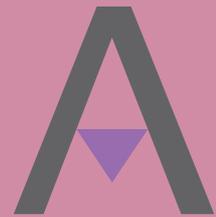
La chancelière d'Etat,  
Michèle Righetti

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

A	Autorités et gouvernance .....	5
B	Etats-majors et prestations transversales .....	29
C	Cohésion sociale .....	40
D	Culture, sport et loisirs .....	59
E	Environnement et énergie .....	66
F	Formation .....	79
G	Aménagement et logement .....	95
H	Sécurité et population .....	115
I	Impôts et finances .....	126
J	Justice (Pour cette politique publique, se reporter au rapport d'activité du pouvoir judiciaire)	
K	Santé .....	143
L	Economie et emploi .....	158
M	Mobilité .....	175
	Organigrammes .....	183



---

# Autorités et gouvernance

---

# AO1 - Grand Conseil

---

Pour ce programme, se reporter aux publications de l'entité concernée.

---

## AO2 - Conseil d'Etat

---

### Permanence et qualité des relations gouvernementales

Le service du protocole contribue de manière importante à la qualité des relations du Conseil d'Etat avec les autorités fédérales, cantonales, communales, le monde diplomatique, consulaire et les organisations internationales à Genève.

Pour l'année 2023, qui a marqué un retour à une pleine normalité des activités protocolaires suite à la fin de la pandémie COVID-19, le service a organisé près de 150 événements pour le gouvernement.

Le moment clé de l'année a sans aucun doute été la prestation de serment du nouveau Conseil d'Etat, pour laquelle le service a apporté son soutien au bureau du Grand Conseil dans son organisation. Parmi les autres faits marquants de l'année, citons la participation de la République et canton de Genève à la soirée suisse de Bruxelles en septembre, en tant qu'hôte d'honneur, et la contribution au programme de visite à Genève du couple présidentiel français lors de la visite d'Etat d'Emmanuel Macron en Suisse les 15 et 16 novembre.

Les liens avec la Genève internationale ont à nouveau pu être renforcés grâce aux traditionnels événements tels que le Geneva Opera Pool, le brunch du 1<sup>er</sup>

août, le cirque Knie, le concert pour la journée des Nations Unies et le cortège de l'Escalade. A l'occasion de ce dernier, Genève a eu l'honneur d'accueillir le président de la Confédération Alain Berset qui s'est uni aux dizaines d'ambassadeurs, ambassadrices, dirigeantes et dirigeants d'organisations internationales basées à Genève pour voir défiler la Compagnie de 1602.

Tout au long de l'année, plusieurs personnalités de la Genève internationale, du monde diplomatique et consulaire ont par ailleurs été conviées à un déjeuner de courtoisie avec le Conseil d'Etat, telles que le nouveau directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT) M. Gilbert F. Houngbo, la nouvelle secrétaire générale de l'Union internationale des télécommunications (UIT) Mme Doreen Bogdan Marteen, la nouvelle présidente du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) Mme Mirjana Spoljaric, la nouvelle directrice générale de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) Mme Amy Pope ainsi que le nouveau consul général de France à Genève M. Clément Leclerc et la nouvelle ambassadrice de France en Suisse Mme Marion Paradis.

Au niveau local, le service du protocole a organisé la prestation de serment de deux promotions de l'Ecole de police, des nouvelles agentes et agents de détention ou encore des nouvelles assis-

tantes et nouveaux assistants de sécurité publique armés. Comme tous les six ans, il a aussi organisé la prestation de serment des juges prud'hommes élus pour la période 2024-2029.

Enfin, l'année 2023 a été marquée par la réouverture des salons historiques de l'Hôtel de Ville et de la symbolique Salle Alabama, ouverte à de nombreuses reprises pour des visites de groupes et des réunions exceptionnelles ainsi que pour des visites de courtoisie de hauts diplomates basés à Genève ou de représentantes et représentants de gouvernements étrangers.



---

### L'année 2023 du service du protocole en chiffres

- Environ 470 invitations et demandes adressées au Conseil d'Etat instruites et traitées;
- près de 150 événements organisés pour le Conseil d'Etat dont :
- 16 visites de courtoisie de consulats ou d'ambassades;
- 23 déjeuners et dîners de courtoisie ou de travail;
- 95 sorties en cape effectuées par les huissiers du Conseil d'Etat;
- 44 séances du gouvernement dont la logistique a été assurée par les huissiers du Conseil d'Etat;
- 40 séances des secrétaires générales et généraux dont la logistique a été assurée par les huissiers du Conseil d'Etat;
- 46 accueils protocolaires de chefs d'Etat ou de gouvernement à l'Aéroport international de Genève;
- environ 40 représentations du Conseil d'Etat à des fêtes nationales;
- 19 facilitations de visites de délégations étrangères;
- 18 visites de la salle Alabama.

## Politique extérieure du gouvernement

La situation internationale, avec les guerres en Ukraine et au Moyen-Orient, a fortement marqué la politique extérieure du canton de Genève en 2023. De par son ouverture internationale et son engagement pour la paix et les droits humains, notre canton voit son rôle de plateforme de discussion et de laboratoire pour de nouvelles solutions à la fois valorisé et questionné. C'est pourquoi le canton a multiplié les contacts avec les autorités fédérales pour réaffirmer les valeurs de la Genève internationale, que ce soit lors de la venue des présidents des Chambres fédérales ou au travers d'échanges directs et ciblés avec les parlementaires à Berne (voir aussi A04).

Autre dossier majeur qui a dominé l'année 2023 : les relations entre la Suisse et l'Union européenne (UE). Convaincu de l'importance d'une relation stable et apaisée avec l'UE, le gouvernement genevois a activement soutenu le Conseil fédéral dans sa volonté d'engager des négociations. Une délégation du Conseil d'Etat s'est rendue à Bruxelles en septembre pour échanger avec une série d'acteurs institutionnels directement concernés par les relations bilatérales avec la Suisse. Le mandat de négociation mis en consultation par le Conseil fédéral en décembre a permis au gouvernement de réaffirmer sa position de soutien et ses exigences en matière de protection du marché du travail et de respect des compétences cantonales.

Aux côtés des services de la Confédération, le Conseil d'Etat a activement contribué à trouver une solution pé-

renne sur la fiscalisation du télétravail avec les autorités françaises et fournir ainsi un cadre stabilisé pour les nombreux travailleurs frontaliers concernés.

Le Conseil d'Etat a également défendu un grand nombre de dossiers stratégiques à Berne. Parmi eux, l'approvisionnement en électricité, renforçant le développement des énergies renouvelables, a été approuvé en automne. Le dossier électronique du patient, et sa version en usage à Genève, figurent dorénavant à l'agenda politique fédéral. La mobilité au sein de l'espace lémanique, l'intégrité numérique et le salaire minimum genevois ont fait l'objet de communications ciblées. Enfin, le gouvernement genevois a vu ses efforts récompensés avec le vote par les Chambres de 143 millions de francs de cofinancement du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de quatrième génération.

Conformément aux priorités de son programme de législature 2023-2028, le nouveau gouvernement a réaffirmé son engagement sur la scène fédérale et intercantonale. Au son des fifres et tambours de la Compagnie de 1602, il a brisé la Marmite de l'Escalade au Palais fédéral en présence de Mme la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, de la députation genevoise et de nombreux partenaires proches du canton.

Autre engagement de son programme de législature, le gouvernement a souhaité renforcer le statut de métropole transfrontalière de Genève en entamant sans retard un dialogue avec ses partenaires français sur les financements franco-genevois nécessaires

pour poursuivre le développement de notre bassin de vie commun, en priorité sur les questions de mobilité. Au sein du Comité régional franco-genevois, la coopération transfrontalière s'est particulièrement concentrée sur les questions de gestion concertée de la ressource en eau, indispensable pour faire face aux phénomènes climatiques. Elle a également porté sur les tensions générées par le manque et les flux de personnel soignant ainsi que sur l'impact transfrontalier des mesures nationales et cantonales liées à l'approvisionnement énergétique.

L'année 2023 a été l'occasion pour le Conseil du Léman d'engager une réflexion stratégique sur ses priorités. Parmi celles-ci figure clairement son programme d'action en faveur des entreprises, qui se sont réunies cette année pour aborder sans tabou les questions de points de tension et d'attractivité du bassin lémanique.

Le canton de Genève participe à INTERREG depuis la première édition du programme au début des années 1990, avec une implication croissante reflétant le dynamisme de la coopération transfrontalière et le développement du Grand Genève. Ainsi, sur les douze projets programmés en 2023 sur toute la frontière franco-suisse, sept impliquent des acteurs genevois. Parmi ceux-ci, le projet INTERSTEP prévoit la création d'un traitement mutualisé des micropolluants présents dans les eaux traitées des stations d'épuration de Villette (Suisse) et d'Ocybèle (France).

Enfin, après deux années de fermeture en raison des travaux de rénovation de ses deux gares, le Téléphérique du Salève a repris du service le 12 septembre

2023. Les élus franco-genevois assurant la gestion commune du téléphérique ont décidé d'une réhabilitation totale des gares pour préserver et valoriser l'œuvre de l'architecte genevois Maurice Braillard tout en apportant un regard contemporain à ce symbole du patrimoine transfrontalier. Des sentiers de randonnée au mur d'escalade, de l'aire de jeux aux baptêmes de parapente, le site offre un espace pour de nombreux loisirs. Il sera complété par la réouverture des installations de restauration et de séminaire en 2024.

### **Gestion des séances hebdomadaires du gouvernement**

Dans le cadre de la planification des séances du Conseil d'Etat, le service administratif du Conseil d'Etat (SACE), rattaché à la chancellerie d'Etat, a assuré pour 2023 l'organisation et le suivi de 40 séances ordinaires et 7 séances extraordinaires, principalement consacrées au budget.

Sur l'ensemble de l'année 2023, le SACE a traité 7'400 dossiers et pas moins de 1'550 courriers adressés au Conseil d'Etat.

Par ailleurs, le changement de législature a coïncidé avec un changement de logiciel. La préparation des séances du gouvernement se fait désormais sur NOVA, qui a succédé à AIGLE.

## Soutien juridique au gouvernement

La direction des affaires juridiques et le service de la législation de la chancellerie d'Etat fournissent des prestations de conseil et de soutien juridique au Conseil d'Etat, à la chancellerie d'Etat et aux départements.

Pour la direction des affaires juridiques, cette activité a notamment représenté, en 2023, près de 30 avis de droit, soit des analyses approfondies sur un sujet déterminé, 300 renseignements juridiques directs et 1'800 échanges à contenu juridique entre les services de la chancellerie et ceux des départements.

L'année 2023 a été marquée par une activité très importante de soutien juridique aux services impliqués dans l'organisation et la gestion des élections, cantonales au printemps et fédérales en automne, auxquelles s'est ajoutée l'élection des juges prud'hommes. Dans ce contexte, la direction a notamment assuré la défense de l'Etat dans le cadre de 4 recours à la chambre constitutionnelle de la Cour de justice (2 cas pour l'élection au Conseil d'Etat et 1 cas pour l'élection au Conseil des Etats, puis au Tribunal fédéral pour l'une des affaires). Elle a également préparé 4 arrêtés du Conseil d'Etat statuant comme juridiction administrative dans le domaine des droits politiques en matière fédérale.

La direction des affaires juridiques suit par ailleurs de manière régulière les travaux de la commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil et ceux de la commission législative.

Parmi ses nombreuses autres activités, on peut en outre mentionner ce qui suit :

- elle prépare les arrêtés du Conseil d'Etat statuant sur la validité des initiatives populaires (11 arrêtés préparés en 2023) et, en matière juridictionnelle, les arrêtés du Conseil d'Etat statuant sur recours (8 en 2023);
- elle prépare des projets de lois et de règlements, en 2023 notamment le projet de loi modifiant la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) et le projet de loi modifiant la loi sur la médiation administrative (LMéd-GE);
- elle fournit un soutien juridique permanent dans le cadre de la gestion des droits politiques, cette activité ayant été particulièrement soutenue en 2023 en raison des 3 élections générales mentionnées plus haut;
- elle gère un certain nombre de procédures judiciaires, soit directement, soit indirectement en collaboration avec d'autres départements;
- elle dispense enfin divers cours ou séminaires pour les membres du personnel et les personnes en formation à l'Etat.

Le service de la législation est plus spécifiquement chargé de tout le processus de publication des textes législatifs et réglementaires, soit leur examen préalable, sur le plan formel, avant leur adoption par le Conseil d'Etat, leur publication dans la Feuille d'avis offi-

cielle, avec la détermination du régime référendaire pour les lois, ainsi que la promulgation des lois. Le service de la législation est également responsable de la publication du droit en vigueur sur le site public de la législation, lequel est mis à jour en continu dès l'entrée en vigueur des textes.

La législation est en outre accessible au moyen du site Internet [www.silgeneve.ch](http://www.silgeneve.ch), publication électronique en constante évolution, dotée de milliers de références juridiques, également mis à jour en continu.

### Le service de la législation en chiffres

Chiffres-clés	2021	2022	2023
Correction de textes à caractère juridique :	903	860	782
- Lois de portée générale	123	103	84
- Lois de portée non générale	245	203	160
- Règlements	152	197	216
- Réponses du Conseil d'Etat aux questions parlementaires	281	240	213
- Rapports du Conseil d'Etat relatifs aux motions, initiatives populaires, rapports divers, postulats et résolutions	102	117	109
Arrêtés de publication	156	142	144
Arrêtés de promulgation	108	128	133
Arrêtés divers	10	8	11

---

### Sauvegarde du patrimoine archivistique et accès aux documents

La problématique de la mise à disposition des archives et de leur sauvegarde sera résolue une fois le déménagement achevé dans le nouvel Hôtel des archives. Ce site permettra en effet de conserver les documents dans de bonnes conditions et de les mettre rapidement à la disposition du public et de l'administration.

La mission générale des Archives d'Etat est de récolter, conserver et mettre à disposition les archives de l'administration qui ont une valeur avérée et certaines archives privées entretenant un lien particulièrement intéressant avec Genève. Dans ce cadre, les archives d'Etat accompagnent les entités de l'administration dans l'évaluation de leurs dossiers et elles veillent à la conservation des fonds dont elles ont la responsabilité. En outre, elles apportent leur aide aux multiples personnes qui ont besoin d'informations dans le cadre de recherches à caractère personnel, historique ou administratif.

La quantité de demandes expédiées à distance continue d'être très élevée, ce qui confirme un phénomène déjà observé depuis quelques années. Les archives d'Etat ont ainsi répondu à près de 1'000 demandes en ligne en 2023. L'une des mesures prises face à l'évolution de cette attente du public est la numérisation puis la mise en ligne de séries d'archives parmi les plus sollicitées. Avec plus de 30'000 pages scannées en 2023, plus de 870'000 images sont désormais diffusées sur le net.

### **Assermentations**

En 2023, la chancellerie d'Etat a organisé 34 prestations de serment qui ont permis au Conseil d'Etat d'assembler au total 503 personnes : 232 personnes hors Etat (avocats-stagiaires, médiatrices et médiateurs, etc.) et 271 collaboratrices et collaborateurs du petit et grand Etat. Ne sont pas incluses dans ces chiffres la grande prestation de serment de la police et celle des agentes et agents de détention.

### **Relations avec le pouvoir législatif**

En 2023, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil 69 nouveaux projets de lois. Il a également répondu à différents objets parlementaires : 135 questions écrites urgentes, 56 questions écrites et 44 motions. Enfin, il a rédigé 13 rapports divers et 7 réponses à des pétitions à destination du Grand Conseil.

---

## AO3 - Droits politiques

---

L'année 2023 a été exceptionnelle en matière d'exercice des droits politiques de par son caractère vicennal, en regroupant les élections cantonales au printemps et les élections fédérales à l'automne. Ce fut la première occurrence d'une telle conjonction depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution genevoise.

D'importants moyens ont été déployés pour faire face à ces enjeux. En premier lieu, un tout nouveau système de numérisation des votes a été mis en place afin de permettre un traitement complet (sans dépouillement) des votes par correspondance reçus chaque jour. Cette innovation a permis de réduire sensiblement les traitements à réaliser lors des week-ends de votations ou d'élections, mais aussi d'alléger fortement les étapes du dépouillement le dimanche de ces opérations électorales.

Cette année a également été marquée par le démarrage de la traçabilité des votes par correspondance, demandée par le Conseil d'Etat en 2021. Le service des votations et élections (SVE) est, depuis février 2023, en mesure de s'assurer que le matériel de vote de tous les électeurs et électrices a bien été préparé, mis sous pli et remis à La Poste Suisse (LPS), puis que LPS l'a trié afin de le remettre à l'électorat. Enfin le service des votations et élections peut tracer le retour des votes par corres-

pondance confiés par l'électorat à LPS et s'assurer que tout lui a bien été remis. Cette traçabilité de bout en bout est une première en Suisse. Il est également important de noter que le vote électronique a connu son grand retour dans notre pays, pour 3 cantons (Bâle-Ville, Saint-Gall et Thurgovie) à l'occasion de la votation populaire du 18 juin et également lors des élections fédérales. Concernant Genève, le Conseil d'Etat a validé la stratégie de retour du vote électronique pour l'électorat de notre canton et l'a inscrit dans son programme de législature pour 2026.

### Exercice des droits politiques

La chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors de votations fédérales, cantonales et communales pour soumettre au peuple genevois 3 objets fédéraux, 7 objets cantonaux et 8 objets communaux (à Genève, Russin, Confignon, Bernex, Céligny et Hermance).

Les élections du Grand Conseil, du Conseil d'Etat, du Conseil national et du Conseil des Etats ainsi que 5 élections complémentaires communales (à Chancy, Troinex, Collex-Bossy, Carouge et Onex) ont également été organisées en 2023. Au total, 1'011 candidatures ont été enregistrées pour ces élections dont : 691 candidatures pour l'élection du Grand Conseil, 23 pour le 1<sup>er</sup> tour de l'élection du Conseil d'Etat

et 12 pour le 2<sup>d</sup> tour de cette élection, 251 candidatures pour l'élection du Conseil national et 13 pour le 1<sup>er</sup> tour de l'élection du Conseil des Etats, 6 pour le 2<sup>d</sup> tour de cette élection.

Le taux de participation pour l'élection du Grand Conseil et pour le 1<sup>er</sup> tour de l'élection du Conseil d'Etat s'est élevé à 37.14%. Pour le 2<sup>d</sup> tour de cette élection, le taux de participation a atteint 42.06%. Pour la votation cantonale du 12 mars, le taux de participation a atteint 37.98%. Pour la votation fédérale du 18 juin 2023, le taux de participation pour le canton de Genève a été de 40.1%, alors que celui du reste de la Suisse s'est élevé à 42.5%. Le taux de participation pour l'élection du Conseil national a été de 40.82% à Genève et de 46.7% en Suisse. Le SVE a traité 860'389 votes par correspondance durant l'année 2023, ce qui représente 94% des votes exprimés (le pourcentage de vote au local s'élevant par conséquent à 6%).

Le SVE a procédé au contrôle de 74'454 signatures pour 5 initiatives cantonales, 4 référendums cantonaux, 2 initiatives communales et 10 référendums communaux. Par ailleurs, concernant les initiatives et référendums fédéraux, contrôlés pour le compte de 43 communes genevoises, le SVE a vérifié la validité de 187'023 signatures.

Le SVE a également géré le remplacement de 73 membres de conseils municipaux démissionnaires dans l'ensemble du canton durant l'exercice 2023.

Le SVE a aussi géré le registre des Suisses de l'étranger ayant le droit de vote dans le canton de Genève, soit

33'382 électeurs et électrices. Cela représente 997 inscriptions entre 2022 et 2023.

L'année 2023 a également été marquée par l'élection du Tribunal des prud'hommes pour la législature 2024-2030. Ce sont 214 candidatures qui ont été enregistrées pour un total de 212 sièges à pourvoir. En effet, l'élection du Groupe 2 salariés a été soumise au vote des députées et députés du Grand Conseil lors de sa session du 12 octobre 2023.

Enfin, le SVE a procédé à 13 élections spéciales durant le courant de l'année 2023, celles-ci afin d'élire les membres du personnel siégeant dans les conseils d'administration des régies publiques et des institutions de droit public ainsi que les membres siégeant à la commission du barreau de Genève, à la commission de pilotage du dispositif d'encouragement à la médiation du pouvoir judiciaire ainsi qu'au Conseil supérieur de la magistrature. Le SVE a également accompagné les 7 départements de l'Etat de Genève ainsi que la chancellerie d'Etat dans le renouvellement des commissions du personnel pour la législature 2023-2028.

### **Promotion des droits politiques**

Pendant l'année 2023, la chancellerie d'Etat a poursuivi la promotion des droits politiques à l'aide des projets existants et de nouveaux. La 9<sup>e</sup> édition de la Semaine de la démocratie qui s'inscrivait dans la célébration nationale des 175 ans de l'Etat fédéral a attiré plus de 4'000 personnes lors de nombreux événements réalisés par une quarantaine de partenaires.

Lors de la journée portes ouvertes de l'Hôtel de Ville, la population a notamment eu l'occasion de prendre la place des députés et/ou des conseillères et conseillers d'Etat lors de séances fictives présidées par des membres du gouvernement et du parlement. Lors de cette semaine de célébration, la chancellerie d'Etat a également accueilli et a présenté à une délégation de l'Association de la francophonie le fonctionnement de nos institutions.

2023 a également été marquée par la réalisation de l'exposition intitulée « Genève, lieu de démocratie » première exposition des panneaux « Institutions politiques genevoises » résultant d'une collaboration avec les éditions LEP, présentant de manière synthétique les institutions démocratiques de notre canton. CinéCivic a pour sa part fêté ses 10 ans d'existence en 2023. A cette occasion, une journée de diffusion et de discussion avec les élèves du DIP a été organisée et un kit regroupant un certain nombre de réalisations issues des différentes éditions a été créé. Celui-ci est mis à disposition des enseignantes et enseignants pour aborder la thématique de la citoyenneté et est librement disponible sur la plateforme [www.cinecivic.ch](http://www.cinecivic.ch).

Dans le cadre d'Institutions 3D, la chancellerie d'Etat et le secrétariat général du Grand Conseil ont accru leur capacité d'accueil afin de recevoir plus de 100 élèves et leurs enseignantes et enseignants de 6 classes qui se sont immergés au sein de nos institutions démocratiques. Cette activité d'immersion politique au sein des institutions a également été proposée aux 32 filles composant un Parlement des filles lors de la journée Futur en tous

genres. La chancellerie d'Etat a également reconduit sa collaboration avec le DIP, l'association Genève débat et le théâtre La Comédie en soutenant l'organisation d'un nouveau vote en blanc ayant réuni 250 jeunes du secondaire II qui se sont prononcés sur l'initiative « zéro pub » de la Ville de Genève.

Depuis 2021, la chancellerie d'Etat met à disposition des électrices et électeurs la traduction du « Comment voter » de la brochure explicative cantonale en français facile à lire et à comprendre (FALC) à chaque scrutin. En 2023, les notices explicatives pour les élections cantonales et fédérales ont également été proposées en FALC. En 2023, la chancellerie d'Etat a proposé pour la première fois lors de la votation du 18 juin 2023, une traduction en langue des signes des objets soumis en votation.

Enfin, la chancellerie d'Etat a lancé une offre de formation aux enseignantes et enseignants sur le fonctionnement de la démocratie suisse et genevoise. Cette démarche pionnière au niveau suisse a connu un large succès avec plus de 46 inscriptions lors de cette première année.

---

## AO4 - Egalité, Genève internationale et statistiques

---

### Promotion de l'égalité et lutte contre les violences et les discriminations

En mars, le parlement a adopté la loi générale sur l'égalité (LED) et la loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre (LED-Genre). Pionnière en Suisse, cette loi vise la promotion de l'égalité entre femmes et hommes ainsi que la lutte contre les violences et les discriminations fondées sur le sexe, l'orientation affective et sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et l'intersexuation. Le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) est chargé de sa mise en œuvre, avec l'ensemble des institutions publiques et privées concernées.

En partenariat avec la Fédération des entreprises romandes et Pro Familia Suisse, le BPEV a mené une enquête auprès des entreprises genevoises, afin d'identifier les mesures déployées pour faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que pour recenser les besoins et préoccupations des entreprises.

Le 17 mai, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la LGBTIQphobie, le BPEV a commencé à diffuser un nouveau visuel sur l'ensemble du réseau TPG, via la campagne « Stop violences à la maison ». Ce visuel aborde la problématique des violences intrafamiliales, en lien avec

la situation d'une jeune personne en questionnement de genre.

Au cours du mois d'octobre, en collaboration avec le service de la pharmacienne cantonale (DSM), une formation en ligne destinée au personnel des pharmacies a été mise à disposition des milieux professionnels concernés pour prévenir les violences domestiques. Développée en 2022 par le canton de Vaud, cette formation vise à fournir des outils pour identifier et orienter les personnes concernées vers les services de prise en charge adéquats.

En marge de la Journée internationale pour l'élimination des violences sexistes et sexuelles, le BPEV s'est associé à la Ville de Genève, à des associations et à divers partenaires pour diffuser une campagne de sensibilisation, déclinée durant le mois de novembre sous la forme d'un affichage public, d'une programmation événementielle, et d'un site Internet ([www.25novembre-geneve.ch](http://www.25novembre-geneve.ch)) offrant de nombreuses ressources.

## Genève internationale et solidaire

En 2023, la direction des affaires internationales (DAI) a soutenu la Genève internationale et solidaire dans un contexte géopolitique complexe et marqué par les urgences humanitaires. Les actions se sont focalisées en particulier sur trois axes : le soutien aux populations touchées par les conflits; les actions d'information et de sensibilisation; et l'amélioration des conditions-cadre d'accueil des organisations internationales et des conférences.

En juin, le Conseil d'Etat a accordé un crédit extraordinaire de 39.7 millions de francs au CICR pour l'aider à faire face à l'une des crises majeures de son histoire, en raison notamment d'une hausse significative des besoins humanitaires et d'une baisse généralisée des contributions. De plus, 8 millions de francs supplémentaires ont été alloués à des initiatives en faveur des populations touchées par les catastrophes naturelles et les conflits, notamment en Turquie, en Arménie et au Proche-Orient.

La solidarité internationale a été renforcée avec le soutien à 82 projets de coopération au développement, éducation, santé, droits de l'homme et humanitaire. Les fonds de la solidarité internationale ont permis, entre autres, de poursuivre des programmes éducatifs pour les filles et les jeunes femmes dans les régions rurales en Afghanistan malgré les changements politiques, et de soutenir un programme d'élimination de l'hépatite B chez les nouveau-nés au Rwanda.

La DAI a contribué à des actions de sensibilisation du grand public, sou-

tenant une exposition sur les dessins d'enfants dans la guerre et commémorant les 75 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme avec une journée portes ouvertes au Palais Wilson. Des efforts ont été déployés pour mettre en valeur le rôle du canton, notamment avec la visite des présidents des Chambres du parlement et la visite du Grand Conseil au Palais des Nations.

En termes d'infrastructures, la DAI a poursuivi l'accompagnement des projets immobiliers des organisations internationales, avec le versement de 1'591'543 francs de prêts pour la rénovation du Palais des Nations et la construction des nouveaux bâtiments de siège de l'Union internationale des Télécommunications et de l'Organisation internationale des migrations. La DAI a coordonné les travaux de la délégation genevoise au conseil de la FIPOI, chargée de la mise en œuvre de la stratégie de la fondation, qui vise à moderniser ses infrastructures immobilières et conférencières et de l'élaboration d'un modèle d'affaires pérenne.

En matière de conditions-cadres, le canton a pris des mesures pour renforcer la cybersécurité, soutenant une étude du Cyberpeace Institute et co-organisant la première journée dédiée à la cybersécurité. Dans un contexte de franc fort, la DAI a facilité l'établissement de 5 ONG à Genève et soutenu près de 1000 délégués de passage via le CAGI. Pour renforcer l'universalité de Genève, plusieurs projets novateurs ont été encouragés dont l'Open Quantum Institute, développé par GESDA au CERN, visant à mettre la technologie quantique au service du développement durable.

### Mise à disposition d'informations statistiques publiques

En 2023, l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) a diffusé une quinzaine de publications de la collection « Informations statistiques » et environ 160 « Actualités ». La plupart présente des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires.

L'OCSTAT a également mis en valeur des résultats, en publiant six analyses approfondies : « Projections du nombre de ménages et de logements dans le canton de Genève à l'horizon 2050 » ; « Mobilité des habitants du canton » ; « Troubles psychiques parmi les jeunes » ; « Bénéficiaires de prestations de l'assurance-invalidité ». L'Observatoire statistique transfrontalier a élaboré une fiche sur « Le parc de logements dans l'espace transfrontalier genevois » et a diffusé la « Synthèse 2023 », qui commente les chiffres clés de la région. Son format a été modernisé afin d'être plus dynamique et attractif.

Les projets principaux, mentionnés pour 2023, étaient les suivants :

- la poursuite de la révision du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) pour le canton, en collaboration avec les services partenaires. Face aux difficultés à faire évoluer ses applications, notamment pour répondre aux futures exigences de la Confédération, l'OCSTAT a pris de la décision forte de refondre le système cantonal servant à alimenter le RegBL. Les démarches sont en cours avec l'OCSIN. L'extension du registre aux bâtiments non résidentiels est toujours en cours;
- pour faire face à l'augmentation de la charge de travail découlant des développements du RegBL, répondre aux exigences de la Confédération et renforcer la qualité du registre, l'OCSTAT s'est réorganisé en créant une unité dédiée à la gestion du RegBL. Il a également augmenté les ressources dédiées à ce dossier;
- l'OCSTAT a poursuivi le développement de l'offre de résultats statistiques cartographiés, à la suite de la mise en place de l'atlas cartographique en 2022. De nouveaux indicateurs ont été intégrés, ainsi que des résultats à l'échelon des sous-secteurs statistiques (découpage infra-communal du territoire cantonal).

---

## A05 - Transparence de l'information, médiation et surveillance

---

### Audits et expertises du service d'audit interne

Pendant l'année 2023, le service d'audit interne (SAI) a remis 39 rapports concernant l'Etat central (24), des entités de droit public (4) et des entités subventionnées (11).

Parmi ces audits, le SAI a procédé à :

- 3 audits financiers afin de s'assurer que les comptes sont correctement présentés;
- 22 audits organisationnels portant sur les systèmes de gestion en place dans les entités. Les vérifications ont porté notamment sur l'existence d'objectifs stratégiques et opérationnels, sur la gestion des risques, la formalisation des procédures et des contrôles. Ils ont aussi concerné la gestion des ressources humaines, le respect des lois et l'économie des moyens utilisés pour délivrer les prestations;
- 9 audits informatiques concernant les projets informatiques, la gouvernance des systèmes d'information et l'organisation des systèmes d'information;
- 5 audits sur mandat du Conseil d'Etat ou de la commission de contrôle de gestion.

Ces rapports contiennent plus de 270 recommandations visant à l'amélioration

de la gestion de l'Etat, et à une meilleure économie de l'utilisation des moyens pour la délivrance de prestations.

Chaque intervention du SAI donne lieu à un rapport. Ces rapports ne sont pas publics et ne peuvent pas être consultés par des tiers. Ils sont transmis, sous le sceau de la confidentialité, aux destinataires prévus à l'article 18 de la LSurv.

Le SAI a effectué par ailleurs le suivi des recommandations mises en place par les entités auditées. Il a traité en 2023 près de 200 suivis.

### Investigations du groupe de confiance

En 2023, à la veille de son quinzième anniversaire, le groupe de confiance a entamé une réflexion en profondeur portant sur la communication du dispositif de protection de la personnalité, en particulier depuis la suppression des séances d'accueil du personnel de l'Etat à l'occasion desquelles il se présentait. Un groupe de travail au sein du groupe de confiance a été mis sur pied pour traiter spécifiquement des questions de communication dans le but de renforcer encore sa contribution à la prévention des atteintes à la personnalité. Il se concentre actuellement sur plusieurs axes de communication, notamment par l'entremise des lettres d'information, des formations dans lesquelles intervient le groupe de confiance ou encore, en partenariat avec les établissements publics affiliés, par l'élargissement de la diffusion de la « Lettre d'information tout public ». Enfin, le groupe de confiance a fait réaliser une nouvelle vidéo de présentation, ce qui lui permettra au-

tant qu'à l'Etat employeur de communiquer facilement sur le dispositif mis en place par ce dernier.

Dans le même temps, le groupe de confiance a poursuivi son activité usuelle en matière de protection de la personnalité, avec notamment 11 demandes d'investigation pour l'année 2023, dont 8 pour l'Etat de Genève. La médiation continue d'être régulièrement mise en place, ce qui confirme la tendance observée ces dernières années (13 processus de médiation mis en place, dont 8 pour l'Etat de Genève, équivalant au total à 16 séances de médiation). Il est enfin observé que l'intérêt en matière d'intervention pour un collectif augmente depuis plusieurs années, avec 5 situations pour l'année 2023.

Le nombre de nouvelles situations pour l'année écoulée est de 335, y incluses celles des établissements affiliés, sur un total de 387 dossiers traités par le groupe de confiance en 2023.

Evolution des nouvelles situations (arrondi)	2021	2022	2023
Etat de Genève	64%	67%	67%
Etablissements affiliés	36%	33%	33%

### Contrôle de la conformité des décisions communales

Rattaché au département des institutions et du numérique depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, le service des affaires communales (SAFCO) est chargé du contrôle général de la légalité des décisions prises par les conseils municipaux et de la surveillance des finances communales. A ce titre, il soutient et accompagne les communes et collabore étroitement avec l'Association des communes genevoises (ACG). Le SAFCO collabore aussi avec les communes et le département des finances dans le cadre du Centre de compétences des communes, afin d'optimiser la répartition de charges et de compétences entre les communes et l'Etat ainsi que la péréquation financière intercommunale.

En 2023, le SAFCO a examiné la validité de toutes les délibérations des conseils municipaux et les a transmises aux différents services ou départements concernés, comme objet de leur compétence, pour information ou pour préavis (voir tableau ci-dessous). Il a aussi procédé à l'examen des budgets 2023 et des comptes 2022 des 45 communes.

### Vérification de la validité des délibérations communales

Type	2021	2022	2023
Nombre de résolutions	147	108	129
Nombre de communications	168	149	179
Délibérations traitées	1'012	983	940
Total actes communaux traités	1'327	1'240	1'248
Nombre de pris acte	333	309	327
Nombre de transmis pour suite	36	26	40
Décisions exécutoires	245	216	235
Délibérations approuvées par décision départementale	710	685	640
Délibérations approuvées par ACE	3	3	6
Nombre d'actes communaux annulés	10 <sup>1</sup>	10 <sup>1</sup> /2 <sup>2</sup>	10 <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par demande du Conseil municipal

<sup>2</sup> Par arrêté du Conseil d'Etat

**Médiation administrative**

Pour ce programme, se reporter aux publications de l'entité concernée.

**Surveillance de la bonne application  
de la LIPAD**

Pour ce programme, se reporter aux publications de l'entité concernée.

**Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement**

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Etats-majors et prestations transversales

---

---

## BO1 - Etats-majors départementaux

---

Présidé par la chancelière d'Etat, le collège des secrétaires généraux (CSG) prépare chaque mardi matin la séance hebdomadaire du Conseil d'Etat qui se tient le lendemain.

Durant l'année 2023, il a en outre pu tenir 8 réunions complémentaires en présentiel. Ces séances d'une demi-journée ont permis d'étudier divers thèmes transversaux, de suivre les travaux menés par les différents collèges spécialisés et de rencontrer le cercle des directrices et directeurs généraux. Trois séances extraordinaires ont également été tenues afin de préparer la législature 2023-2028.

Dans le cadre d'auditions, le collège a également suivi l'évolution de divers dossiers en lien avec les enjeux globaux des dossiers fédéraux, la crise énergétique et les plans de continuité, ou encore la démarche prospective Genève 2050. Le collège a organisé deux séances du comité stratégique RH « Travailler autrement » en présence de la conseillère d'Etat chargée du DF. Les prochaines réunions de ce comité se poursuivront l'an prochain.

Par ailleurs, le CSG a travaillé comme chaque année sur le plan d'investissement relatif aux besoins informatiques des départements. Il a pu bénéficier d'une présentation du délégué au numérique du canton de Genève sur les outils en lien avec l'intelligence artifi-

cielle générative et leurs impacts sur la société.

Le CSG a aussi validé la directive transversale sur le renouvellement de la composition des commissions officielles et des organes exécutifs des institutions de droit public.

Finalement, le CSG a participé à la cinquième cérémonie de remise des diplômes aux managers ayant suivi le cursus de formation des nouvelles et nouveaux managers organisée avec l'office du personnel de l'Etat en mars 2023.

---

## BO2 - Gestion transversale et départementale des ressources humaines

---

En 2023, l'office du personnel de l'Etat (OPE) a mené plusieurs réalisations.

### Avancement de la refonte de la LPAC

Durant l'année 2023, la commission du personnel de l'Etat du Grand Conseil a procédé à des auditions relatives au projet du Conseil d'Etat de refonte de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (LPAC). Cette refonte vise à simplifier et moderniser la loi pour la rendre compatible avec les exigences actuelles en matière de rapports de service dans la fonction publique, ainsi qu'avec la jurisprudence. Le projet prévoit notamment trois modifications principales : suppression des sanctions disciplinaires, fin des rapports de service d'un commun accord et suppression de la réintégration obligatoire.

### Démarrage des travaux de G'Evolue

En 2023, la commission paritaire, chargée de définir le nouveau système d'évaluation des fonctions et de rémunération de l'Etat de Genève, a entamé ses travaux. Accompagnée par une équipe de projet de l'OPE, elle a examiné différents systèmes d'évaluation publics suisses, puis auditionné les départements et les établissements publics autonomes pour comprendre les différents métiers et enjeux aux-

quels ces derniers sont confrontés. Les travaux de la commission portent actuellement sur le choix des critères d'évaluation et d'un prestataire externe pour l'accompagner dans le développement d'une méthode d'évaluation de fonction transparente et répondant aux besoins actuels.

### Révision des mécanismes de paie suite à l'introduction de nouvelles assurances

Des évolutions légales et l'introduction de nouvelles assurances ont été mises en œuvre par l'OPE en relation avec la révision des mécanismes de paie. Il s'agit notamment de la mise en œuvre de la réforme AVS 21 pour l'exonération de la franchise AVS pour les collaboratrices et collaborateurs atteignant l'âge légal de la retraite en 2024, et d'un congé adoption de deux semaines en coordination avec l'allocation cantonale en cas d'adoption. Enfin, des travaux préparatoires à la mise en œuvre du versement de l'allocation perte de gain maternité cantonale en cas d'hospitalisation du nouveau-né ont également été menés.

### **Projet pilote sur l'anonymisation des CV dans les processus de recrutement**

Afin de renforcer ses pratiques de non-discrimination et pour garantir l'équité de traitement lors des processus d'engagement, un projet pilote de recrutement anonyme a été mis en place au sein du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures. L'anonymisation d'une candidature consiste à éliminer toute information personnelle qui ne se rapporte pas directement à la situation professionnelle de la candidate ou du candidat (par exemple : photo, nom, prénom, âge, genre, nationalité, adresse, lieu et date de naissance). Au niveau de la procédure, les candidates et candidats déposent leurs documents via le site des offres d'emploi de l'Etat puis sont invités à passer, de manière anonyme, plusieurs tests sélectionnés par le service recruteur. Les candidatures ayant obtenu les meilleurs résultats sont ensuite invitées à passer des entretiens.

Le projet pilote vise à évaluer si cette procédure de recrutement permet effectivement de lutter contre toutes les formes de discrimination et de renforcer la diversité réelle au sein de l'Etat, notamment en favorisant l'engagement des seniors ou de profils atypiques.

### **Changement de procédure en lien avec la médecine conseil**

Améliorer la qualité de vie au travail demeure une priorité du Conseil d'Etat. Cette amélioration passe également par la réduction de l'absence. Les moyens octroyés au budget 2023 ont

permis de renforcer le service de santé et de recruter une équipe mettant en œuvre les mesures identifiées dans le plan de lutte contre l'absence.

La première réalisation concerne l'axe 4 du plan « Agir contre les absences perçues comme injustifiées ». En cas de doute de l'employeur sur le bien-fondé de l'incapacité de travail, une procédure renforcée a été mise en place. Elle fait appel à des médecins-conseil externes, généralistes ou spécialistes (principalement psychiatres). En cas d'invalidation de l'incapacité de travail par le médecin-conseil, des procédures administratives ont été définies allant jusqu'à la suppression des indemnités versées en cas d'absence.

### **Formation des managers**

Un programme de formation des nouvelles et nouveaux managers a démarré début 2023. Il a pour ambition de développer une culture managériale commune à l'Etat. Le programme est constitué de formations en présentiel, de e-learning et de serious-games.

Si les formations en présentiel ont pour objectif de renforcer la posture managériale en lien avec la stratégie RH (rôle et responsabilités du manager, management par les valeurs, entretiens managériaux, etc.), les e-learning apportent une meilleure compréhension du contexte institutionnel de l'administration cantonale, tel que les objets du Conseil d'Etat, le contrôle interne, la gestion des absences ou encore la prévention du harcèlement.

Le programme propose également des serious-games – jeux d'entraînement ou de simulation en ligne – qui permettent aux participantes et participants de revoir les concepts fondamentaux du management, tels que le leadership et la gestion d'équipe, le feedback, la motivation, la gestion de conflit ou encore la fixation d'objectifs.

Afin d'encourager la formation continue, une bibliothèque de capsules numériques (corpacademy) est également mise à disposition des participantes et participants.

A ce jour, ce nouveau programme a déjà permis de former plus de 300 nouvelles et nouveaux managers.

## BO3 - Gestion financière transversale et départementale et achats

### Gestion financière

L'activité de la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) a été marquée par le changement de législation. Ce dernier a nécessité un travail d'adaptation du budget annuel à la nouvelle arborescence des politiques publiques et des programmes, ainsi qu'à la nouvelle répartition des offices au sein des départements.

Suite aux travaux d'un groupe interdépartemental, la DGFE a présenté une modification réglementaire, instaurant la création d'une réserve conjoncturelle pour les établissements publics autonomes au bénéfice d'une subvention LIAF soumises à la LOIDP. Cette réserve a pour but de couvrir les risques opérationnels non prévisibles de l'entité, ou des dépenses à caractère unique. Elle doit également permettre de limiter les demandes de crédits supplémentaires.

Enfin, le rapport n° 174 de la Cour des comptes, publié le 8 décembre 2022, a mis en avant la nécessité de réformer le processus de recouvrement des créances de l'administration. En 2023, un projet a débuté afin d'optimiser le processus opérationnel d'améliorer les encaissements et l'efficacité du recouvrement. L'étude de faisabilité, composée d'analyses juridiques et opérationnelles, a relevé certains prérequis liés à des modifications légales et réglementaires, ainsi qu'à l'obtention des ressources budgétaires afin

de mener à bien le projet.

### Gestion des achats

La centrale commune d'achats (CCA) a permis de réaliser une économie globale de 51.4 millions de francs, qui correspond à une économie supplémentaire de 26% par rapport à 2022. A titre de comparaison, le budget de fonctionnement de la CCA s'est élevé à environ 4.3 millions de francs.

La CCA a intensifié ses efforts pour surmonter les défis découlant de la volatilité de certains marchés, ainsi que des perturbations de la chaîne d'approvisionnement liées à divers événements tels que des crises sanitaires et des guerres. Cette instabilité sur les marchés a accentué l'incertitude quant à la livraison des produits dans des délais raisonnables, fragilisant la stabilité des prix.

Afin de répondre aux besoins de l'administration, la CCA a adapté sa stratégie d'achat et a diversifié ses sources d'approvisionnement. La prise en compte des éléments liés au développement durable, tant dans les fournitures que dans les services, ainsi que chez les fournisseurs, demeure une priorité dans les achats, notamment dans les appels d'offres. La CCA reste engagée dans son objectif de maintenir un approvisionnement fiable et opportun, tout en atténuant les effets négatifs de l'incertitude sur la stabilité des prix.

---

## BO4 – Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique

---

En 2023, un crédit d'un milliard de francs a été adopté pour un ambitieux programme de transition écologique des bâtiments qui permettra à l'Etat d'atteindre d'ici à 2030 les objectifs environnementaux fixés par la loi. En 2023 également, la loi pour électrifier la flotte administrative de l'Etat a été adoptée. Cet ambitieux financement de 14 millions de francs est une première et concrétise la volonté du Conseil d'Etat en faveur de la transition énergétique et de la transformation de l'administration.

Cinq bâtiments ont fait l'objet de mises aux normes pour les embrasures et des études se poursuivent sur 70 autres.

Deux centrales photovoltaïques ont été mises en service. L'optimisation énergétique de cinq sites permettra une économie annuelle supplémentaire de 2'150 MWh.

La première phase de rénovation/surélévation du Collège Rousseau a été mise en exploitation. La deuxième a débuté et sera livrée à la rentrée 2024. La rénovation d'Uni-Bastions (bâtiment central) s'est déroulée selon le planning et le budget prévus.

La cérémonie du bouquet de chantier a célébré la fin du gros œuvre du chantier de l'Hôtel des Archives.

Le concours d'architecture a démarré pour la patinoire du Trèfle-Blanc à Lancy et a été finalisé pour l'école secondaire II à Confignon.

Les études se sont poursuivies pour la rénovation de bâtiments HUG à Loëx, le cycle d'orientation, le centre de formation professionnelle santé et social à Bernex et le bâtiment de la police internationale au Grand-Saconnex.

Les demandes d'autorisation de construire pour les sept extensions de cycles d'orientation ont été déposées. Le chantier du pavillon modulaire à Lancy pour le centre de formation professionnelle santé et social a débuté.

Quelque 12'500 demandes d'intervention ont été générées pour l'entretien courant des bâtiments de l'Etat avec de nouvelles spécificités : tests de blackouts sur sites sensibles, mise en conformité d'abris de protection civile, imprévus comme les dégâts liés aux crues/inondations.

Enfin, 650 membres du personnel de l'Etat (DT, DIP et DCS) ont emménagé dans les bâtiments de la Pointe Nord du PAV, rénovés par la CPEG. Selon la nouvelle politique RH de l'Etat « Travailler autrement », les locaux de l'OCBA ont été aménagés en smart office.



---

# BO5 – Systèmes d'information et numérique

---

## Politique numérique

En mai 2023, le Conseil d'Etat a publié un rapport de bilan de sa politique numérique 2018-2023 et esquissé les perspectives sur deux axes : transformer l'Etat et renforcer la dynamique cantonale pour une Genève innovante, sûre et inclusive à l'ère numérique.

En juin, la population était appelée à s'exprimer sur l'inscription d'un nouveau droit fondamental à l'intégrité numérique. Avec près de 94% de votes favorables, Genève est positionnée en pionnière de la protection des droits fondamentaux à l'ère numérique.

Sous présidence genevoise, la Conférence latine des directrices et directeurs du numérique, a publié ses travaux en matière de souveraineté numérique en mai 2023, et exprimé à la Confédération son intention à participer à la réalisation d'un cloud souverain.

Dès le début de la nouvelle législature, le Conseil d'Etat a inscrit la transition numérique comme l'un des axes forts de son action, attribuant ce dossier à un nouveau département des institutions et du numérique. Les axes forts de son action pour les cinq ans à venir figurent dans le programme de législature.

## Le numérique à l'appui des politiques publiques du canton

Pour accompagner la transition numérique, l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OC-SIN) et les directions départementales ont renforcé leur dispositif autour de la cyberadministration en lançant la 152<sup>e</sup> e-démarche. A noter que depuis novembre 2022, les utilisateurs et utilisatrices bénéficient d'un espace personnel rénové et sécurisé, facilitant l'utilisation de ces démarches. Avec un total de 452'318 comptes ouverts, leur intérêt pour la cyberadministration est indéniable. L'un des périmètres couverts par ces e-démarches est celui des demandes d'autorisations de construire, y compris les ouvertures de chantiers ou prolongations. C'est ainsi que 97% de ces dossiers sont ouverts électroniquement. La plateforme permet notamment la consultation des données publiques, le dépôt d'un dossier et la publication des données.

A ce jour, le canton comptabilise au total 2 millions de documents dématérialisés, réduisant ainsi son empreinte carbone. Parmi les autres projets d'envergure, on peut citer l'évolution du système d'information et de communication (SIC) social, du centre cantonal de biométrie, de l'office des poursuites, la refonte du système d'information AIGLE, ainsi que la gestion

de la consommation énergétique des bâtiments.

Dix-huit nouveaux projets liés à l'intelligence artificielle (IA) ont été initiés en 2023. Leur objectif consiste à anticiper et classifier les événements, à explorer les capacités de l'IA générative, et à améliorer nos infrastructures en vue de favoriser une mise en œuvre plus étendue de ces pratiques. L'office cantonal de l'énergie (OCEN) a notamment travaillé sur la détection des indices de dépense de chaleur (IDC) hors normes dans les bâtiments pour atteindre les objectifs énergétiques à court et moyen termes.

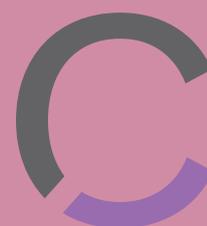
L'engagement de l'OCSIN dans le cadre des élections 2023 a été à la hauteur de l'importance de cet événement pour Genève. Ce projet, d'une durée de 18 mois, a mobilisé plus de 70 personnes, pleinement engagées dans la mise en place de l'infrastruc-

ture requise pour le dépouillement des 440'000 bulletins de vote. Pour ces opérations, un total de 682 machines virtuelles et 45 serveurs physiques ont été déployés, représentant un investissement global de 2 millions de francs.

Finalement, afin d'optimiser la collaboration entre l'OCSIN et les directions départementales, un programme d'envergure a vu le jour dont l'objectif est d'accélérer la transition numérique en fluidifiant le cycle de vie des projets et en déployant les méthodes agiles, favorisant ainsi la réactivité des parties prenantes. Le programme EPIC porte également sur la montée en autonomie des métiers autour des outils d'analyse des données, le développement de petites solutions numériques, la promotion de solutions mutualisées, et la distribution budgétaire du crédit de renouvellement aux départements.

**Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement**

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Cohésion sociale

---

---

# CO1 - Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale

---

En 2023, les services de l'administration ont poursuivi leurs activités relatives aux affiliations et subsides d'assurance-maladie, à l'action sociale et au soutien à la formation.

## Assurance-maladie

Le service de l'assurance-maladie (SAM) a envoyé 25'563 lettres aux personnes ayant élu domicile ou ayant annoncé une naissance à Genève en 2023, afin de contrôler leur affiliation au système d'assurance-maladie suisse (LAMal). Cette démarche a entraîné 3'079 affiliations d'office. Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne, le SAM a envoyé 24'430 lettres de contrôle d'affiliation aux personnes frontalières exerçant une activité lucrative à Genève, dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie applicable (affiliation au système d'assurance-maladie suisse ou français).

## Subsides d'assurance-maladie

La contribution du canton à la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie constitue un élément important d'une politique sociale équitable.

En 2023, le service de l'assurance-maladie (SAM) a vu le nombre de ses bénéficiaires légèrement augmenter. Le nombre de bénéficiaires du subside ordinaire est ainsi passé de 132'969 à 137'911 entre 2022 et 2023. S'agissant des montants des subsides ordinaires, ceux-ci ont été augmentés de manière ponctuelle pour l'année 2023 en faveur de certaines catégories d'assurées et d'assurés en tant que mesure de soutien visant à protéger leur autonomie financière et leur pouvoir d'achat dans un contexte de fort renchérissement du coût de la vie.

Le nombre de personnes ayant perçu des subsides couvrant leur prime d'assurance-maladie (plafonnée à la prime moyenne cantonale ou à la prime cantonale de référence) ou une partie de cette dernière est de :

	Nombre de personnes	En francs
Personnes bénéficiant de l'aide sociale	25'367	120'433'449
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI dont celles bénéficiant d'un subside partiel	28'903 745	192'266'906 3'277'485
Personnes ayant droit à un subside partiel* en fonction de leur revenu déterminant unifié (RDU)	137'911	294'282'237
Total	192'181	606'982'592

\* En 2023, le subside partiel calculé en fonction du RDU est de 50, 80, 110, 150, 180, 220, 270 et 320 francs par mois pour les adultes, 206 francs pour les jeunes adultes et 114 francs pour les enfants à charge.

Concernant les subsides aux personnes assurées, l'augmentation globale du montant des subsides de 8.5% constatée entre 2022 et 2023 découle de la hausse des primes et de son impact sur les montants des subsides complets (SPC et HG), ainsi que de l'augmentation des montants des subsides ordinaires 2023 suite à l'acceptation par le Grand Conseil du projet de loi du Conseil d'Etat contre le renchérissement. Aussi, le montant total des subsides alloués s'élève à 606'982'592 francs en 2023 (contre 559'563'750 francs en 2022).

### Couverture des primes en cas d'insolvabilité

L'obligation d'assurance inscrite dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie implique l'intervention du canton dans le paiement, à hauteur de 85%, des primes arriérées, des participations aux coûts échus, ainsi que des intérêts moratoires et des frais de poursuite des personnes assurées insolvable domiciliées à Genève (art.64a LAMal). Cette dépense est en légère baisse par rapport à 2022. En effet, elle se situe en 2023 à 42'178'251 francs (contre 43'413'721 francs en 2022). Cette différence s'explique avant tout par la mise en œuvre du contreprojet à l'IN170 (nouveau barème des subsides), en 2020, qui a accru le nombre de bénéficiaires et le montant des subsides dont ils bénéficient.

### Aide sociale

En 2023, le nombre de dossiers de l'aide sociale avec soutien financier a augmenté de 5.1% par rapport à décembre 2022. A fin décembre 2023, il s'élève à 15'270 unités (soit une augmentation de 745 dossiers par rapport à fin décembre 2022). Exceptée la hausse constatée en 2020 durant la crise sanitaire, il s'agit de l'évolution du nombre de dossiers la plus notable depuis 2015.

Cette évolution est expliquée en grande partie par une augmentation de 12% du nombre de dossiers entrés à l'aide sociale en 2023 (394 nouveaux dossiers par mois, contre 354 en 2022). Cela représente 4'654 nouveaux dossiers durant l'année 2023. Les tranches d'âge concernées sont principalement les 18-25 ans (+98, +9%, par rapport à

2022), les 26-39 ans (+218, +15%, par rapport à 2022) et les plus de 60 ans (+63, +42%, par rapport à 2022). Il faut également noter l'augmentation du nombre de réfugiés statutaire entrés à l'aide sociale (suite à la crise migratoire 2015-2016) (+63, +39%, par rapport à 2022) et du nombre de permis B séjour-travail (+142, 28%).

Une autre explication se situe dans la diminution de 6% du nombre de dossiers sortis par rapport à 2022 (337 en moyenne mensuelle 2023 contre 358 en 2022), qui avait été une année marquée par un grand nombre de dossiers clos, certainement en rattrapage COVID. La part du nombre de dossiers sortis pour un retour à l'emploi reste importante avec un taux de 41%, identique à 2022 mais plus élevé que les années précédentes.

Le nombre de personnes exerçant une activité lucrative indépendante soutenues par l'aide sociale a augmenté en 2023 pour atteindre 126 dossiers au 31 décembre 2023 (118 dossiers avec une aide financière et 8 dossiers sans aide financière) alors qu'elles étaient 102 au 31 décembre 2022. Ce nombre reste inférieur à celui de 2021 qui était de 244, mais reste toutefois plus élevé qu'avant la crise sanitaire : les travailleuses et travailleurs indépendants aidés à fin décembre 2019 étaient au nombre de 54.

Les prestations nettes versées aux usagères et aux usagers sont estimées à 396.5 millions de francs au 31 décembre 2023. Cela représente une hausse de 5.8% par rapport à 2022.

---

<b>Action sociale</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Dossiers d'aide sociale et financière (ASF)	14'347 -2.1%	14'525 +1.2%	15'270 +5.1%
Dossiers sans aide financière	1'889 +5%	1'846 -2.3%	1'788 -3.1%
Nombre total de dossiers	16'236	16'371	17'058 +4.2%
Nombre total de personnes suivies	26'331 -1.7%	26'338 +0.03%	27'439 +4.2%
Total des prestations sociales versées (en mios de francs)	374 +7%	375 (chiffre non audité)	396.5 +5.8% (estimation)

---

## Soutien financier individuel à la formation

Durant l'année scolaire 2021-2022, le nombre de demandes de bourses et prêts d'études a augmenté de 4% par rapport à l'année scolaire précédente. Malgré cette augmentation, le nombre de réponses positives reste stable.

### NOMBRE DE DEMANDES REÇUES ET ACCORDÉES

Année scolaire	2021/2022	2022/2023
Demandes reçues	8'929	9'388
Soutiens octroyés	4'942	4'970

### RÉPARTITION DES BOURSES PAR NIVEAU DE FORMATION

	2022/2023
Université et École polytechnique fédérale	841
École de maturité gymnasiale	810
Autre formation générale	1'150
Apprentissage plein temps	593
Apprentissage et formation professionnelle pratique	884
Hautes écoles spécialisées	543
Formation professionnelle supérieure	117
Maturité professionnelle	32

### Autres aides financières versées

En plus des bourses et prêts d'études stricto sensu, le service des bourses et prêts d'études (SBPE) verse plusieurs prestations destinées à soutenir la formation.

- Le soutien scolaire permet à des jeunes n'ayant pas acquis les compétences nécessaires pour commencer une formation (AFP/CFC) de combler cette lacune.
- Les chèques annuels de formation (CAF) représentent un soutien important et une incitation à la formation continue des adultes. En 2023, le SBPE a reçu 9'519 demandes de CAF et en a octroyé 5'646.

Prestations (en francs)	2022	2023
Bourses d'études	46'504'663	47'963'682
Soutien scolaire	480'283	453'499
Participation aux frais d'écolage pour les écoles artistiques accréditées *	825'908	0
Chèques annuels de formation	4'358'583	4'279'772

\* Prestation transférée au DIP en 2023

### Insertion socioprofessionnelle

En 2023, 8.6% des dossiers d'aide financière ont connu une (re)prise d'emploi et sont sortis de l'aide sociale, soit une très légère augmentation par rapport à 2022 (9.3%).

En moyenne, en 2023, 926 personnes par mois ont été accompagnées par le service de réinsertion professionnelle de l'Hospice général, soit 75 personnes de plus que la moyenne 2022. Sur ces 926 personnes, 312 personnes ont bénéficié, par mois, de mesures du marché de travail (MMT) telles que des formations, des stages de requalification, des placements, etc. Ce chiffre représente 46 personnes de moins qu'en 2022 (358).

32% des personnes ayant bénéficié d'un suivi initié en 2021 par ce service se sont réinsérées professionnellement au terme du suivi (sortie de l'aide sociale par un retour à l'emploi), contre 37% en 2020. Les suivis ayant débuté en 2022 et 2023 sont encore en cours de sorte que comparer le pourcentage de sorties en 2022 et 2023 avec ces deux années ne serait pas représentatif.

### Soutenir les personnes souffrant d'addictions

En 2023, le Conseil d'Etat a soutenu financièrement l'association ARGOS et la fondation Phénix pour ses activités de prise en charge sociale en faveur des personnes en situation d'addiction. Le pôle résidentiel de l'association ARGOS a accueilli 45 personnes en 2023 (33 personnes en 2022), ce qui représente un taux d'occupation de 67.61% (53.32% en 2022). Le taux d'occupa-

tion des ateliers d'insertion professionnelle a été de 119.42% (101.80% en 2022) et de 21.06% (76.23% en 2022) pour le semi-résidentiel (uniquement en journée).

Quant au pôle ambulatoire, il est toujours très sollicité et a connu un taux d'occupation de 141.27% (136% en 2022).

### Revenu déterminant unifié (RDU)

Le CCRDU a répondu à 4'697 appels téléphoniques (-8%), et reçu 3'266 courriers (-30%) et 2'734 courriels (-9%).

Le système d'information du RDU (SI RDU) a connu une augmentation du nombre de personnes utilisant le RDU dans le cadre de la délivrance des prestations de leurs services : en 2023, sur 1'192 personnes qui ont accédé au SI RDU, environ 175 collaborateurs et collaboratrices l'ont utilisé quotidiennement. Ces utilisations représentent 28'065 dossiers consultés en moyenne chaque mois dans le système (+5% par rapport à 2022). A cela s'ajoutent encore 32'336 utilisations mensuelles du SI RDU (+1,5% par rapport à 2022) par les services tarifaires pour établir la tarification des prestations dont ils ont la charge et par les services compétents pour traiter les dossiers des personnes faisant l'objet d'un mandat de protection.

## CO2 - Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées

Le soutien financier individuel aux personnes en âge AVS se manifeste à travers les rentes et prestations versées par l'AVS et par les prestations complémentaires fédérales et cantonales.

S'agissant du service des prestations complémentaires (SPC), celui-ci a poursuivi la mise en œuvre de la réforme fédérale qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et qui implique notamment de prendre en compte le calcul le plus favorable aux bénéficiaires, jusqu'à la fin de la période transitoire fin 2023. Le SPC a également mis en place différentes mesures visant à informer les bénéficiaires et les différentes entités actives auprès des personnes âgées pour comprendre les impacts de la réforme sur le calcul des prestations.

### **Création du service cantonal des seniors et de la proche aide (SeSPA)**

Le Conseil d'Etat a fait du vieillissement de la population l'une des priorités et a créé, en 2023, le service cantonal des seniors et de la proche aide. Avec la nouvelle législature, les défis à relever par le SeSPA sont d'assurer une prise en charge santé-social de qualité, promouvoir et garantir une cohésion forte entre les générations, ainsi que de valoriser l'entraide et la proximité en assurant les ressources financières et humaines nécessaires pour accompagner les enjeux de l'évolution démographique. Ce nouveau service

s'assure de l'adéquation entre les besoins identifiés au sein de la population genevoise des seniors avec les prestations des structures d'accompagnement situées dans le canton. Dans une optique tournée vers le bien-être des personnes, il favorise le maintien à domicile ou la vie en autonomie en développant une coordination efficiente entre les institutions.

### **Etablissements médico-sociaux (EMS)**

En 2023, 152 619 940 francs de subvention directe ont été versés aux 54 EMS du territoire genevois. Le canton dénombre 4114 lits de long-séjour et 26 lits de court-séjour. Les EMS ont réalisé 1.48 million de journées, soit un taux d'occupation moyen de 99.0%. L'écart du prix de pension à la charge des pensionnaires est de 68 francs entre le prix le plus bas (200.50 francs) et le prix le plus haut (268.50 francs). Le prix de pension moyen s'élève à 234.50 francs. Le contrat de prestations 2018-2021, prolongé jusqu'au 31 décembre 2023, a pris fin. Il sera remplacé, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, par des mandats de prestations dans le but de se mettre en conformité avec le droit fédéral, en particulier avec le financement résiduel LAMal. La loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées (LGEPA) a été modifiée en conséquence et son règlement d'application le sera en 2024. Le secteur des EMS a poursuivi la participation au groupe de travail national en vue de changer

d'outil d'évaluation du temps de soins, ainsi qu'à celui du financement des soins de longue durée et de mise à jour de la liste des prestations remboursée par l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS). Le flux des placements en EMS depuis les HUG ou le domicile fait l'objet d'un groupe de travail, de même que la constitution et l'encadrement d'unités spécialisées. Ces réflexions permettront d'améliorer les institutionnalisations dès 2024.

### Foyers de jour et de jour-nuit

En 2023, le canton dispose de 12 foyers de jour et de jour-nuit d'une quinzaine de places chacun, offrant ainsi près de 40'000 journées par année. Ils permettent notamment d'offrir du répit aux proches aidants et de prolonger ainsi le maintien à domicile des personnes âgées. Certains de ces foyers sont spécialisés dans la prise en charge de bénéficiaires souffrant de troubles cognitifs sévères apparentés à la maladie d'Alzheimer.

### Proche aidance

Du 18 au 21 octobre, à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire des journées cantonales des personnes proches aidantes, le nouvellement créé bureau de la proche aidance a organisé des opérations pour accroître la visibilité du dispositif cantonal au centre commercial de Balexert, puis lors des Automnales. Le jet d'eau de Genève a été illuminé et plusieurs événements ont été organisés sur cette thématique. La ligne téléphonique Proch'info non seulement écoute, informe et oriente mais gère également les demandes de relève à domicile à l'aide d'une application informatique sécurisée. Des ateliers de sensibilisation dispensés par la Croix-Rouge genevoise sont proposés

aux personnes proches aidantes ou aux bénévoles des associations partenaires. Pour mener à bien ces deux derniers volets, ce sont 334'909 francs qui ont été engagés.

### Séjours seniors

Inscrit dans les structures intermédiaires et dans le répit des proches aidants, les séjours seniors de la Nouvelle Roseraie sont en forte augmentation après la période difficile du COVID. L'établissement, situé au-dessus de Vevey, propose des séjours d'une semaine en pension complète et comprends 26 lits.

La moyenne d'âge de 83 ans des personnes utilisatrices est parallèle à l'âge moyen d'entrée en EMS. Il s'agit clairement d'une prestation destinée aux personnes très âgées vivant à domicile.

En 2023, 414 personnes ont été accueillies.

### Prestations complémentaires AVS

Aussi bien pour les prestations complémentaires fédérales que cantonales, le nombre de dossiers a augmenté entre 2022 et 2023, passant de 10'738 à 10'053 (soit +2.93%) pour les prestations complémentaires fédérales (PCF) et de 9'521 à 9'840 (soit +3.35%) pour les prestations complémentaires cantonales (PCC).

Le nombre de personnes bénéficiant de prestations d'assistance en faveur des personnes âgées versées par le service des prestations complémentaires a augmenté de 11.7%, passant de 282 en 2022 à 315 en 2023.

---

## CO3 - Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes en situation de handicap

---

### Accueillir les personnes en situation de handicap

Quinze établissements sont actifs dans le domaine de l'accueil des personnes en situation de handicap et sont au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par le département de la cohésion sociale. En 2023, le canton a versé 218'107'108 francs de subventions à ces quinze institutions pour un total de 3'286 places d'accueil au 31 décembre 2023. Parmi ces EPH, trois assurent un accueil mixte soit aux personnes en situation de handicap mineurs et majeurs. Ils sont donc cofinancés par le DIP et le DCS. Deux établissements répondent aux besoins dans le domaine des adultes en complément à leurs prestations principales d'insertion, il s'agit d'ARGOS cité plus haut et de l'Atelier Galiffe faisant partie du Centre social protestant.

A ce titre, 37 nouvelles places ont été créées par les établissements durant l'année 2023. Il faut relever les subventions d'investissement accordées aux EPH permettant de soutenir les démarches de mise en conformité des bâtiments résidentiels, ainsi que d'acquisition de nouveaux outils pour les ateliers. Une nouvelle place de répit a été ouverte permettant de soulager les proches aidants.

Ces nouvelles places contribuent à répondre aux besoins des personnes

en situation de handicap et participe, grâce au suivi à domicile, à accroître leur autonomie. Par ailleurs, l'amélioration de l'accompagnement des personnes en situation de handicap conduit à un allongement de leur espérance de vie, ce qui nécessite aussi l'ouverture de nouvelles places en raison de deux phénomènes: d'une part, les places résidentielles existantes sont occupées plus longtemps, et d'autre part les besoins des personnes handicapées vieillissantes évoluent souvent en nécessitant un accompagnement accru. Une réflexion a été entamée autour de l'accueil en institution à temps partiel. Elle se poursuivra en 2024 par des travaux de révision du mode de financement actuel pour déployer cette prestation. Enfin, des ateliers participatifs avec tous les acteurs du domaine du handicap ont été organisés dans le cadre des travaux de révision du cadre légal. Ils permettront de rédiger une nouvelle loi sectorielle pour l'égalité et contre les discriminations liées au handicap.

### Orienter les personnes : la commission cantonale d'indication (CCI)

La commission cantonale d'indication (CCI) permet d'orienter les personnes en situation de handicap nécessitant un encadrement vers la solution de prise en charge la plus adaptée. Elle traite plus de 400 dossiers par année

et se réunit en moyenne toutes les trois semaines.

La CCI a rendu 143 décisions au cours de l'année 2023, relatives aux admissions et aux transferts internes lors d'un changement de prestations.

La direction de l'OAIS poursuivra son travail avec la nouvelle présidence de la CCI et les différents prestataires pour récolter les données nécessaires à la planification dans le domaine du handicap adulte et renforcer ainsi les collaborations pour assurer une meilleure transition de la personne en situation de handicap dans son parcours de vie.

### **Définir les règles de compensation : la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)**

La convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), à laquelle le canton de Genève a adhéré au 1<sup>er</sup> janvier 2008, fixe les règles de compensation des coûts entre cantons pour les séjours extra-cantonaux en institution. Pour les placements de personnes adultes en provenance d'autres cantons au sein de ses propres institutions, la compensation financière en faveur de l'Etat de Genève s'élève à 1'459'217 francs en 2023.

Une révision de cette convention est en cours pour viser une meilleure adéquation aux principes de la Convention des droits des personnes en situation de handicap (CDPH). Elle vise notamment à la reconnaissance des nouvelles prestations de type ambulatoire.

### **Soutenir les associations proposant des prestations aux personnes en situation de handicap**

En 2023, le canton a versé 4'349'736 francs de subventions aux quatorze associations qui proposent des prestations diverses à l'attention des personnes en situation de handicap, telles que conseils, vacances, séjours de loisirs ou activités culturelles. Il importe de préciser qu'un soutien particulier est accordé depuis 2022 aux associations qui organisent un accueil personnalisé dans le domaine de la santé psychique. Elles permettent d'offrir un soutien régulier ou ponctuel (en journée, en soirée ou le week-end ou prolongé) et des activités dans un lieu de vie pour des personnes en état de détresse sociale et psychologique. Elles bénéficient ainsi d'un accompagnement peu normatif qui favorise le processus d'intégration.

### **Prestations complémentaires AI**

Le soutien financier individuel aux personnes en situation de handicap se matérialise à travers les rentes et les prestations versées par l'assurance-invalidité (AI) et par les prestations complémentaires fédérales et cantonales.

Le nombre de dossiers concernant des personnes en situation de handicap à domicile ou en établissement a augmenté, puisqu'il est passé de 7'676 en 2022 à 7'795 en 2023 pour les prestations complémentaires cantonales AI, et a également augmenté pour les prestations complémentaires fédérales AI, puisqu'il est passé de 7'741 en 2022 à 7'834 en 2023.

Le nombre de bénéficiaires de prestations d'assistance en faveur des personnes en situation de handicap versées par le service des prestations complémentaires est passé de 170 personnes en 2022 à 169 en 2023.

---

## CO4 - Soutien à la famille et à l'intégration

---

### Conseiller les familles

Six associations proposent des prestations diverses de consultation, de médiation, d'animation ou encore d'information permettant de soutenir et conseiller les familles du canton de Genève. En 2023, le canton leur a versé 589'810 francs de subventions.

### Soutenir financièrement les familles

Le taux de cotisation des allocations familiales a pu être diminué en 2023, le Conseil d'Etat ayant décidé de le réduire à 2.34% contre 2.40% en 2022. Cette baisse, qui a légèrement réduit les charges des employeurs, a été rendue possible par la bonne situation des réserves du fonds cantonal des allocations familiales.

Le nombre de prestations complémentaires familiales octroyées a diminué, avec 1'498 dossiers pour 5'434 bénéficiaires à fin 2023 contre 1'638 dossiers pour 5'868 bénéficiaires à fin 2022, soit une baisse du nombre de bénéficiaires de 7.4%. Ces prestations permettent de favoriser le maintien de ménages avec enfants sur le marché du travail et d'éviter un recours aux prestations d'aide sociale pour des familles exerçant une activité lucrative.

### Avance et recouvrement des pensions alimentaires

L'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2022, de l'ordonnance fédérale sur l'aide au recouvrement des créances d'entretien du droit la famille (OAIr) a eu un impact considérable sur l'activité déployée par le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA). En effet, cette ordonnance ouvre notamment la possibilité au service de mettre un terme à un mandat lorsque la situation financière de la personne débitrice s'avère précaire, ainsi que de bloquer et saisir ses avoirs de 2<sup>e</sup> pilier auprès des institutions de prévoyance. Elle ouvre également la possibilité d'une prise en charge du recouvrement des pensions nées avant le début de l'intervention du service. L'augmentation du taux de recouvrement, initiée depuis plusieurs années déjà, s'est une fois encore confirmée cette année.

	2021	2022	2023
Dossiers (en cours au 31 décembre)	3'153	3'085	2'943
Avec avances	535	541	541
Sans avances	2'618	2'544	2'402
Pensions facturées (en francs)	19'696'935.78	18'710'968.45	18'230'544.95
Avances payées (en francs)	4'796'272.55	4'545'882.08	4'681'079.12
Encaissements s/pensions (en francs)	10'126'639.07	10'151'356.17	9'999'341.55
Taux recouvrement s/pensions	61.28%	61.53%	61.83%

---

### **Intégrer les personnes étrangères, lutter contre le racisme et l'antisémitisme**

Durant l'année 2023, le bureau de l'intégration des étrangers, renommé bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) par le Conseil d'Etat nouvellement élu en 2023, a poursuivi la mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC 2bis 2022-2023) et a continué à déployer le dispositif d'Agenda Intégration Suisse (AIS) avec l'ensemble des partenaires impliqués pour accompagner efficacement les 3'200 personnes relevant du domaine de l'asile en matière d'intégration sociale et professionnelle.

Parallèlement, le nouveau programme d'intégration cantonal a été développé avec l'ensemble des départements concernés, les communes ainsi que le monde associatif. Le PIC 3 est mis en œuvre dès le premier janvier 2024.

Plus de 200 projets ont été développés et soutenus dans les différents domaines du Programme d'intégration cantonal et notamment ceux de l'encouragement préscolaire, de l'employabilité, des compétences de base ou encore de la lutte contre le racisme.

---

## C05 - Actions en matière d'asile et de migration

---

En 2023, le domaine de l'asile à Genève a continué d'être mis sous forte pression, avec la poursuite des arrivées de personnes originaires d'Ukraine et un nombre important de nouvelles demandes d'asile.

Le nombre de personnes réfugiées en provenance d'Ukraine résidant dans le canton de Genève a augmenté légèrement mais constamment tout au long de l'année 2023, pour atteindre plus de 4'300 personnes en décembre. Si le nombre de permis S accompagnés par l'Hospice général est resté relativement stable, de 3'200 en janvier à 3'400 à fin décembre, il faut relever des mouvements significatifs d'entrées et de sorties du dispositif d'accueil de l'institution, avec en moyenne 28 entrées et 23 sorties chaque semaine, soit un effectif qui s'élève à 4'317 personnes distinctes. Cette réalité a impliqué le maintien d'un dispositif d'accueil conséquent et le renforcement de la stratégie d'accompagnement pour répondre aux besoins de cette population et à leur évolution.

La fin de l'année 2022 avait été marquée par des arrivées en nombre important de personnes venues en Europe par la route des Balkans et par la mer Méditerranée. Ces arrivées ont continué à un rythme soutenu en 2023, avec majoritairement des personnes requérantes d'asile originaires d'Afghanistan et de Turquie. Le nombre de permis N suivis est passé de 803 en

décembre 2022 à 1'044 en décembre 2023. Ce chiffre, stable en apparence, masque un fort taux d'entrées et sorties. En effet, 1'584 personnes distinctes ont reçu des prestations durant l'année 2023. De la même manière, 2'732 personnes avec un permis F sont passées dans le dispositif (de 2'249 fin 2022 à 2'325 en décembre 2023).

Le nombre de personnes/dossiers à l'aide d'urgence est stable: 356 personnes pour 262 dossiers, avec néanmoins plus de 500 personnes qui ont touché des prestations d'aide d'urgence durant l'année.

L'accueil et l'accompagnement des requérants mineurs non-accompagnés (RMNA) a également mobilisé les ressources de l'Hospice général de manière conséquente en 2023: de 171 RMNA hébergés par l'Hospice général à la fin de l'année 2022, le nombre de 300 RMNA est atteint fin décembre (406 passés dans le dispositif), avec pour conséquence un renforcement en ressources humaines du dispositif d'encadrement spécifique comme du dispositif hébergement. En effet le foyer de l'Etoile a été fermé en novembre 2023 et l'HG a ouvert 4 nouveaux sites spécifiques pour les RMNA : Résidence Saint-James, Loëx, Louis Casai et Ecogia.

En termes d'hébergement, de nouveaux lieux de vie collectifs ont ouvert en 2023. Le dispositif de logements

individuels est de 3'021 places à fin 2023 (augmentation de 242 places) alors que 840 places ont été créées en hébergement collectif pour un total de 4'897 places.

L'augmentation des prestations est directement proportionnelle au nombre d'arrivées et à la prise en charge de toutes ces personnes (les prestations financières auxquelles ont droit les titulaires de permis S et N sont identiques à celles des permis F).

L'augmentation des coûts, majoritairement liée au développement du dispositif d'accueil et d'hébergement, est principalement à la charge de la Confédération, la part cantonale s'élevant à 36% du coût total des prestations complémentaires fédérales.

<b>Asile</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Nombre de personnes prises en charge	6'355	9'774	10'177
Evolution N-1	+1%	+53.8%	+4.1%
dont assistées et logées	5'001	8'418	8'784
dont logées seulement	1'354	1'356	1'393
Nombre d'arrivées	1'454	5'816	3'056
Nombre de sorties Aide aux migrants (fins d'assistance et/ou d'hébergement)	1'364	2'397	2'653
Total des prestations versées (en mios de francs)	32.2 +9.4%	45.5 +41.6%	77.7 +70%

## CO6 - Protection des personnes adultes sous curatelle

La hausse du nombre de mandats actifs suivis par le service de protection de l'adulte (SPAd) sur mandat du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) a été continue et le SPAd a terminé l'exercice 2023 avec près de 4'000 mandats sous sa responsabilité.

Le SPAd a dû faire face en 2023 à la poursuite de l'augmentation de nouveaux mandats confiés par le TPAE, avec une hausse constatée de +25% sur cet exercice. Dans ce contexte et malgré les efforts effectués en termes de relèves et de clôtures de mandats, la charge de travail du service reste très élevée au regard des recommandations de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA), qui préconise un maximum de 60 mandats par curatrice ou curateur, alors que le SPAd termine l'exercice 2023 avec une moyenne de 70 mandats par curatrice ou curateur.

Chiffres clés	2021	2022	2023
Dossiers actifs & en cours de clôture	3'642	3'675	3'600
Dont en cours de clôture	447	353	300
Nouveaux mandats	349	464	588
Opérations financières (nombre)	1'309'849	1'489'037	1'689'948

**Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement**

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Culture, sport et loisirs

---

---

## DO1 - Culture

---

### **Nouvelle politique culturelle cantonale**

Le 23 juin 2023, le Grand Conseil a adopté la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), qui affirme le rôle du canton comme coordinateur de la politique culturelle sur l'ensemble du territoire, en concertation avec les communes, tout en consultant les actrices et acteurs du domaine de la culture.

En parallèle, un comité de pilotage politique a poursuivi ses travaux pour proposer une stratégie de cofinancement de la création artistique et des institutions culturelles, ainsi qu'un règlement d'application de la LPCCA.

Aux côtés des lignes directrices de la politique culturelle cantonale adoptées en décembre 2022, la LPCCA et la stratégie de cofinancement avec les communes constituent les pièces maîtresses de la nouvelle politique culturelle cantonale pour répondre aux enjeux culturels du 21<sup>e</sup> siècle, notamment en matière de création artistique, de rémunération et de prévoyance professionnelle des acteurs de la culture, de structuration du domaine ou encore, par exemple, en matière de développement durable.

### **Diffusion et rayonnement culturel**

La création artistique de notre canton

jouit d'une forte reconnaissance en Suisse et à l'international : en 2023, 4 des prestigieux prix suisses des arts de la scène ont été attribués à des artistes de Genève.

Le canton est un acteur central de cette visibilité, puisque 146 tournées et 17 projets de réseaux internationaux ont été soutenus aux côtés de 4 labels musicaux.

### **Amélioration des conditions de travail**

L'amélioration des conditions de travail du milieu culturel fait partie des priorités du canton, et le Conseil d'Etat a soutenu cette année 14 organisations professionnelles, ainsi que l'association Action Intermittence pour professionnaliser et étendre leurs leur activité.

Le département de la cohésion sociale (DCS) a également, en collaboration avec le département de l'économie et de l'emploi (DEE), mis en place un ambitieux dispositif pilote d'incitation à la rémunération des artistes, principalement dans le domaine des arts visuels et des musiques actuelles.

### **Le futur musée de la bande dessinée**

L'un des projets phares du DCS en matière culturelle est le musée dédié à la bande dessinée prévu à la Villa Sa-

rasin, et porté conjointement avec la commune du Grand-Saconnex, les artistes et les mécènes. Plusieurs étapes importantes ont été franchies en 2023, dont la constitution d'une fondation porteuse du projet et la finalisation de l'avant-projet architectural. L'inauguration du musée est prévue en 2027.

### **Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)**

Dans le domaine de la commande publique, le FCAC a inauguré la dernière œuvre du programme art&tram, Beautiful Bridge, sur la commune de Bernex, un pont-sculpture des artistes Lang et Baumann.

Il a également poursuivi le projet MIRE avec la commande de 7 œuvres diffusées dans les gares du Léman Express. Le FCAC a également collaboré avec le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), le Centre d'art contemporain et le Centre de la photographie de Genève pour les expositions Agora et Playground, tout en présentant des œuvres dans le foyer du théâtre AmStramGram. Les bourses de commissariat du fonds ont été présentées à la Villa Bernasconi à Lancy.

Enfin, le FCAC a présenté au Palais de l'Athénée une ambitieuse exposition intitulée Néo-Géo +, accompagnée d'une publication.

### **Culture émergente**

Le DCS a piloté les travaux menés avec plusieurs départements du canton, ainsi que la Ville de Vernier et l'association Porteous pour réhabiliter le bâtiment Porteous, propriété du canton, et de le transformer en un centre culturel.

Actuellement, les travaux se poursuivent en vue de permettre l'assainissement et la mise aux normes du bâtiment. Un premier espace ouvert au public a vu le jour dans le bâtiment à l'issue d'un chantier participatif mené durant l'été.

### **Soutien aux organismes culturels**

Le canton a poursuivi son soutien pluriannuel aux institutions à fort rayonnement (Orchestre de la Suisse romande (OSR), Concours de Genève, Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, MAMCO, Fondation Bodmer et Cinéforum).

Le DCS a poursuivi sa collaboration avec les villes de Zurich et de Genève pour l'organisation de la cérémonie des prix du cinéma suisse, les Quartz. La création cinématographique a été renforcée au augmentant le soutien du canton à la fondation romande Cinéforum.

### **Accès à la culture**

L'accès à la culture est une des priorités du canton, et dans cette optique, le DCS a lancé deux nouveaux appels à projets, Champ-libre – culture en tous lieux, et Métamorphoses – une culture inclusive et participative, ainsi qu'un appel à soutiens pour les organismes spécialisés dans l'accès à la culture pour des personnes à besoins spécifiques.

En parallèle, le département a poursuivi sa mise en œuvre active de mesures d'accès à la culture, en particulier la carte 20ans20francs et les tarifs jeunes. Des soutiens à 76 organismes culturels dans tous les domaines artistiques ont été octroyés afin de favori-

ser l'accès du jeune public à une offre culturelle riche et diversifiée.

**COVID-culture**

Au cours de cette année, le DCS a finalisé le dispositif fédéral de contribution à des projets de transformation, en accompagnant les bénéficiaires vers la clôture de leur projet. L'ensemble des 173 bénéficiaires du soutien en 2022 ont rendu leur rapport dans les délais.

---

## DO2 - Sport et loisirs

---

### Plan stratégique cantonal du sport

Pour affirmer l'ambition du canton en matière de politique sportive et répondre aux besoins actuels et à venir de la population, de la relève, des athlètes d'élite et des associations sportives, un Plan stratégique cantonal du sport 2024-2028 a été élaboré par le DCS, en collaboration avec les départements concernés, puis mis en consultation, notamment auprès de l'Association des communes genevoises et de l'Association genevoise des sports. L'objectif de ce plan d'action interdépartemental est d'amener chaque Genevoise et Genevois à une pratique sportive régulière en proposant des prestations d'accès au sport pour toutes et tous et de soutenir le sport d'élite à chaque étape de son évolution.

Ce plan stratégique a été adopté par le Conseil d'Etat et dévoilé au début de l'année 2024.

### Infrastructures cantonales

Le projet de nouvelle patinoire au Trèfle-Blanc, prévue pour fin 2028 et dotée d'une double glace, s'est poursuivi, avec le concours d'architecture lancé en septembre 2022, dont le jury a décidé de procéder à un tour supplémentaire d'affinement afin de départager trois projets. Ce tour d'affinement aboutira au printemps 2024 à la sélection

finale du projet lauréat répondant entièrement aux critères définis dans le cahier des charges du concours, sans toutefois retarder la réalisation de l'infrastructure.

Les études et travaux relatifs au pôle football se sont poursuivis sur les sites de Crotte-au-Loup pour l'Académie du Servette FC et de Versoix pour les élites. En 2023 a été entamé le chantier du centre sportif de Vessy, qui accueillera provisoirement les entraînements de la première équipe du Servette dès 2025.

En ce qui concerne Genève-Plage, un projet de loi pour les années 2023-2024 a été déposé au Grand Conseil et prévoit de pérenniser l'extension des horaires ainsi que l'extension de la saison d'ouverture jusqu'à fin septembre. Parallèlement, une réflexion a été entamée concernant l'utilisation de la zone événementielle dès 2025 pour des activités sport, nautique et loisirs.

### Soutien à l'élite individuelle et à la relève

En cette année pré-olympique, la mise en valeur du programme de soutien au sport d'élite individuel Team Genève s'est notamment illustrée par le lancement du projet 1 école – 1 athlète grâce auquel les athlètes iront à la rencontre d'élèves de tous horizons à travers le canton.

Le programme compte aujourd'hui 41 athlètes, pour 28 disciplines. Une croissance qui offre de belles perspectives en vue des Jeux olympiques de Paris en 2024 puis de Milan/Cortina en 2026.

Team Genève prévoit, outre un soutien financier et médiatique, un encadrement médical et un conseil administratif et juridique en faveur des athlètes genevoises et genevois disposant d'un potentiel de qualification pour les grandes compétitions internationales. Il bénéficie de nouveaux sponsors depuis cette année.

Le soutien à la relève élite est aussi une compétence du canton. Il est centré sur le développement des 11 centres cantonaux de la relève, destinés à offrir un encadrement professionnel aux jeunes talents, tant sur le plan sportif, scolaire que médical, afin de leur permettre d'atteindre le plus haut niveau national ou international.

### **Cibler la jeunesse culture**

GE Découvre le mercredi a proposé plus de 220 activités sportives et artistiques à 3'300 jeunes de 4 à 16 ans. A la rentrée 2023, de nouvelles disciplines comme le break dance, la gymnastique énergétique, la photographie ou la poterie ont fait leur entrée dans le catalogue.

Pour la pratique du sport chez les 5 à 20 ans, le programme fédéral Jeunesse+Sport forme des monitrices et moniteurs et expertes et experts J+S. En 2023, le DCS a organisé une quarantaine de cours impliquant une centaine de personnes expertes, et près d'un millier de personnes formées.

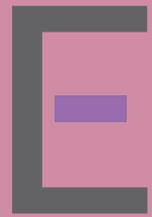
### **Prévention et inclusion culture**

Promouvoir le sport implique de prévenir toute forme de discrimination et de violence dans la pratique. Ce postulat a amené les autorités à nommer un chargé de prévention dans les milieux sportifs. Au terme d'une année de travail, ce dernier présentera au premier trimestre 2024 un plan de prévention des violences, applicable immédiatement.

Le DCS a également initié un partenariat avec la fondation Special Olympics Switzerland, avec pour objectif que toute personne ayant des besoins spécifiques puisse pratiquer le sport qu'elle affectionne dans un environnement adapté, et participer à des événements sportifs ainsi qu'à des compétitions. Dans ce cadre, Special Olympics Switzerland délègue une personne, spécialiste du sport inclusif chargée d'accompagner les clubs dans cette démarche. L'objectif est que les clubs participants adhèrent au label UNIFIED, qui permet à une structure d'être considérée comme prête à accueillir et intégrer des personnes à besoins spécifiques.

**Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement**

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Environnement et énergie

---

---

# EO1 - Protection de l'environnement

---

## Gestion des déchets

En décembre, le Conseil d'Etat a contesté auprès du Tribunal fédéral le rejet partiel de la nouvelle loi sur les déchets, annoncé par le Conseil fédéral. L'entrée en vigueur de cette loi est donc différée jusqu'à nouvel avis. Sans attendre cette décision, un projet de règlement est en cours de rédaction et a fait l'objet de nombreux échanges avec les acteurs concernés. Les autres activités menées en 2023 se sont organisées selon les trois grands axes de la politique de gestion des déchets : diminuer les déchets à la source, mieux les trier et les éliminer localement. Un plan d'action transfrontalier pour promouvoir l'économie circulaire à l'échelle du Grand Genève est notamment en cours de construction. La mise en œuvre du plan d'actions « ECOMAT<sup>GE</sup>- Valorisation des déchets minéraux de chantier » a permis de dynamiser le réseau des acteurs, d'accompagner le changement et de reconduire ainsi deux nouvelles sessions de la formation à destination des professionnels de la branche en partenariat avec la FAI, l'HEPIA et la FFPC. La campagne de sensibilisation « Trions mieux, c'est pourtant facile de pas se tromper » a été lancée lors des Automnales. Un e-learning sur le tri des déchets à l'Etat a aussi vu le jour pour accompagner le déploiement à large échelle des centres de tri dans les locaux étatiques. A noter également, la

campagne de communication sur la vaisselle réutilisable, « Emportons ma-lin », qui a été reconduite en 2023.

## Protection de l'air

Les indicateurs de qualité de l'air ont confirmé la tendance favorable des dernières années. La mise en œuvre du plan de mesures OPair 2018-2023 s'est poursuivie et les travaux pour établir le plan 2024-2029 ont été lancés. Pour comprendre plus finement l'influence des sources émettrices de polluants (routes à fort trafic, aéroport) sur la qualité de l'air, les deux stations mobiles de mesure de la qualité de l'air ont été déplacées à Plan-les-Ouates et au Grand-Saconnex. Les résultats de la première campagne de mesure à Bellevue, Genève et Carouge ont été publiés, confirmant les tendances observées au niveau cantonal.

## Protection contre le bruit et les vibrations et les rayonnements non ionisants

En 2023, le plan de mesures découlant de la stratégie Bruit 2030 a été finalisé à l'issue d'une large consultation. Il sera soumis au Conseil d'Etat début 2024. Dans le cadre d'un projet innovant mené avec la Confédération, notre canton a également joué le rôle de pilote pour l'utilisation d'un radar anti-bruit permettant le contrôle des excès sonores.

### **Protection contre les substances dangereuses de l'espace bâti**

Les actions du plan de mesures cantonal 2018-2023 « Substances dangereuses dans l'environnement bâti » se sont orientées cette année sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser la construction saine notamment par le choix de matériaux et de techniques de construction adaptés à la durabilité du bâti et exempts de substances dangereuses, préalable indispensable à la stratégie de réemploi dans la construction. Dans ce cadre, une formation à destination de la profession a été conçue en 2023 en partenariat avec la FAI, l'HEPIA et la FFPC et sera dispensée en 2024.

### **Protection contre les accidents majeurs**

Un cycle de contrôles des entreprises assujetties à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs a été relancé, en mettant l'accent sur celles qui commercialisent des pesticides et qui exposent la population et l'environnement à des risques significatifs. Les contrôles dans les laboratoires qui utilisent des organismes pathogènes ou génétiquement modifiés de classe 2 se sont intensifiés. Une coordination entre prévention des accidents majeurs et aménagement du territoire a été nécessaire pour de nombreux projets d'importance cantonale.

### **Protection des sols et du sous-sol**

Le projet Résulterre est en cours de déploiement : il vise à inciter les pratiques de conservation des sols, tout en cherchant à quantifier et à optimiser

le stockage du carbone. Une quarantaine d'exploitations agricoles participeront à ce projet, porté par le canton et AgriMandat avec l'appui de diverses institutions, dont quatre hautes écoles. Les nappes d'eau souterraine ont fait l'objet d'une surveillance régulière, notamment de leur niveau, de leur chimie et de leur température. Concernant plus spécifiquement l'aquifère transfrontalier du Genevois et sa pollution au perchlorate, une expertise est en cours pour déterminer qui sont les ou les pollueurs.

### **Exploitation des ressources du sous-sol**

Les efforts du programme GEothermies se sont concentrés cette année sur la montée en puissance du guichet géothermique permettant d'assister les porteurs de projet et sur l'élaboration d'un plan de mise en exploitation à court terme de la ressource géothermique. En parallèle, une campagne sismique 2D a été réalisée pour compléter les données 3D collectées en 2021. Les travaux de refonte de la loi sur les ressources du sous-sol ont ainsi été lancés afin d'y inclure la thématique « eaux souterraines » aujourd'hui intégrée à la loi sur les eaux.

### **Analyse de l'impact sur l'environnement**

Avec le nouveau règlement sur l'évaluation environnementale, adopté en 2022 et son guide d'aide à l'exécution sur l'évaluation environnementale stratégique (EES), l'utilisation de l'outil EES est monté en puissance. De nombreuses planifications territoriales – par exemple, la localisation d'une centrale chaleur force au bois usagé et à

problème ou encore la vision territoriale transfrontalière du Grand Genève – font actuellement l'objet d'une EES afin d'intégrer, dès leur conception, les enjeux de transition écologique et d'alimenter le processus décisionnel.

Dans le cadre du plan climat cantonal et sa fiche 4.4, l'outil permettant d'établir un bilan carbone des plans, programmes et projets aux différentes échelles de planifications territoriales est en cours de test sur le grand projet des Cherpines pour les volets « mobilité » et « bâtiments ». Il offrira au Conseil d'Etat courant 2024, au Grand Conseil et aux autorités compétentes une aide à la décision supplémentaire pour relever les défis de la neutralité carbone dans les quartiers.

L'inspectorat environnemental des chantiers de la politique publique E poursuit son déploiement opérationnel avec la consolidation des effectifs, la formation des inspecteurs et inspectrices et l'augmentation du nombre de contrôles. Il améliore ainsi la couverture des risques environnementaux liés aux chantiers.

### Développement durable et climat

La mise en œuvre du plan d'actions développement durable et du plan climat cantonal renforcé s'est poursuivie en 2023. Le rapport d'évaluation du plan d'actions développement durable 2019-2023 a été approuvé par le Conseil d'Etat et publié conformément à la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (A 2 60). Des objectifs et des cibles de développement durable ont été fixés dans le cadre du renouvellement des contrats de prestations des HUG et de l'IMAD.

Le lancement d'une vaste campagne de communication sur le climat a débuté en 2023 avec notamment la mise à disposition d'un calculateur genevois d'empreinte carbone individuelle et la mise sur pied d'animations lors de différents événements publics. L'accompagnement des communes et des établissements publics automnes par l'intermédiaire de formations, la mise à disposition d'outils ou encore la coordination de plateformes qui leur sont dédiées s'est poursuivi en 2023.

---

## EO2 - Energie

---

Le Conseil d'Etat a tiré le bilan des mesures d'économie d'énergie de l'hiver 2022/2023, telles que préconisées par la Task Force Energie. Elles concernaient notamment la température des locaux, le report du démarrage de la période de chauffe, la suppression de la mise à disposition d'eau chaude ainsi que l'extinction de l'éclairage nocturne intérieur et extérieur des bâtiments non résidentiels. Ces recommandations ont été mises en œuvre immédiatement dans l'administration cantonale. Les administrations municipales, les entreprises, les établissements publics autonomes et les particuliers étaient eux aussi invités à les suivre. Un mandat de suivi et de quantification des économies réalisées a été confié à l'Université de Genève. Le rapport final, publié en octobre, montre que la mobilisation collective a payé : des économies d'énergie conséquentes ont été réalisées par rapport à la même période de l'année précédente. Déduction faite de l'effet météo lié à des températures globalement clémentes pour l'hiver concerné, ce sont 143 GWh de gaz et 40 GWh d'électricité qui ont été économisés, soit respectivement 6% et 3% de la consommation du canton. Si ces économies sont en deçà des objectifs qui avaient été fixés par la Confédération, 15% pour le gaz et 10% pour l'électricité, elles restent significatives. Pour le gaz, 90% de l'économie est liée à la baisse des températures de chauffage dans les bâtiments

(bureaux et logements). Pour l'électricité, le rapport n'établit pas de lien direct entre la baisse de consommation et une mesure particulière. C'est bien le suivi de l'ensemble des recommandations par un large public qui a permis cette économie substantielle. L'étude de l'université montre également, tant pour le gaz que pour l'électricité, les très bons résultats obtenus par plusieurs branches économiques, comme les commerces, les banques et assurances ainsi que par les communes et l'administration cantonale.

Le contexte inédit de risque de crise en matière d'approvisionnement énergétique a renforcé l'importance des actions du Conseil d'Etat en 2023 en matière d'assainissement et d'amélioration énergétique des bâtiments les moins performants, d'engagement des grands consommateurs en matière d'efficacité énergétique et des contrôles du respect des bases légales des projets. Suite au vote du Grand Conseil modifiant la loi sur l'énergie, dont l'impact climatique et énergétique est conséquent, le Conseil d'Etat a décidé de ne pas publier la loi, comme le permet la constitution cantonale. Depuis septembre, le Conseil d'Etat a réuni régulièrement les milieux professionnels concernés pour dégager un consensus. Il reviendra prochainement devant le Grand Conseil avec ses propositions.

En mai 2023, le Conseil d'Etat a adopté les cartes fixant le déploiement des réseaux thermiques structurants (RTS) à 2030 et 2050, une étape essentielle dans le renforcement de l'approvisionnement énergétique thermique durable du canton. A ce titre, les travaux préparatoires entre le département du territoire et les services industriels de Genève (SIG) visant à déterminer le « juste prix » sont à bout touchant. Une nouvelle commission consultative sur les RTS, instituée par le Conseil d'Etat, sera chargée de préavisier les tarifs facturés par les SIG préalablement à leur approbation par le Conseil d'Etat, courant 2024.

En 2023, l'OCEN a délivré 35 préavis relatifs à des procédures d'aménagement du territoire (plan localisé de quartier, plans directeurs communaux, etc.) et a validé 11 concepts énergétiques territoriaux.

Il a aussi délivré 1'627 préavis d'autorisation de construire, instruit 181 demandes d'installations de climatisation et 57 chauffages d'endroits ouverts. Ce chiffre à la baisse s'explique en raison de la durée de validité des autorisations octroyées pour des demandes effectuées lors des exercices précédents et héritées de la situation sanitaire. L'OCEN a aussi délivré 624 autorisations relatives à l'installation de pompes à chaleur (PAC) (contre 138 en 2022).

En outre, 160 contrôles de conformité des dossiers ont été effectués sur site pour un taux de conformité de 25%. Ce taux relativement faible s'explique par le choix des cibles de contrôle qui vise à concentrer les efforts sur la base des risques les plus importants.

Les contrôles ont diminué (-20% par rapport à 2022), du fait du transfert de charges liées aux traitements des autorisations pour l'installation de pompes à chaleur (PAC) qui sont désormais assumées par l'OCEN lorsqu'il n'y a pas d'autres enjeux constructifs.

Enfin, 1'940 requêtes en subvention destinées à des mesures d'amélioration énergétique, au développement des énergies renouvelables ainsi qu'aux audits énergétiques ont été traitées. Dans le cadre de la collaboration GÉnergie, 27 entreprises - dont 15 sont des grands consommateurs - se sont engagées dans une démarche d'efficacité énergétique.

L'OCEN a délivré des subventions pour favoriser les économies d'énergies et les énergies renouvelables à hauteur de 35 millions de francs. Les propriétaires d'immeubles ont bénéficié d'une simplification de l'accès aux aides financières et d'une meilleure visibilité de celles-ci grâce à la plateforme GÉnergie, réalisée en collaboration avec le programme Eco21 des SIG depuis 2017.

---

## EO3 - Gestion des eaux

---

### 2023 : à nouveau des extrêmes hydrologiques

L'année hydrologique 2023 aura de nouveau été marquée par une sécheresse prolongée du printemps à l'automne, ceci pour la deuxième année consécutive. Les mêmes constats que ceux mentionnés dans le rapport de gestion 2022 pourraient être repris ici, si ce n'est que la coordination des mesures liées à la sécheresse se renforce notamment au niveau de la cohérence transfrontalière : le canton de Genève est invité aux comités départementaux des ressources en eau sous l'égide de la préfète de l'Ain et du préfet de la Haute-Savoie, et un comité sécheresse a été mis en place au niveau de l'office cantonal de l'eau (OCEau). Les autorités directrices du Comité régional franco-genevois (CRFG) ont été systématiquement renseignées sur cette coordination et se félicitent de l'avancement des travaux.

La sécheresse à peine terminée, c'est un trop plein d'eau qui aura animé la deuxième partie de l'automne 2023 avec deux très fortes crues de l'Arve, dont la première le 15 novembre avec 1010 m<sup>3</sup>/s, et la seconde le 13 décembre avec près de 800 m<sup>3</sup>/s. La première est un record depuis la mise en place de mesures calibrées en 1924 et correspond sur le plan statistique à un temps de retour de 200 ans; la seconde se classe en quatrième position

des plus grosses crues mesurées depuis 100 ans. Les importants travaux réalisés ces dernières années tant au niveau français que genevois ainsi que les excellentes collaborations cantonales et transfrontalières entre les équipes de l'OCEau et les services de sécurité et d'intervention ont permis de protéger Genève : ainsi, aucune victime, ni aucun dommage majeur n'est à déplorer consécutivement à ces deux événements exceptionnels.

### Stratégie, loi et usages

Outre les réalisations de terrain, l'année 2023 aura aussi été le théâtre d'un intense travail de réorganisation, puisque l'OCEau a fait peau neuve avec la redéfinition de 4 nouveaux services : service du domaine public lacustre et de la capitainerie, service de l'aménagement des eaux et de la pêche, service d'assainissement et de gestion des eaux, service de surveillance et de protection des eaux et des milieux aquatiques. Au niveau législatif, la loi sur la navigation a fait l'objet d'un important travail de refonte dont le Grand Conseil pourra se saisir dès 2024. Un chantier de révision complète de la loi cantonale sur les eaux a également été ouvert pendant l'automne 2023. Dans le prolongement de la réorganisation et des réflexions engendrées par la révision des bases légales, une stratégie cantonale de l'eau a été produite et validée par la direction du départe-

ment du territoire : elle organise sur 12 axes stratégiques les orientations de la politique publique au sein de l'OCEau et en coopération avec les autres offices cantonaux concernés et les Services industriels de Genève (SIG). Une traduction de la stratégie sous forme de plan d'actions sera développée en 2024.

En rapport avec le besoin d'utiliser la ressource de façon plus rationnelle, les enjeux autour de l'approvisionnement avec de l'eau brute dans plusieurs domaines (irrigation agricole, arrosage public, toilettes, etc.) se sont précisés. Le groupe de travail constitué autour de la thématique de l'irrigation agricole a mené les études nécessaires dans les secteurs du territoire prioritaires pour cet approvisionnement et les premières solutions de court terme se dessinent. Si au début des réflexions le maraîchage et l'arboriculture étaient spécialement concernés, on constate aujourd'hui que c'est l'entier des filières de l'agriculture qui vont être touchées dans la décennie à venir.

### **Coopération transfrontalière : de nouvelles étapes franchies**

Sur la base de l'aboutissement de l'étude sur la gestion de l'eau potable et de plusieurs ateliers de coordination entre les collectivités territoriales du Grand Genève, des interconnexions de réseau entre opérateurs responsables de l'approvisionnement sont en cours de réalisation ou de discussion. Concernant la nappe du Genevois, le redémarrage de l'exploitation de deux puits supplémentaires a permis d'augmenter les volumes prélevés et un nouvel avenant ayant révisé le quota à la hausse pour deux ans en faveur des

collectivités françaises a été signé; la création de puits supplémentaires à cheval sur la frontière est également en discussion. En plus des questions liées à l'eau potable, les élus ont confirmé lors de deux rencontres sur la question de l'eau qu'il était nécessaire de relancer la dynamique d'actions prioritairement sur les étiages et les crues des cours d'eau. Un atelier visant à préciser les moyens à engager est prévu tout début 2024.

En ce qui concerne les 3 grandes masses d'eau que sont le Léman, le Rhône et l'Arve, la coordination internationale est en place; les délégations françaises et suisses ont progressé dans les travaux sur les 2 accords concernant le Rhône et le Léman; une signature est attendue en 2024. Par ailleurs, la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman – CIPEL – a marqué ses 60 ans d'existence par une rencontre forte avec la jeunesse dans la commune vaudoise de Prangins, et échangé sur son plan d'actions décennal avec les partenaires et la société civile à l'automne.

### **La ressource mérite d'être mieux connue et préservée**

En termes de protection et d'assainissement des eaux, quelques points saillants émergent des activités courantes de l'OCEau : les privés, les communes et les entreprises s'interrogent de plus en plus sur l'utilisation des eaux pluviales et usées dans le bâtiment et sur l'espace public, et les travaux d'inspection montrent que des questions se posent autour de la gestion des eaux de chantier en phase de construction. La promotion d'un usage différencié des eaux pluviales a battu son plein en

2023 à travers les ateliers et journées « Eau en ville », et plusieurs projets-pilotes sont suivis quant à des solutions permettant une valorisation décentralisée des eaux usées.

Afin d'aider à la prise de conscience de la valeur de l'eau et au besoin non seulement d'en préserver la qualité, mais de plus en plus de l'économiser, la campagne « Oh mon eau » a été renforcée d'un volet « quantitatif », présenté notamment lors de la Journée mondiale de l'eau le 22 mars et aux Automnales. En effet, malgré son abondance locale (Léman, Rhône et Arve), il apparaît nécessaire de rendre attentif au fait que la disponibilité de l'eau peut être affectée temporairement et les gestes individuels comptent : un programme Eco21 dédié à l'eau a ainsi été lancé en 2023 avec les SIG.

### **Le Rhône, la Drize et les autres**

Les cours d'eau genevois continuent de faire l'objet d'une attention forte que ce soit en termes de suivi de la qualité ou du régime hydrologique, de recherche de solutions pour lutter contre les assècs de plus en plus réguliers ou encore de renaturation. En 2023, deux mesures d'assainissement des ouvrages hydroélectriques envisagées depuis 2014 au sens de la loi fédérale sur les eaux ont pu être mise en œuvre sur le Rhône : la passe à poissons du barrage du Seujet, totalement reprofiliée, a pu être inaugurée et pour les éclusées, la Confédération a autorisé la remontée du débit plancher de 50 à 80 m<sup>3</sup>/s dès le 1<sup>er</sup> octobre. Par ailleurs, un regain d'intérêt de la société civile a engendré un nombre significatif d'ateliers autour du devenir du fleuve et des travaux de préparation à la mise

en place d'un observatoire basé sur le partage des regards ont été confiés à la filière architecture du paysage de l'HEPIA.

Par ailleurs, outre les travaux menés sur le Foron à Moillesulaz et sur l'Allondon au pont de Russin, la Drize et l'Aire restent au centre de l'attention portée par l'autorité cantonale à ces deux bassins versants transfrontaliers. La nécessité de maintenir le plus possible le lit de ces rivières en eau pendant l'été a poussé à étudier encore plus finement le fonctionnement hydrologique avec les nappes d'accompagnement : les résultats permettront d'envisager les mesures adéquates de réalimentation de ces nappes qui soutiennent l'étiage en relation avec les prélèvements possibles pour les maraîchers. Pour la Drize en particulier, les travaux concernant la remise à ciel ouvert dans le PAV ont débuté au niveau de la route des Acacias avec l'intention de voir l'eau s'écouler au pied des tours de l'Etoile en 2025. La population genevoise a pu découvrir cette rivière grâce à la journée cantonale de la randonnée qui a connu un grand succès. L'Aire quant à elle a connu une série de plantations sur 1 km de longueur et l'aboutissement de l'image directrice sur l'ensemble du vallon, qui a permis d'intégrer les composantes de l'espace rural et de l'agriculture avec celles de l'eau, des usages liés aux loisirs et de l'urbanisation.

### **Le lac : des activités qui ne faiblissent pas ...**

Au vu des manifestations temporaires et événements proposés par les communes et les divers partenaires sociaux, le canton constate une activité

croissante de suivi et d'autorisation liés à ces usages accrus. L'OCEau a d'ailleurs choisi de dédier une ressource intégralement à la gestion du domaine public. Parmi les activités, il faut noter l'ouverture du plan d'eau à la natation sur le quai Wilson. Au niveau des infrastructures, 2023 a vu la rénovation complète du débarcadère de la CGN à la rotonde du Mont-Blanc, ainsi que du Port Wilson et de ses 250 places d'amarrage; 700 autres places ont été rééquipées à neuf. En prolongation des données positives de 2022, 56 places d'amarrage ont pu être attribuées en 2023. Enfin, 5'000 m<sup>2</sup> de roselière ont été créés le long du quai de Cologny.

	2021	2022	2023
Permis de pêche annuels	2'578	2'425	2'266*
Permis de pêche journaliers	5'800	5'560	3'964*
Attributions places d'amarrage	6	56	54
Analyses de micropolluants	119'240	128'301	99'560
Préavis délivrés dans le cadre des autorisations de construire	3'480	3'950	3'950
Demandes de mises en conformité dans le domaine de la protection des eaux	521	362	590
Nouveaux recours/contentieux	16	14	26

\*estimations, les chiffres exacts figurent dans le rapport de gestion de l'année suivante.

---

## EO4 - Agriculture et nature

---

Pour anticiper les effets du changement climatique sur l'agriculture, l'OCAN a lancé deux études de détails, l'une dans le secteur de Meyrin-Satigny et l'autre dans le secteur de Genève-Sud. Une plateforme pour le développement et l'adaptation des usages de l'eau dans l'agriculture a été mise en place début 2023 par les offices concernés pour garantir la coordination stratégique et opérationnelle entre les acteurs publics et privés.

Au niveau des paiements directs destinés à rétribuer les prestations non marchandes de l'agriculture, l'année aura été marquée par une augmentation significative des montants octroyés aux agricultrices et agriculteurs du canton (+10% environ). Cette évolution est liée à l'élargissement du catalogue fédéral de prestations, notamment pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et améliorer la protection des sols.

En juin, la loi 13223 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 40 millions de francs pour financer les investissements en matière d'infrastructures agricoles durables a été adoptée par le Grand Conseil.

En milieu urbain, plusieurs projets autour du triptyque eau-sol-arbre sont en cours et le projet pilote Cool City est clôturé. Le parc agro-urbain de Bernex

a été inauguré au printemps; le chantier de la ferme urbaine a, quant à lui, débuté en automne.

Arrivant au terme de sa première phase, le plan biodiversité a pleinement rempli ses attentes, puisque près de 90% des mesures sont en cours ou ont été réalisées, notamment la remise en état de biotopes ou le renforcement de corridors biologiques. Ces mesures touchent l'ensemble du territoire et certaines vont au-delà de nos frontières en coopération avec nos voisins.

Afin de limiter la hausse des dégâts aux cultures causés par la faune sauvage, notamment les corbeaux freux et les pigeons ramiers, l'OCAN continue de mettre en place de nombreuses mesures préventives en collaboration avec les agricultrices et agriculteurs.

L'OCAN a intensifié la lutte contre le moustique tigre, dont les populations ont augmenté de manière significative. Il s'agit avant tout d'identifier la présence de l'espèce, de préciser les méthodes de lutte, puis de transmettre la connaissance aux responsables des territoires touchés, soit avant tout les communes, mais aussi les propriétaires.

Concernant les organismes de quarantaine en agriculture, un nouveau foyer de flavescence dorée de la vigne a été identifié dans la région de Darda-

gny et un premier cas de virus du fruit rugueux brun de la tomate a été observé. La gestion de ces organismes appelle des mesures administratives, de surveillance et de lutte conséquentes. La cadence de plus en plus rapide de leur apparition est préoccupante.

La 6<sup>e</sup> journée cantonale sur les chemins de randonnée, sur les communes de Troinex, Bardonnex et Plan-les-Ouates, a été l'opportunité de mieux faire connaître les enjeux naturels et agricoles de l'espace rural. Une participation à la hausse a été enregistrée avec plus de 2'000 personnes.

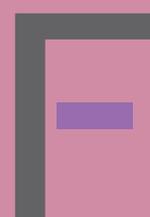
La structuration de la thématique du paysage progresse, avec la finalisation de la rédaction de la conception paysage (portée conjointement avec l'office de l'urbanisme) et du volet II de l'étude sur le Rhône, mené conjointement avec l'office cantonal de l'eau, en collaboration avec l'HEPIA.

Dans l'optique du futur plan directeur cantonal, l'OCAN s'est fortement investi dans la démarche VTT et sur l'image directrice du vallon de l'Aire afin d'apporter une vision conciliant la préservation des enjeux naturels et agricoles et l'accueil du public.



**Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement**

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Formation

---

---

# FO1 - Enseignement obligatoire et orientation

---

L'augmentation constante des effectifs, due notamment aux effets migratoires, se poursuit avec près de 1'156 élèves supplémentaires scolarisés à la rentrée 2023 dans l'enseignement primaire et au cycle d'orientation. Pour répondre aux besoins, maintenir les taux d'encadrement et compenser les départs à la retraite, près de 155 enseignantes et enseignants ont été engagés au cycle d'orientation, plus de 110 au primaire, ainsi que 6 directions d'établissement.

## Projet d'innovation pédagogique au primaire

Dans le cadre du projet d'innovation pédagogique, mis en œuvre depuis la rentrée 2022, les changements suivants ont été réalisés : découpage de l'année scolaire en deux semestres, évolution des bulletins scolaires de 1P-2P et abandon de la distinction entre Français I et Français II de la 5P à la 8P. Ces innovations sont en cours d'évaluation par le service de la recherche en éducation (SRED) avant d'être éventuellement pérennisées, sous réserve d'une modification du cadre légal et réglementaire.

En complément, une attention toute particulière est accordée à l'entrée en scolarité : afin d'améliorer les conditions et la réussite de l'entrée en scolarité et d'offrir aux jeunes élèves une transition fluide entre le préscolaire

et l'école, la collaboration avec les familles et les différents acteurs concernés est renforcée.

## Elèves à besoins éducatifs spécifiques

A la rentrée 2023, en raison d'un manque de place dans les structures de l'enseignement spécialisé répondant à leurs besoins, une trentaine d'élèves dont l'évaluation des besoins (PES) recommandait une orientation vers l'enseignement spécialisé ont été scolarisés dans des établissements primaires réguliers, à plein temps ou à 50%. Ces élèves bénéficient d'un accompagnement à 100% de leur temps de présence au sein des classes régulières par un membre du personnel enseignant auxiliaire.

## Cycle d'orientation

Les travaux concernant le suivi des élèves en grande difficulté scolaire ainsi que la formation continue du corps enseignant en lien avec la différenciation pédagogique (adaptation des contenus, processus, productions pour atteindre le même objectif) et l'évaluation se poursuivent.

La priorité est portée à l'amélioration de la transition des élèves entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II. Le processus de suivi de l'élève et de transmission d'informa-

tions entre les degrés secondaires I et II, notamment pour le suivi des élèves de 11<sup>e</sup> en difficulté, a été renforcé et une « commission d'admissions particulières » a été mise sur pied. Par ailleurs, le dispositif GO-Apprentissage, qui vise la construction d'un projet professionnel avant la sortie du cycle d'orientation et la valorisation de l'orientation vers l'apprentissage en voie duale, a été étendu à l'ensemble des 19 établissements du cycle d'orientation.

Afin de satisfaire à la réglementation fédérale, une troisième période hebdomadaire d'éducation physique a été généralisée pour l'ensemble des élèves du cycle d'orientation non sans créer une certaine tension sur les salles d'éducation physique.

Enfin, quatre nouveaux établissements du cycle d'orientation participent au projet pilote permettant de tester un outil d'autodiagnostic du climat scolaire.

### Moyens d'enseignement

Le développement de moyens d'enseignement se poursuit afin de disposer dans toutes les disciplines d'outils d'enseignement et d'évaluation adaptés aux objectifs d'apprentissage.

Suite au déploiement de l'Education numérique au sein du plan d'études romand, un moyen d'enseignement d'informatique a été introduit en 9<sup>e</sup> année. A la suite de l'adoption de la loi 13011, des moyens pédagogiques nécessaires à ce domaine d'apprentissage sont introduits progressivement dans l'ensemble des années de scolarité.

Dans le domaine des langues, des moyens d'enseignement romands en français ont été introduits en 1P-2P et 5P.

Le déploiement du plan mathématiques et sciences de la nature (MSN) se poursuit avec cette année des nouveaux moyens d'enseignement romands de mathématiques en 7P.

L'introduction de ces moyens d'enseignement est accompagnée par un dispositif de formation pour le personnel enseignant.

En raison de l'augmentation des effectifs et des ruptures d'approvisionnement, le coût de la distribution générale des moyens d'enseignement et fournitures scolaires de l'enseignement obligatoire a connu une inflation de plus de 5% à la rentrée 2023. Les fournitures scolaires remises aux élèves au cycle d'orientation ont été complétées pour assurer la gratuité de l'école obligatoire, selon la réglementation en vigueur.

Élèves, étudiants et étudiantes de l'enseignement public et subventionné Etat au 15 novembre	2021	2022	2023
<b>Enseignement primaire</b>	<b>37'860</b>	<b>38'642</b>	<b>39'262</b>
<b>Enseignement secondaire I</b>	<b>13'305</b>	<b>13'762</b>	<b>14'298</b>
<b>Enseignement secondaire II</b>	<b>25'069</b>	<b>25'278</b>	<b>25'454</b>
dont			
Structures d'accueil	596	866	1'222
Formations pré-qualifiantes	1'143	1'160	1'151
<b>Formation générale</b>	<b>12'128</b>	<b>12'223</b>	<b>12'074</b>
- Formation gymnasiale	8'326	8'421	8'246
- Culture générale	3'802	3'802	3'828
Formation professionnelle secondaire II plein temps	4'409	4'260	4'197
Formation professionnelle secondaire II duale et MP1 stage	5'308	5'276	5'412
Formation professionnelle supérieure	719	706	723
Formations pour adultes (CG et ECG)	766	787	675
<b>Enseignement spécialisé public et subventionné</b>	<b>2'091</b>	<b>2'160</b>	<b>2'179</b>
Enseignement public	1'599	1'649	1'678
Enseignement subventionné	492	511	501
<b>Total *</b>	<b>78'325</b>	<b>79'842</b>	<b>81'193</b>

\* les élèves ayant une double scolarité (une dans l'enseignement régulier et une dans l'enseignement spécialisé) sont comptés deux fois.

Source : service de la recherche en éducation

---

## FO2 - Enseignement secondaire II et formation continue

---

### Développer la filière professionnelle

Le plan apprentissage, cofinancé par la Confédération, s'est poursuivi en 2023 à travers les mesures suivantes : prospection et remobilisation des entreprises formatrices, aide au placement des jeunes, cours de soutien dans les centres de formation professionnelle, augmentation de l'effort au sein du grand Etat, création d'un journal pour les parents d'élèves du CO.

Ces mesures et les retombées de la Cité des métiers, organisée en novembre 2022, ont contribué à la hausse du nombre de contrats d'apprentissage signés en 2023 (+9,5%).

### Qualification des adultes

Genève est le canton qui qualifie le plus d'adultes, notamment à travers le dispositif Qualifications+ qui permet à près de 800 adultes par an d'obtenir un titre AFP ou CFC sur la base de la valorisation de l'expérience professionnelle.

Plusieurs projets pilotes, en partenariat avec l'office cantonal de l'emploi, l'Hospice général ou encore les associations professionnelles, sont mis en place pour favoriser la qualification, dans le domaine des soins, de la propreté ou de l'intendance.

Elaboré conjointement avec le départe-

tement de la cohésion sociale (DCS), le dispositif intégration (PIC-AIS-PAI) concerne près de 500 adultes issus de la migration et vise notamment la maîtrise du français et la formation en vue d'une insertion professionnelle.

### Soutenir les jeunes en vue d'une certification

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans a permis d'augmenter le taux net de scolarisation des jeunes de 16 à 18 ans en limitant les interruptions de formation. Les efforts doivent néanmoins se poursuivre pour augmenter la certification des jeunes de moins de 25 ans à travers le renforcement du dispositif des parcours individualisés (PI) et une meilleure coordination des actions de l'enseignement secondaire II et des partenaires externes.

### Nouveaux plans de formation

Le nouveau plan d'études de l'école de culture générale est mis en œuvre pour tous les degrés. L'introduction de l'informatique au collège et à l'école de culture générale se poursuit avec l'introduction de la culture numérique dans différentes disciplines.

L'ordonnance des formations commerciales révisée, avec ses nouveaux plans de formation par domaines de compétences, est mise en œuvre pour les apprentis de 1<sup>re</sup> année. Les travaux

préparatoires de la réforme de la maturité gymnasiale ont en outre commencé.

L'ordonnance de formation révisée des métiers de l'horlogerie est également mise en œuvre au sein d'une école qui a déménagé dans des locaux neufs, dans le cadre d'un partenariat public-privé, ce qui permet une forte valorisation des filières de formation concernées.

### **Forte croissance des élèves issus de la migration**

A la rentrée 2023, la structure d'accueil des élèves issus de la migration a accueilli 1'222 élèves, soit 356 de plus qu'en 2022. Les engagements et la recherche de locaux adéquats sont dans ce contexte des points de vigilance et de préoccupation constants.

## F03 - Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques

### Besoins en augmentation

Cette année encore, on constate une hausse des demandes de soutien pour les élèves de l'enseignement régulier et une augmentation des demandes de scolarisation dans l'enseignement spécialisé. A la rentrée, 19 élèves supplémentaires (+0.8%) ont été accueillis dans l'enseignement public et subventionné. Cela ne représente pas l'ensemble de la croissance des besoins, car 57 élèves ont connu une rentrée différée dans l'attente de places disponibles pour entrer principalement dans les écoles de pédagogie spécialisée renforcées. Par ailleurs, on compte cette année une trentaine d'élèves avec des besoins plus complexes exigeant donc une prise en charge bien plus importante et coûteuse. Enfin, 30 élèves, avec des troubles du développement moins prononcés, ont été accueillis dans l'enseignement régulier et bénéficient d'un accompagnement durant leur temps de présence (voir F01).

Afin de répondre à la forte demande pour l'accueil d'élèves du cycle élémentaire ayant des déficiences intellectuelles ou des troubles du spectre autistique, une école de pédagogie spécialisée a été ouverte et cinq structures primaires et secondaires ont été transformées en structures de catégorie renforcée pour accueillir des élèves ayant des besoins spécifiques plus im-

portants. En outre, une classe intégrée à l'école primaire a été ouverte.

Disposer du personnel qualifié, garantir un encadrement adéquat, des locaux adaptés aux besoins et bénéficier des collaborations nécessaires de la part d'autres services de l'Etat ont constitué autant d'exigences indispensables qui n'ont pas pu être intégralement réunies à la date de la rentrée scolaire. Face à ce constat, une réflexion large sur l'organisation des prestations réalisées par l'office médico-pédagogique (OMP) ou déléguées a démarré afin de ne pas reproduire une telle situation à la rentrée 2024.

### Soutiens dans l'enseignement régulier

Pour répondre aux besoins de soutien des élèves de l'enseignement régulier, les interventions collectives, au sein d'un groupe, sont privilégiées. Ainsi, le soutien des équipes enseignantes par des professionnels spécialisés s'est très sensiblement développé au sein des classes de l'enseignement régulier (voir aussi F01) et cela au bénéfice de l'ensemble des élèves dans un but de prévention et de lutte contre l'échec scolaire.

### Accompagnement éducatif

Le manque de lieux de vie pour mineurs en situation de handicap, en

particulier avec retard mental, autisme et troubles du comportement, avait conduit à la mise en œuvre en 2022 d'une prestation de soutien à domicile spécifique, destinée à éviter le placement ou l'hospitalisation. Cet accompagnement éducatif a été réorganisé et s'est largement développé en 2023 puisqu'il est désormais destiné à 54 familles (15 en 2022). Il permet d'assister les parents dans le développement ou le renforcement de stratégies éducatives et de retarder, voire d'éviter, un placement en foyer.

### **Prestations médico-psychologiques**

Le nombre d'enfants, d'adolescentes et d'adolescents suivis au sein des consultations ambulatoires présente une augmentation de plus de 8% cette année (5'002 mineurs), avec plus de 700 nouvelles demandes de consultations par rapport à 2022. Au total, le nombre de séances dispensées à des mineurs au sein des consultations ambulatoires a augmenté de 14,7% (52'734 séances).

Au cycle d'orientation, les psychologues détachés de l'OMP ont rencontré 19,7% des élèves (+1,75%). Au secondaire II, 12,7% des élèves des établissements dans lesquels des psychologues sont présents ont bénéficié de leurs services (+3,6%).

---

## FO4 - Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité

---

### Mesures de protection

Cette année encore, le principal défi a été de faire face aux besoins croissants pour assurer la protection des mineurs, éviter autant que possible les hospitalisations sociales et proposer des mesures adaptées pour répondre à la situation familiale de chaque enfant.

L'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) a ainsi été renforcée afin d'accompagner les parents en difficulté et d'éviter autant que possible les placements. Cette prestation est stable en termes d'activité, depuis l'année passée, avec plus de 400 mesures d'AEMO pour plus de 650 enfants suivis.

Par ailleurs, face à l'augmentation du nombre d'enfants nés à la maternité et ne pouvant rentrer à domicile sans suivi, une structure d'accueil parents-enfant a été créée pour proposer une prise en charge médico-socio-éducative de grande proximité pour des parents très fragilisés nécessitant un accompagnement rapproché dans leur quotidien avec notamment la mise en œuvre de soins pour leur enfant.

Enfin, les actions pour prévenir et accompagner les séparations hautement conflictuelles des parents et leur impact négatif sur les enfants ont été renforcées avec notamment la mise en œuvre d'un projet pilote de recherche

de consensus, en collaboration avec le pouvoir judiciaire, proposant aux parents en instance de séparation de recourir à la médiation ou à la recherche de toutes solutions amiables utiles et, ainsi, favoriser la résolution extrajudiciaire de ces conflits. Ce projet sera évalué à l'issue de la phase test en vue de le déployer plus largement.

Le nombre de situations confiées par le tribunal des mineurs à l'unité d'assistance personnelle, tout au long de l'année 2023, est resté stable avec environ 49 jeunes suivis en permanence.

### Promotion de la santé et prévention

Le renforcement de l'éducation à la santé sexuelle et affective s'est poursuivi avec notamment le développement de nouveaux cours en 2<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire II (axé sur la notion de consentement).

En 2022-2023, 995 élèves de 9<sup>e</sup> CO ont été vaccinés contre le papillomavirus humain (+30%) et 273 contre l'hépatite B (+35%). Les projets d'accueil individualisé (PAI), destinés aux enfants avec des besoins d'accompagnement en raison d'une maladie ou d'un handicap, sont en augmentation constante (+9%).

39'836 entretiens de santé infirmiers ont été réalisés et 1'425 entretiens médicaux pour des enfants et élèves. Le

nombre de dépistages systématiques de la vue (23'572) et de l'ouïe (17'906) a légèrement augmenté et le service dentaire scolaire a réalisé 37'216 dépistages des affections bucco-dentaires.

Dans le cadre du dispositif de prévention et de lutte contre le (cyber)harcèlement, 450 membres du personnel administratif et enseignant supplémentaires ont été formés à la technique d'entretien de préoccupation partagée.

### **Pédagogie spécialisée**

En 2023, le nombre de demandes d'octroi de prestations de pédagogie spécialisée a connu une stabilisation (9'899) dont : 5'193 décisions d'octroi en logopédie, 2'250 en enseignement spécialisé, 1'103 en psychomotricité, 684 en soutien pédagogique de l'enseignement spécialisé, 631 en éducation précoce spécialisée et 38 en langage parlé complété.

### **Accréditation et surveillance**

L'accréditation de 8 institutions subventionnées de pédagogie spécialisée a été renouvelée. 5 autres institutions subventionnées ainsi que les deux internats étatiques de pédagogie spécialisée ont fait l'objet d'une visite de surveillance annuelle. Le nombre de thérapeutes accrédités s'est stabilisé (18 logopédistes, 10 psychomotriciennes et psychomotriciens).

Le développement de nouvelles structures et places d'accueil préscolaire nécessite une activité accrue du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour.

---

## FO5 - Hautes écoles

---

A la rentrée 2023, l'Université de Genève (UNIGE) comptait 17'681 étudiantes et étudiants, la HES-SO Genève 6'105 et l'IHEID 951.

L'Université a finalisé la mise en œuvre de la convention d'objectifs pour la période (2020-2023) : selon l'évaluation externe mandatée, la plupart des objectifs de la convention sont atteints, malgré une faible marge budgétaire. L'UNIGE progresse dans les classements avec l'obtention de la 49<sup>e</sup> place au classement de Shanghai. La nouvelle convention pour 2024 à 2027 a été négociée avec l'Etat. Elle vise notamment à renforcer l'importance et l'impact des recherches issues de l'université sur les grands défis planétaires, à promouvoir les liens entre l'université et la Cité, à soutenir l'expérience étudiante, à renforcer la qualité de la recherche ou encore à mettre en œuvre une stratégie immobilière dans un campus urbain et unifié. Enfin, sur proposition de l'Assemblée de l'université, le Conseil d'Etat a nommé en novembre 2023 une Rectrice pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 14 juillet 2028.

L'IHEID a poursuivi la mise en œuvre de la convention d'objectifs 2021-2024 et a déployé notamment sa réforme sur le doctorat offrant une bourse automatique à toutes les étudiantes et étudiants pendant quatre ans ou encore le nouveau « Master in International and Development Studies ». On constate

néanmoins une baisse des candidatures et de la diversité des profils étudiants, notamment en provenance de pays à revenus modestes. Au niveau financier, l'IHEID a dû faire face à une augmentation des charges importante liée aux mécanismes salariaux ou encore à la hausse du prix de l'électricité. De même, les recettes générées par les rentrées de la formation continue ou la location de bureaux sont moins importantes que prévu.

La HES-SO Genève a poursuivi la mise en œuvre du contrat de prestations 2021-2024. Pour les axes relevant de la stratégie cantonale, en particulier le renforcement de la filière de formation en soins infirmiers, le nombre de candidates et candidats au bachelor atteint un plafond de 200 en première année. La mise en œuvre de l'initiative fédérale sur les soins infirmiers a comme objectif d'améliorer l'attractivité de la filière, notamment par l'octroi de bourses spécifiques. Sur le plan général, la HES-SO Genève a poursuivi ses efforts visant à ancrer et développer ses formations et ses recherches pour contribuer au développement économique, socio-sanitaire et culturel du canton. Elle a mené également de nombreux projets visant à réduire la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique (MINT), de la santé ou encore du social.

Si les trois hautes écoles du canton se profilent toujours comme des institutions performantes et reconnues sur le plan régional, national et international, la non-association au programme de recherche Horizon Europe reste toutefois une réelle contrainte en termes de financement et de participation. De nombreuses mutations sont en cours tant au niveau des formes d'enseignements prodigués que des contenus. De même, la recherche fondamentale et appliquée est soumise à la concurrence internationale dont les trois hautes écoles doivent tenir compte pour rester performantes. Enfin, les services à la cité (conférences, débats, médiations scientifiques, etc.) assurent la diffusion essentielle des savoirs dans tous les domaines et notamment dans ceux qui vivent de profonds changements (numérique, santé, climat, changements sociaux et crises géopolitiques).

---

# FO6 - Prestations transversales liées à la formation

---

## Service écoles-médias

Le service écoles-médias (SEM) apporte expertise ainsi que support pédagogique et technique pour la mise en œuvre de l'éducation numérique. A la suite de l'adoption en 2023 des lois d'investissement (L13010 et L13011), tous les établissements du secondaire seront dotés d'un réseau Wi-Fi. Durant l'été 2023, les écoles de commerce ont été les premières équipées pour répondre aux besoins découlant de la réforme de la formation commerciale. En outre, le matériel nécessaire pour l'application des plans d'études (ordinateurs, tablettes, robots pédagogiques) a été déployé progressivement avec, par exemple, plus de 2000 tablettes au cycle moyen du primaire à la rentrée 2023. Cela est accompagné par un large effort de formation de tout le corps enseignant concerné.

Des travaux importants ont été menés dans le but de sécuriser l'environnement informatique pédagogique et de n'avoir plus aucun accès non identifié aux équipements et ressources d'ici la rentrée 2024.

Dans le cadre du dispositif de lutte contre le (cyber)harcèlement, le SEM a réalisé un court métrage qui servira de support à une formation en ligne destinée au personnel pour repérer et prendre en charge les situations de

harcèlement scolaire entre pairs. Les conférences destinées aux élèves sur les cyber-dangers se sont poursuivies dans les établissements du secondaire.

L'irruption d'outils d'intelligence artificielle dans le quotidien scolaire a rendu nécessaire la mise en place rapide d'un dispositif d'information et de formation sur le sujet : depuis le début de l'année, plusieurs milliers d'enseignantes et d'enseignants ont ainsi bénéficié d'une formation sur les impacts de l'IA dans le domaine éducatif.

Enfin, le réseau des bibliothèques scolaires a été renforcé pour permettre la mise à disposition de nouvelles ressources documentaires pour le corps enseignant et les élèves, dont notamment un accès en ligne à près de 8'000 sources médias pour les élèves du secondaire II.

## Service de médiation scolaire (SMS)

Le service de médiation scolaire (SMS) accompagne les établissements scolaires dans la mise en œuvre des projets et des actions visant à prévenir et lutter contre les formes de violence à l'école et plus généralement à renforcer le climat scolaire pour assurer des conditions d'apprentissage satisfaisantes pour l'ensemble des élèves.

Pour l'année 2023, les actions prioritaires du service ont porté en particulier sur le renforcement de la cohésion des équipes professionnelles au sein des établissements dans l'application du cadre scolaire et la prise en charge des situations complexes afin de promouvoir le bien-vivre ensemble et améliorer le climat relationnel. Le SMS a été fortement sollicité pour accompagner les établissements dans la gestion de situations de harcèlement entre pairs.

Le lien entre l'école et les familles étant fondamental pour lutter contre l'échec scolaire, le SMS continue à développer son soutien aux établissements scolaires pour maintenir et renforcer la communication avec les familles. De fait, ses prestations de soutien et de médiation, développées depuis la rentrée 2021, se sont poursuivies pour répondre à des demandes émanant d'élèves, de parents ou d'usagers du département qui ont fait face à un conflit ou un problème de communication persistant avec une entité du DIP.

### **Service de la recherche en éducation**

Le SRED contribue à l'analyse des parcours de formation des élèves par des études sur différentes dimensions : absentéisme, parcours complexes, transitions, interruptions de formation, indicateurs du décrochage scolaire ou encore impact de l'introduction de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans.

En 2023, les travaux concernant la pédagogie spécialisée ont permis d'approfondir l'évaluation de la mise en œuvre de prestations d'inclusion au sein de l'enseignement régulier ou de la mise en place de la procédure

d'évaluation standardisée (PES). L'observatoire de la pédagogie spécialisée a également élaboré de nouveaux indicateurs permettant d'objectiver, monitorer et évaluer ce domaine.

Le SRED réalise une évaluation accompagnante du projet d'innovation pédagogique dans l'enseignement primaire. Un accent particulier est également mis sur le climat scolaire et le bien-être des élèves au sein du cycle d'orientation notamment. De même, le SRED monitoré les élèves migrants tout en proposant une évaluation d'un dispositif pilote d'accueil en immersion au sein du CO.

Dans le domaine de l'évaluation des compétences des élèves, le SRED participe aux enquêtes internationales PISA et nationales COFO ainsi qu'aux outils de monitoring cantonaux (EVA-COM, TAF). Il a en outre réalisé une étude relative à l'effet des pratiques enseignantes sur l'acquisition des compétences au cycle d'orientation.

Le service produit enfin des statistiques relatives à l'enseignement et à la formation dans le canton de Genève, la production d'indicateurs et repères statistiques (RIS) ainsi que les prévisions d'effectifs d'élèves.

L'observatoire cantonal de la petite enfance, ancré au SRED, a réalisé cette année, sur mandat de la fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP), une étude sur l'accès et les tarifs en crèche. Il a également reconduit l'enquête sur les préférences des familles en matière d'accueil préscolaire et entrepris une recherche sur la prise en charge des enfants à besoins spécifiques.

### **Service écoles et sport, art, citoyenneté**

Le service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC) a pour mission de faciliter et d'encourager l'accès et la participation active des élèves et des jeunes dans des domaines transversaux comme la citoyenneté, la culture, le développement durable et le sport.

Cette année, un document cadre sur l'éducation à la citoyenneté au DIP a été rédigé. Le SESAC a également poursuivi l'accompagnement et le secrétariat du Conseil de la jeunesse. Ce dernier a siégé neuf fois en 2023. En décembre, il a rencontré une délégation du Conseil d'Etat pour la législature 2023-2028. Une campagne de recrutement a été lancée en vue du renouvellement du conseil en 2024.

Dans le cadre de la feuille de route DIP21 pour l'éducation en vue d'un développement durable 2019-2023, de nombreuses actions touchant des milliers d'élèves et membres du personnel enseignant ont été mises en place. Des exemples de projets peuvent être consultés sur le site DIP21. Une nouvelle feuille de route pour l'éducation à la durabilité est prévue pour 2024-2028.

Le dispositif Ecole&Culture, en collaboration étroite avec l'ensemble du monde culturel genevois, contribue à la transmission culturelle auprès des jeunes du canton. Quelque 150'000 élèves de tous degrés ont bénéficié d'une offre d'Ecole&Culture en 2023.

Dans le cadre d'Ecole&Sport, quelque 5'000 élèves ont pu découvrir des activités sportives, des infrastructures ou

des athlètes à travers différents événements. Un projet inédit intitulé « Top départ : les élèves font leur sport ! » met à l'honneur le sport et le mouvement dans les écoles à l'occasion des Jeux olympiques de Paris 2024.

Le dispositif sport-art-études compte cette année près de 780 élèves de tous les degrés d'enseignement.

Le processus d'accréditation 2023-2027 des écoles proposant des enseignements artistiques de base a été finalisé et la loi de subventionnement des écoles adoptée par le Grand Conseil.

Le SESAC reste également responsable de la bonne gestion des subventions ponctuelles du DIP. Environ 90 demandes ont été soutenues cette année.

**Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement**

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Aménagement et logement

---

---

# GO1 - Logement et planification foncière

---

La production de logements demeure encore bonne en 2023. Le nombre de logements d'utilité publique (LUP) a augmenté de manière très importante avec 813 nouvelles unités. Cette production a permis à de nombreux ménages à revenu modeste de trouver dans notre canton un appartement répondant à leurs besoins. Par ailleurs, 2'725 nouveaux logements ont été mis sur le marché au cours des douze derniers mois, chiffre toutefois en baisse de 20% par rapport à 2022. Par ailleurs, pas moins de 8'604 logements sont en construction. Pourtant, ces chiffres réjouissants sont fortement nuancés par le taux de vacance de logement qui est toujours très bas à 0.42%, et par le faible nombre de logements ayant reçu un accord de principe, qui s'élève à 453 en 2023, en baisse de 75% par rapport à 2022.

Afin de permettre aux ménages aux revenus les plus modestes de faire face à l'augmentation des prix à la consommation et à la réduction subséquente du pouvoir d'achat, le montant maximum de l'allocation de logement a été augmenté de 1000 francs/pièce/an à 1'400 F/pièce/an en 2023. Cette augmentation de prestations a amélioré la situation financière de nombreux ménages.

L'intense activité au niveau foncier a permis à des projets stratégiques et des projets d'équipements publics

d'importance cantonale d'avancer, tels que les voies vertes, les tramways, les bus à haut niveau de services, la remise à ciel ouvert de la Drize et les projets routiers tels que le barreau de Montfleury, le boulevard des Abarois et ceux du périmètre de la Goutte de Saint-Mathieu. Ces actions répondent aux attentes de nombreuses politiques publiques étatiques, notamment la formation, la mobilité, et le logement.

## Développement et mise en œuvre des activités foncières

La direction de la planification et des opérations foncières (DPOF) a contribué au traitement foncier des dossiers suivants :

- 34 arrêtés du Conseil d'Etat (ACE) autorisant la signature d'actes authentiques ont été adoptés. L'activité illustre la diversité des opérations traitées, notamment celles relatives à la mise en œuvre des projets d'équipements et infrastructures publics (tramway, routes, voies vertes, parcs, écoles et des opérations d'acquisitions, etc);
- 128 actes authentiques signés, formalisant notamment la constitution ou la radiation de servitudes et les cessions au domaine public cantonal ainsi que 12 actes de constitution de contrats de superficie et 4 actes de modification de contrats de superficie;

- 54 réquisitions au registre foncier ont été dénombrées;
- 265 requêtes parvenues par les notaires ou autres tiers sur la boîte générique de la DPOF et traitées par les préposés aux actes et 342 recherches au registre foncier;

Le secteur des opérations foncières a également œuvré, en collaboration avec les différentes directions de projet de l'Etat de Genève, sur 21 projets d'équipements publics d'importance cantonale majeure notamment les voies vertes, les tramways et les bus à haut niveau de service, la remise à ciel ouvert de la Drize ainsi que les projets routiers tels que le barreau de Montfleury, le boulevard des Abarois et également pour le périmètre de la Goutte de Saint-Mathieu. Les actions suivantes ont été menées :

- 1225 analyses de parcelles (analyse foncière, impact sur la parcelle, identification des points durs, recherche de solutions, indemnisation);
- 489 négociations ont été menées avec les propriétaires privés, les communes et autres tiers;
- 29 régularisations foncières ont été traitées concernant principalement des cessions au domaine public cantonal;
- 246 protocoles ou conventions ont été signés permettant d'obtenir les accords pour la dépose des requêtes en autorisation de construire et l'acquisition des parcelles nécessaires aux différents projets.

En ce qui concerne le secteur de la planification foncière :

- L'OCLPF a rendu 24 préavis relatifs à des délibérations communales et 12 préavis relatifs à des MZ, PLQ, PDZI, PS, concours valant PLQ;
- Mise en œuvre des PLQ :
  - une action a été menée sur 40 PLQ (124 parcelles) adoptés depuis plus de 5 ans avec envoi de 171 courriers afin de dynamiser la libération foncière et la finalisation des périmètres;
  - 3 PLQ ont fait l'objet d'un suivi régulier, 1 en particulier a abouti à une entente entre propriétaire et une DD sera déposée en 2024;
- anticipation développement de secteur : secteur Peigne et secteur Echarpines où des outils ont été mis en place pour permettre une mutation fluide du périmètre en collaboration avec les offices concernés;
- 6 extraits de procès-verbaux du Conseil d'Etat, 12 actes de constitution de contrats de superficie et 4 actes de modification de contrats de superficie signés en 2023;
- le groupe de politique foncière (GPF) dont la présidence est assurée par la DPOF, s'est réuni en 2023 à 23 reprises, a traité 98 affaires et discuté de 21 points de politique générale;
- s'agissant des droits de préemption, la DPOF a examiné 195 transactions dont 166 cas LGL, 14 cas LZIAM, 15 cas LPMNS et l'Etat de Genève a exercé le droit de préemption à une occasion (LGL).

## Aide à la personne en matière de logement

L'augmentation des foyers bénéficiant de subventions personnalisées HM se confirme encore en 2023. Cette croissance, observée ces dernières années, est liée à la mise sur le marché de nouveaux immeubles HM. Le nombre de foyers bénéficiant d'allocations reste relativement stable (+1.6%), tout comme le nombre de foyers surtaxés qui diminue quelque peu (-1.2%).

Mesures d'aide à la personne	2021	2022	2023
Logements octroyés	279	218	196
Foyers bénéficiant d'allocations	6'844	6'866	6'975
Foyers bénéficiant de subventions HM	4'174	4'693	4'867
Foyers surtaxés	1'743	1'711	1'690
Procédures judiciaires en cours	7	4	3
Procédures judiciaires ayant abouti	14	13	14
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	14	13	13
Décisions sur réclamations notifiées aux locataires	659	326	690
Décisions sur demandes de remises notifiées aux locataires	81	44	133
Décisions de reconsidération notifiées aux locataires	29	17	32

## Gestion et développement de l'offre de logements

Le parc de logements d'utilité publique (LUP) compte, au 31 décembre 2023, 20'621 logements (+4.10% +813 unités). Il représente environ 11.94 % du parc locatif cantonal, contre 11.57% en 2022. Après une année de faible production en 2022 avec 339 logements, la progression du parc LUP en 2023 est exponentielle. Celui-ci est composé de 690 nouveaux logements construits (DML), auxquels s'ajoutent 51 logements acquis et 72 logements intégrés.

Le fonds LUP a permis l'acquisition de 5 parcelles par la FPLC et 1 parcelle par l'Etat de Genève, représentant un total de 5'817 m<sup>2</sup> de terrain pour un potentiel de 68 logements. Par ailleurs, le fonds LUP a financé la construction de 34 nouveaux LUP pour les fondations immobilières de droit public (FIDP) et a également permis l'acquisition de 51 logements par cette dernière.

Les engagements du Fonds LUP s'élevaient à fin 2023 à 37'764'536 francs, dont 19'049'896 francs ont été versés en 2023 et 18'714'640 francs sont reportés à 2024.

Quant au nombre de logements ayant fait l'objet d'un accord de principe, il est modeste en 2023. Outre l'aspect cyclique de cette donnée, il faut relever que de nombreux dossiers n'étaient pas assez aboutis pour pouvoir être autorisés au sens de la LGZD et de la LGL/LUP. Début 2024, plus de 30 demandes d'autorisations de construire sont ainsi toujours en cours d'instruction.

S'agissant de l'application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitations (LDTR), une activité soutenue est constatée. En effet, il y a une augmentation notable du nombre de requêtes en autorisation de construire traitées par le service LDTR, soit 327 préavis de plus qu'en 2022.

### Gestion et développement de l'offre de logements

	2021	2022	2023
Logements ayant reçu un accord de principe	1'063	1'862	453
Décisions portant sur une modification des conditions d'exploitation des immeubles	71	52	56
Décisions sur réclamations	0	1	2
Procédures judiciaires en cours	6	4	3
Procédures judiciaires ayant abouti	10	7	7
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	9	6	6
Nombre de préavis LDTR relatifs à une DD	277	277	274
Nombre de préavis LDTR relatifs à une APA	2'959	2'904	3'231

---

# GO2 - Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

---

## Grand Genève

Le 26 janvier 2023, les huit partenaires du Grand Genève ont signé la Charte Grand Genève en transition. A travers cet engagement, ils s'accordent sur les enjeux du territoire en matière de transition écologique et se dotent de 10 objectifs portant par exemple sur les domaines de la gestion de l'eau, de la qualité de l'air, de la valorisation de la biodiversité ou de la santé, permettant de réaliser la transition écologique de l'agglomération d'ici 2050.

L'année 2023 a également été consacrée à l'élaboration de la nouvelle vision territoriale transfrontalière 2050 (VTT) de l'agglomération. Cette démarche vise à doter le territoire d'une image, partagée par tous les partenaires, de son évolution dans les décennies à venir, compatible avec les enjeux de transition écologique et la forte dynamique de l'agglomération. Ainsi, l'année 2023 a été rythmée par plusieurs séquences d'ateliers rassemblant chacun une centaine de membres des administrations et responsables politiques genevois, vaudois et français qui ont pu échanger sur le devenir de notre agglomération franco-valdo-genevoise. En parallèle, une importante démarche visant à mobiliser les citoyens et ci-

toyennes du Grand Genève s'est mise en place pour permettre à la population d'échanger sur les enjeux de transition écologique et de contribuer aux contenus d'une vision commune. La VTT sera finalisée courant 2024 pour être ensuite validée par l'ensemble des membres du Grand Genève.

Enfin, les Chambres fédérales ont validé le 4 décembre 2023 l'arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures du projet d'agglomération 4 confirmant ainsi le financement fédéral de 143 millions de francs pour le Grand Genève dans le cadre du projet d'agglomération 4. Ce très bon résultat vient confirmer la réalité du bassin de vie du Grand Genève et il renforce les liens politiques dans la collaboration transfrontalière. Les collectivités maîtres d'ouvrage de l'agglomération peuvent désormais aller de l'avant dans la réalisation des mesures sur la période 2024-2028, qui reste une priorité du Grand Genève. En témoignent les travaux de la phase 2 du tram Genève-Annemasse démarrés à l'automne 2023 et la section genevoise du tram de Saint-Julien, inaugurée en décembre. Afin de poursuivre sur cette dynamique, le Grand Genève se tourne dès à présent vers une cinquième gé-

nération de projet d'agglomération qui sera à remettre à la Confédération en juin 2025.

### Révision du plan directeur cantonal

La VTT alimentera la révision du plan directeur cantonal (PDCn). Celle-ci, prévue pendant la législature 2023-2028, fixera les ambitions cantonales en matière de développement territorial et servira de base aux futurs projets d'agglomération. Parallèlement, plusieurs études de base sectorielles ou territoriales ont été initiées ou poursuivies en 2023, notamment la stratégie d'aménagement liée au bruit de l'aéroport, la conception cantonale du paysage et le schéma directeur des espaces publics et ouverts. Constitutives de la révision du PDCn, ces études contribuent également à organiser à l'échelle cantonale la coordination entre les différentes politiques publiques à incidence spatiale.

Les surfaces d'assolement (SDA) et les équipements publics sont par ailleurs déjà identifiés comme des sujets centraux de la révision du PDCn. A cet égard, il a été décidé de réviser la stratégie cantonale de protection des SDA, afin de pouvoir assurer durablement le contingent cantonal imposé par la Confédération. De même, au vu des difficultés rencontrées dans un contexte de pénurie foncière, une stratégie d'anticipation des besoins et des localisations en matière d'équipements publics d'intérêt cantonal a été privilégiée et sera déployée en 2024.

### Développement urbain

Levier central de la transition d'un territoire en croissance démographique, le

développement urbain vers l'intérieur a connu plusieurs signaux favorables en 2023. Des votations populaires ont ainsi confirmé la pertinence de plans d'affectation (MZ des Rouettes à Bernex ou les PLQ Bourgogne et Acacias en Ville de Genève) pendant que le Tribunal fédéral levait le dernier recours contre la réalisation du pôle cantonal d'enseignement de Saint-Mathieu.

Six procédures de plans d'affectation ont par ailleurs abouti en 2023 permettant de concrétiser cette densification vers l'intérieur, en faveur de nouveaux logements, activités ou équipements publics. Ces plans contribuent dans le même temps à la requalification d'espaces publics, parfois centraux, à l'image du PLQ Carantec, au Grand-Saconnex, revisité et adopté par le Conseil d'Etat suite à un processus intense d'échanges avec les habitantes et habitants et les associations.

Dans le même temps, plusieurs démarches directrices ont été conduites, de sorte à identifier de nouveaux potentiels de développement et de requalification, ainsi que, plus généralement, à garantir la qualité et la cohérence de l'aménagement de secteurs stratégiques. Elles concernent notamment les sites des HUG, du CERN ou de l'université, les secteurs de la Susette au Grand-Saconnex, de Belle-Idée ou pour le périmètre intercommunal de Perly-Certoux – Bardonnex – Plan-les-Ouates.

### Projet Praille Acacias Vernets (PAV)

En 2023, l'adoption du plan localisé de quartier « Acacias 1 » par le Conseil d'Etat a fait suite au vote populaire en faveur de ce projet (62% de oui).

Celle-ci ouvre la voie à la réalisation de 2'230 logements (comprenant 2/3 de logements d'utilité publique) en zone de développement. Situé au cœur du projet PAV, ce plan prévoit également une école primaire, une bibliothèque, une crèche, une ludothèque, un espace de quartier, une grande place piétonne et la première phase de la remise à ciel ouvert de la Drize - projet clé d'une infrastructure écologique et de mobilité douce au cœur des quartiers renouvelés - dont l'autorisation de construire a été délivrée et le chantier s'est ouvert en 2023 également.

A l'Etoile, le chantier du Campus Pictet ouvert en 2022 se poursuit pour une mise en service en 2025. Cette réalisation comprend une tour de bureaux de 90 mètres et un îlot principalement affecté au logement.

Les études relatives au quartier de l'Etoile, en vue de l'élaboration des PLQ de l'Etoile n° 2, 3, 4, et 5, se sont poursuivies en 2023, avec des objectifs d'adoptions successives s'échelonnant entre 2025 et 2028. Les infrastructures (espaces publics, rivière, tranchée couverte, stationnement, etc.) seront réalisées de manière coordonnée. Les accords nécessaires à la réalisation de la tranchée couverte de l'Etoile, en lien avec les premières interventions sur la route des Jeunes, ont été signés fin 2023 en vue d'une mise en service fin 2028. Cet ouvrage permettra la création d'un réseau d'espaces publics de grande qualité, notamment la future place de l'Etoile, pour lesquels des mandats d'études parallèles ont été lancés en 2023.

Le chantier « quai Vernets » se poursuit – livraison d'une première étape

en 2026 - accompagné du développement des projets de l'université, d'une école, de la centrale d'échange Genilac desservant le nord du PAV, du réaménagement de la rue François-Dussaud, de la rue Wilsdorf, du parvis de la patinoire des Vernets et de la voie verte d'agglomération, sur les bords de l'Arve, entre la route des Acaïas et la piscine des Vernets.

Les études préliminaires de la requalification de la route des Jeunes ont été finalisées en vue notamment de la réalisation du carrefour Jolivet, nécessaire au développement du quartier de l'Etoile. Les études sur le secteur du Grand parc se sont poursuivies en vue de l'élaboration d'un schéma directeur. La consolidation des études ferroviaires visant à préciser le calendrier des développements des projets de Pont-Rouge et de modernisation de la logistique CFF a été menée en parallèle.

Les travaux concernant le PLQ du secteur Pointe Nord se sont poursuivis dans la continuité des études environnementales et de programmation menées en 2022 ainsi que des démarches de concertation. Ce périmètre comprend notamment des équipements pour l'administration cantonale.

Dans le périmètre Grosselin, le plan guide a été stabilisé et validé par la commune de Carouge et la commission d'urbanisme. Sur cette base, l'élaboration du premier PLQ de ce périmètre sera réalisé en 2024. Les études du secteur Praille Ouest sur les territoires des villes de Carouge et Lancy débouchent sur des principes directeurs validés permettant la finalisation de l'image directrice et le lancement

d'études de PLQ en 2024.

La programmation du projet Porte Sud s'est consolidée, accompagnée d'études de faisabilité et de démarches foncières. Située à côté du stade de Genève et de la halte ferroviaire du Bachet, l'opération vise notamment le développement d'un programme sportif.

La poursuite des études d'infrastructures visant à favoriser un report modal vers la mobilité douce a débouché sur la livraison d'une étude de faisabilité du franchissement de l'Arve dans l'axe du chemin de la Gravière, et par le lancement d'une étude de franchissement du faisceau ferroviaire (en cours), en lien avec les projets cantonaux et communaux d'aménagements cyclables.

Enfin, les actions d'information et de communication ont augmenté en 2023 (exposition, visites et manifestations).

### Projets d'espaces publics

Concernant la réalisation des espaces publics sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat autour des gares du Léman Express, les dernières étapes de travaux à Lancy-Pont-Rouge et Lancy-Bachet ont été réceptionnées. A Chêne-Bourg, les aménagements de la place de la gare et de la rue des Charbonniers sont quant à eux en cours de finalisation.

Les projets de voies vertes sont à des stades d'avancement différents : alors que les travaux de la voie verte d'agglomération (VVA) se sont poursuivis sur le territoire de la commune de Carouge, ce sont deux séquences de la VVA Rive Droite qui ont été autorisées, dont l'une

fait l'objet d'un recours. Pour la voie verte (VV) Genève-Versoix, les études de projets ont été engagées pour les deux premières séquences, tandis que pour la VV Bernex, l'avant-projet d'ensemble a été validé et le transfert du pilotage, pour l'essentiel de l'itinéraire, aux autorités communales a débuté.

L'autorisation de construire du projet de requalification des espaces extérieurs du cycle d'orientation de Sécheron (Oasis Cool City) a quant à elle été délivrée, permettant la préparation des appels d'offre en vue des travaux. Les études préliminaires du parc linéaire Libellules – Lignon – Bois des Frères ont débuté par un diagnostic socio-urbain et une étude thématique sur la « prise en considération des enfants dans l'espace public ».

### Accompagnement, participation citoyenne et qualité

Tout au long de l'année 2023, les communes ont bénéficié d'une expertise technique pour leurs projets d'espaces publics, les plans d'affectation pour lesquels elles ont fait usage de leur droit d'initiative ou dans la mise à jour de leurs plans directeurs communaux (PDCom) et l'élaboration de leurs stratégies de densification de la zone 5. Au terme de l'année, huit PDCom révisés ont été approuvés par le Conseil d'Etat et l'ensemble des communes concernées ont désormais démarré ou finalisé ces travaux.

Au-delà des processus de concertation mis en place dans le cadre des projets, plusieurs démarches et outils ont été mobilisés pour faciliter l'implication citoyenne, à l'image de la poursuite des activités du 3DD, pôle ressources sur

les questions de participation ou de la plateforme [participer.ge.ch](https://participer.ge.ch). L'évolution de la « Quinzaine de l'urbanisme » vers les « Rendez-vous de l'urbanisme » a également permis de poursuivre le dialogue avec le secteur professionnel, selon des modalités garantissant une pluralité des échanges. La thématique de la participation démocratique a par ailleurs été retenue pour la première année présidentielle de la nouvelle législature, avec un programme diversifié comprenant notamment un premier temps fort lors de la semaine de la démocratie. A cette occasion, le Conseil d'Etat a une nouvelle fois rencontré les représentantes et représentants du Forum citoyen pour débattre du suivi des mesures.

La qualité a en tout temps été au cœur des réflexions sur les projets. Elle est aujourd'hui facilitée par les échanges et les projets conduits au sein des pôles de compétences interservices (patrimoine-nature-paysage) ou avec les hautes écoles. Elle est aussi encouragée, sur des périmètres complexes (Favarger à Versoix, Chapelle-Gui à Lancy, etc.), par la sollicitation de plusieurs équipes de mandataires travaillant en parallèle, de sorte à s'assurer de trouver le meilleur parti d'aménagement possible.

### **Autorisations de construire**

Dans un contexte d'activité continuellement élevé, l'office des autorisations de construire (OAC) a poursuivi durant l'année 2023 ses efforts sur la qualité, la rapidité et l'efficacité des processus d'autorisation de construire issus des réformes.

Après une phase de test a été mise à

disposition du public la possibilité de déposer et d'instruire des requêtes en autorisation de construire au format BIM. En outre, les travaux visant à l'élaboration de la partie post-autorisation de l'outil AC-démat ont abouti à l'acceptation par le Grand Conseil du projet de loi 13169 en juillet 2023. Par ailleurs, dans ce contexte, on notera avec satisfaction que le pourcentage de dossiers déposés en ligne se maintient à 95% toutes procédures confondues à fin 2023. Quant à la procédure ordinaire (DD), les efforts ne cessent de se poursuivre sur la qualité dans le traitement des dossiers importants et dans le pilotage des grands projets complexes.

Sur le plan organisationnel, l'OAC met actuellement en œuvre, dans le cadre de la transition numérique le travail conséquent établi en 2023 afin d'offrir son nouveau concept de renseignement et d'accueil au public. La réorganisation de son « front office » et la refonte des activités administratives y relatives permettront à court terme d'améliorer sensiblement la qualité des services auprès des administrés.

Concernant la révision et l'adaptation de la loi sur les constructions et installations divers (LCI) et de son règlement d'application aux exigences actuelles, notamment en matière de qualité urbaine et architecturale, l'OAC a poursuivi durant l'année 2023 les travaux menés avec la Fédération des architectes ingénieurs (FAI) et l'Association genevoise d'architectes (AGA), afin de soumettre la modification de certains articles de son règlement.

S'agissant des activités de la police des constructions, les efforts visant à

rétablir l'autorité de l'Etat en matière de constructions, d'affectations et d'aménagement du territoire se sont poursuivis de manière soutenue malgré un léger fléchissement du nombre de dossiers d'infractions ouverts dû notamment à l'importante activité de mise en service de bâtiments devant faire l'objet de contrôles des services de l'Etat. Dans le cadre de la transition numérique précitée, réalisée à effectifs constants au niveau de l'office, la direction de l'inspectorat de la construction

s'est vu attribuer 1.2 ETP pour assurer le traitement des activités post-autorisation de construire, à savoir les ouvertures de chantier et le traitement administratif des attestations globales de conformité. Enfin, la police du feu s'est employée à rétablir les contrôles des bâtiments présentant des risques particuliers dans un contexte tendu dû à la forte activité de préavis et à la densité des interpellations dont elle fait l'objet.

	2021	2022	2023
Demandes d'autorisations de construire déposées	6'495	6'877	6'450
Réponses positives <sup>1)</sup>	5'399	5'791	5'614
Procédures de recours achevées contre des décisions LCI <sup>2)</sup>	400	462	463
Infractions constatées à la LCI	169	200	163
Nombre de personnes reçues à la réception de l'office des autorisations de construire (OAC) et envois électroniques <sup>3)</sup>	7'542	10'144	9'853
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité et salubrité (police du feu) <sup>4)</sup>	129	163	176
Nombre de dossiers préavisés par la police du feu <sup>5)</sup>	4'362	4'658	4'649
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité chantiers	223	261	219
Visites de contrôle des chantiers	3'904	3'796	3'982

<sup>1)</sup> Hors renvois, refus d'entrées, abandons et refus de fin de piste. Cela concerne les autorisations délivrées dans l'année, sans relation avec les demandes déposées dans l'année.

<sup>2)</sup> S'agissant des procédures de recours, sur les 463 procédures achevées en 2023, 405 jugements ont confirmé la décision du département et 58 l'ont annulée.

<sup>3)</sup> Soit environ 40 personnes par jour. 60% sont des personnes qui viennent sur place, pour des renseignements, des dépôts ou des consultations, tandis que les 40% restants correspondent uniquement à des envois électroniques de dossiers pour consultation.

<sup>4)</sup> 113 dossiers sécurité incendie, 63 dossiers salubrité.

<sup>5)</sup> Hors dossiers instruits par d'autres instances que l'OAC (PLQ, PS, MZ, procédures fédérales, etc.).

---

<b>Total des sanctions administratives et des émoluments</b>	<b>Francs</b>
Détails des sanctions administratives (montants hors dégrèvements) :	
- inspection de la construction	1'082'600
- police du feu : sanctions et émoluments (sécurité/salubrité)	60'500
- inspection des chantiers (sécurité)	286'400

---

## G03 - Information du territoire et garantie des droits réels

---

### Office du registre foncier

Dans le domaine de la tenue, publicité, protection et sécurité des données du registre foncier, l'office du registre foncier (ORF) a poursuivi ses travaux de consolidation et d'amélioration de son système d'information. Afin d'assurer l'intégrité, l'exhaustivité et la justesse du registre foncier, la conformité légale de l'ORF ainsi que sa meilleure fiabilité, accessibilité et sécurité des données ont notamment été assurées par le biais des nouvelles versions annuelles de l'application métier « Capitastra » servant à la tenue du registre foncier. Le transfert des données pour la sauvegarde à long terme et l'établissement de statistiques concernant l'indice des prix de l'immobilier et le type de propriétaires immobiliers ont été réalisés, dans le courant du premier trimestre de chaque année, auprès de la Confédération.

La procédure d'inscription au registre foncier fédéral de l'ensemble des communes genevoises étant terminé, l'ORF procède désormais au fil des dépôts de réquisitions à une mise à jour des opérations d'épuration de servitudes menées antérieurement sur les secteurs Genève-Plainpalais et Genève-Cité.

Depuis l'introduction de l'enregistrement numérique des réquisitions d'inscription à l'ORF, plus de 245'000

réquisitions d'inscription ont été enregistrées dans la base de données informatique concernant environ 15'000 réquisitions annuelles traitées. Le nombre de réquisitions, entre 2013 et 2023, est en constante augmentation reflétant, notamment, la hausse des constructions à Genève.

Enfin, l'ORF a poursuivi ses travaux de consolidation et de modernisation du système d'information du registre foncier comme suit :

- phase de tests des réquisitions électroniques notariales - c'est-à-dire la numérisation de tout le processus entre les notaires et l'office du registre foncier. Cette dernière étant terminée, les réquisitions électroniques ont été ouvertes à l'ensemble des études de notaires en octobre 2023. A fin 2023, 353 réquisitions électroniques ont été enregistrées ;
- introduction en janvier 2023 d'un service de prestations en ligne, s'agissant des demandes d'extraits. La demande, l'envoi des documents et la facture peuvent se faire désormais par voie électronique. A fin novembre 2023, 93% de demandes d'extraits se font de manière électronique ;
- le projet fédéral visant à l'instauration pour les autorités d'un service national de recherche des titulaires

de droits sur des immeubles par le biais du numéro d'AVS sera introduit en 2024 pour les réquisitions d'inscription déposées depuis 2012 et se poursuit pour celles déposées de 1948 à 2011 et avant 1948, les délais étant, respectivement, de cinq et sept ans;

- la numérisation des pièces justificatives se poursuit. Tous les actes validés depuis 2019 sont désormais numérisés;
- la numérisation des registres accessoires de servitudes a débuté à la fin du premier trimestre 2023 et se poursuivra en 2024. A ce jour, 55'240 registres de servitudes ont été numérisés et contrôlés sur un nombre total de 110'000;
- la consultation en ligne de tous les documents numérisés sera disponible aux ayants droit dès l'automne 2024.

### **Direction de l'information du territoire (DIT)**

La DIT a commencé la mise en œuvre de la stratégie de la géoinformation de l'administration cantonale 2022-2030, adoptée en août 2022 par le Conseil d'Etat. Cette stratégie consiste à mettre à disposition des géoinformations fiables, détaillées, actualisées et interopérables à tous les utilisateurs et utilisatrices tant publics que privés, de façon simple et ouverte, en temps réel et en réseau. Les points saillants sont la préparation d'un projet de loi sur la géoinformation et la qualification des données du territoire.

En qualité d'organe de surveillance du cadastre des restrictions de droit pu-

blic à la propriété foncière (cadastre RDPPF), la DIT a renforcé les moyens nécessaires au contrôle de ces données, contribué à son extension sur d'autres restrictions et assuré son développement en tant que futur organe officiel de publication comme source de vérité utilisable dans divers processus administratifs, comme par exemple les demandes d'autorisation de construire.

En tant que centre de compétence géomatique de l'Etat et du SITG, la DIT, en collaboration avec l'OCSIN, a mis en place une offre de prestations sur les données géographiques du territoire, unique et transversale pour l'Etat, ses partenaires et le grand public.

La DIT a poursuivi la mise en place du programme Building Information Modelling (BIM) de l'Etat dans les domaines d'autorité de contrôle et de gestionnaire de son patrimoine. Le projet de dépôt et d'analyse d'un dossier de demande d'autorisation de construire sous la forme d'une maquette BIM a été finalisé et ouvert en novembre 2023.

Par ailleurs, la DIT a été moteur dans le développement de la plateforme d'expérimentation intercantonale Swiss Territorial Data Lab (STDLL) permettant de concevoir et d'expérimenter de nouvelles solutions innovantes pour soutenir les besoins émergents de l'administration en lien avec les données du territoire.

Vu la multiplicité des démarches transversales liées à la transition écologique et l'exigence du maintien de la complémentarité entre elles qui implique d'en réduire le nombre, la démarche

Smart Geneva a été close. Ses activités ont été reprises par divers offices de l'administration cantonale.

Enfin, la DIT, en collaboration avec l'OC-SIN, a entamé une modernisation de l'infrastructure cantonale des données géographiques, sur laquelle repose toute la centralisation des données du territoire et leur diffusion (SITG).

---

## GO4 - Protection du patrimoine bâti et des sites

---

### Connaître et partager le patrimoine

Le service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (IMAH) a achevé cette année le recensement architectural du canton et a atteint 91.2% de l'objectif initial réparti sur la période 2015-2023. Il a conduit parallèlement environ 90 études et expertises, et mené une quarantaine d'actions de sensibilisation (conférences, cours, visites, publications) auprès de professionnelles et professionnels, d'étudiantes et d'étudiants et du grand public. S'ajoute la publication sur le SITG de 6'292 nouvelles fiches de recensement. Enfin, l'IMAH a publié en partenariat avec la Société d'histoire de l'art en Suisse un ouvrage majeur sur l'histoire architecturale de la Vieille-Ville aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Un deuxième volume, consacré aux quartiers créés au 19<sup>e</sup> siècle, est en cours de finalisation.

	2021	2022	2023
Bâtiments recensés (RAC)	4'187	4'125	3'903

L'office du patrimoine et des sites (OPS) a soutenu et accompagné l'office fédéral de la culture dans la révision de l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Les dernières analyses relatives au canton de Genève ont été validées le 15 février 2023 par le Conseil fédéral. Au final, les données présentant 21 sites appartenant à 16 communes sont désormais disponibles sur le géoportail de la Confédération et sur le SITG.

Cette connaissance permet de mieux intégrer le patrimoine dans les projets d'aménagement et de développer avec l'office de l'urbanisme une culture du bâti partagée, en privilégiant le dialogue et une approche qualitative et pour proposer un outil de cartographie commun et collaboratif.

Dans le même esprit de collaboration, l'OPS est aujourd'hui pilote d'un groupe de travail interdépartemental qui travaille à la revalorisation de bâtiments ou domaines à haute valeur patrimoniale propriétés de l'Etat de Genève. Ces réflexions visent à mettre sur pied des projets de restauration et de réhabilitation des objets emblématiques de notre canton, notamment l'Institut Ferdinand Hodler au domaine de Penthes, et un projet de l'IHEID dans le domaine Rigot.

Conformément au mandat de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, la conservatrice cantonale des monuments et le service des monuments et des sites ont assuré le suivi des projets et des chantiers de restauration de bâtiments classés, tels que l'Hôtel de Ville (salons, aile Fazy, salle Mozart et assainissement des

embrasures, la Pastorale, la maison Micheli (3 Hôtel-de-Ville) et le temple de la Fusterie, pour ne citer que les plus emblématiques.

L'OPS est partenaire des journées européennes des métiers d'art, organisées au pavillon Sicli et qui ont renouvelé les succès des années passées avec plus de 3'500 visites. Grâce à des Journées européennes du patrimoine (JEP) revisitées, la sensibilisation a été particulièrement à l'honneur les 9 et 10 septembre 2023. Investissant l'espace public et proposant expériences et activités diversifiées, les JEP ont encouragé près de 9'000 personnes enthousiastes à découvrir le patrimoine sous l'angle du recyclage et du réemploi, doublant ainsi la fréquentation moyenne de la manifestation.

### Protéger et conserver le patrimoine

Chargé du secrétariat de la Fondation pour le patrimoine bâti genevois, constituée fin 2021, l'OPS a contribué à traiter 12 dossiers pour accorder un soutien à 11 d'entre eux pour un total de 992'319,59 francs.

Sur la base des valeurs du recensement et d'études du service des monuments

et des sites (SMS), le Conseil d'Etat a adopté trois plans de site : « Ensemble de Budé (Genève) » architecture 1960, « Village de Dardagny » site ISOS et « Les Arpillières (Chênes-Bougeries) » lotissement villas début 20<sup>e</sup>.

Au total, ce sont 125 bâtiments qui ont été mis sous protection par les mesures suivantes :

	Bâtiments classés	Inscrits à l'inventaire	Maintenus dans un plan d'affectation	Total
Objets mis sous protection	1	65	59	125

	2021	2022	2023
Préavis délivrés par le SMS	3'600	3'971	3'910



Ce service est également responsable de présenter les dossiers à la commission des monuments, de la nature et des sites, lorsqu'ils ressortent de sa compétence. Ce travail consiste en l'analyse préalable du dossier, sa présentation en séance de commission, la rédaction d'un projet de préavis puis son suivi pendant le chantier.

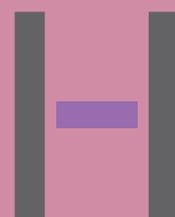
	2021	2022	2023
Préavis délivrés par la CMNS	714	725	589

### Une archéologie intégrée

Le service d'archéologie a poursuivi son exploration du patrimoine enfoui en réalisant plusieurs campagnes de sondages et deux fouilles importantes à Cologny (route de Frontenex) et à Satigny (Peissy). La première a mis au jour une voie romaine et des niveaux de l'âge du Fer, très rarement attestés à Genève; la seconde, une ferme d'époque moderne, type d'établissement qui n'avait encore jamais été fouillé dans le canton. Il a également apporté son expertise à la Ville de Genève sur le chantier de construction du musée Saint-Antoine. Il a continué à collaborer avec l'Université de Genève dans la recherche et dans l'enseignement. Il a mené de nombreuses actions de médiation, dont témoigne notamment un supplément de la Tribune de Genève consacré en novembre à l'archéologie du canton, qui a rencontré un grand succès.

**Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement**

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Sécurité et population

---

---

# HO1 - Sécurité publique (police, instance LAVI)

---

## Politique criminelle commune 2021-2023

Le bilan de la politique criminelle commune 2021-2023 (PCC) a été remis en fin d'année au procureur général et à la conseillère d'Etat chargée de la police, bilan assorti de propositions pour la prochaine édition (2024-2026). Malgré des progrès, la prise en charge des victimes doit encore être améliorée, notamment dans le domaine de la violence domestique en expérimentant le monitoring électronique des auteurs, ou dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains. Plus généralement, le bilan de cette PCC fait ressortir la nécessité de renforcer la dynamique transversale et interdépartementale.

Le bilan tire aussi profit des recommandations du Diagnostic local de sécurité 2023 en matière de violence, de sécurité de la mobilité ainsi que de prévention et de lutte contre le harcèlement de rue.

## Genève au cœur de la diplomatie internationale

Genève vit au centre de l'activité mondiale. 2023, en particulier en fin d'année, n'y a pas dérogé. Aux événements festifs et sportifs se sont ajoutées notamment les manifestations en lien avec le conflit entre Israël et la Palestine, ainsi que la deuxième édition du

Global Refugee Forum (UNHCR) qui a eu lieu du 12 au 15 décembre 2023. Cela a nécessité des moyens de police importants, avec le renfort d'autres corps de police et de l'armée, afin de garantir la sécurité.

La manifestation « Feu Ô Lac », qui s'est tenue autour de la rade du 18 au 21 mai 2023, a également mobilisé des moyens de police conséquents, entraînant le blocage des congés pour le personnel opérationnel.

2023 a été une année chargée pour le personnel de la police afin de remplir la mission de sécurité publique et de protection de la population ou d'intérêts diplomatiques.

## MyABI et KAIROS

MyABI est le système de gestion des affaires de police. Une étape importante a été franchie au début du mois d'octobre avec la mise en production du processus du procès-verbal d'audition, essentiel dans l'activité judiciaire.

Durant le second semestre 2023, le développement du programme KAIROS s'est poursuivi, sous le pilotage des ressources humaines du département des institutions et du numérique (DIN). KAIROS est un outil de gestion des temps de travail, des horaires irréguliers et des mobilisations, destiné à la police – en remplacement de l'outil

actuel (COPP) obsolète – et à l'office cantonal de la détention. La mise en production de KAIROS est prévue courant 2024.

### **Nouvelle organisation de la police**

Le 1<sup>er</sup> juin a démarré la mise en place de la nouvelle organisation selon la modification de la loi sur la police (LPol) promulguée le 24 décembre 2023 et l'adaptation du règlement sur l'organisation de la police (ROPol), créant la fonction de commandant adjoint. Avec la nomination du chef de la gendarmerie à la veille de Noël, l'état-major de la police sera constitué dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 selon la LPol et le ROPol.

### **Instance d'indemnisation LAVI**

Rattachée au département des institutions et du numérique depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, l'instance d'indemnisation LAVI traite des demandes d'indemnisation et de réparation morale introduites par les victimes – à savoir, toute personne qui a subi, du fait d'une infraction pénale, une atteinte directe à son intégrité physique, psychique ou sexuelle – et celles de leurs proches.

Il s'agit d'une commission officielle composée de trois membres titulaires et de leurs suppléants, désignés par le Conseil d'Etat pour cinq ans. Le renouvellement des membres de l'instance

d'indemnisation a eu lieu le 1<sup>er</sup> février 2024. Tous les membres de l'instance sont désignés en même temps par le Conseil d'Etat.

La présidence et sa suppléance sont assurées par d'anciens magistrats du pouvoir judiciaire ou ayant une charge partielle. Les deux juges assesseurs représentent respectivement le milieu des assurances et les milieux sociaux. Les deux sexes sont représentés de manière paritaire au sein de l'instance. Assistée d'un greffe, l'instance d'indemnisation LAVI conduit les procédures relevant de sa compétence en établissant les faits d'office après examen des dossiers et audition des victimes, de leurs représentants ou de leurs proches. Elle peut si besoin suspendre un dossier jusqu'à l'issue d'une procédure parallèle. Après délibération, la commission octroie ou non des indemnités. Ses décisions sont sujettes à recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice (CACJ).

En 2023, l'instance d'indemnisation LAVI a reçu 135 demandes d'indemnisation (112 en 2022; 111 en 2021). Elle a siégé 17 demi-journées dans sa composition ordinaire. Elle a notifié 80 décisions finales (92 en 2022 ; 83 en 2021) et 61 ordonnances de suspension (40 en 2022; 15 en 2021).

---

## H02 - Privation de liberté et mesures d'encadrement

---

Le Conseil d'Etat a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie pénitentiaire 2022-2032. Pour rappel, celle-ci est basée sur cinq axes majeurs : la privation de liberté, la réinsertion, les alternatives à la privation de liberté, les suivis extra-carcéraux et les autres prestations destinées aux personnes détenues ou suivies.

Au cours de la période écoulée, des résultats concrets sont à relever. Ainsi, la mise en œuvre de la Réforme 1122 a permis de stabiliser la situation au sein de l'établissement de Champ-Dollon. Aujourd'hui, l'ambiance de travail y est à nouveau sereine et la nouvelle direction, qui sera complétée dès le 1<sup>er</sup> février 2024, peut pleinement se consacrer au développement des meilleures conditions de détention possibles pour les personnes détenues, mais également des meilleures conditions de travail possibles pour le personnel, au sein d'un établissement qui a accueilli ses premiers détenus en 1977 et dont l'état nécessite impérativement une rénovation de fond.

Les importants travaux relatifs à la planification pénitentiaire ont été poursuivis. En 2023, il a été possible d'entrer dans les détails programmatiques et d'entamer l'étude de faisabilité, comme le prévoit la feuille de route du plan directeur des infrastructures pénitentiaires. Les conclusions de ces études, attendues pour le milieu de l'année

2024, permettront de connaître ce qu'il sera possible d'implanter, d'une manière densifiée et optimisée, sur le site de Puplinge. Les travaux prioritaires se concentreront sur le remplacement de l'établissement de Champ-Dollon, l'agrandissement de La Brenaz et la construction d'une nouvelle structure dédiée aux femmes.

Parallèlement et avant de disposer des nouvelles infrastructures, d'importants travaux d'entretien devront permettre aux bâtiments de Champ-Dollon d'être maintenus et d'offrir la sécurité nécessaire tant pour les personnes détenues que pour le personnel.

L'exercice écoulé a également vu débiter le processus de fusion des services de probation et d'insertion (SPI) et de l'application des peines et mesures (SAPEM), en vue d'optimiser leurs actions centrées sur le suivi en détention et la préparation à la réinsertion.

A la suite de la décision du Grand Conseil, la reprise des tâches régaliennes de convoyage et de surveillance hospitalière par la brigade de sécurité et des audiences (BSA) arrive pratiquement à son terme. La BSA a vu la quasi-totalité de ses effectifs adaptés pour y parvenir ; si les dernières étapes de recrutement se déroulent comme espéré, l'ensemble des missions sera en principe assurée dans le courant de 2024.

---

## H03 - Population, droit de cité et migration

---

En 2023, pour la troisième année consécutive, le nombre de nouvelles demandes d'asile en Suisse a progressé en raison des conflits persistants au Proche-Orient, en Ukraine, en Afghanistan et dans certaines parties du continent africain, frappées par des crises non médiatisées. Ainsi, s'agissant de la crise en Ukraine, environ 91'000 personnes ont déposé, en 2023, une demande d'octroi du statut S en Suisse. Selon la clé de répartition, qui tient compte de l'effectif de la population des cantons, plus de 5'000 personnes ont été attribuées à Genève cette même année.

Toujours dans le domaine de l'asile, les travaux liés à la construction d'un centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) de 250 places, prévu par la restructuration du domaine de l'asile et situé sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex, progressent en bonne coordination entre les autorités fédérales, cantonales et communales. Pour ce faire, un groupe de projet, constitué des représentants du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), du canton et de la commune, a été mis sur pied en vue de servir de plateforme de coordination et d'information sur les diverses thématiques concernées par la mise en exploitation du centre. Ce groupe de projet a entamé ses travaux le 5 juin 2023, notamment en instituant trois groupes de travail dédiés aux questions de la scolarisation, de la

santé et de la sécurité.

Durant l'exercice sous revue, la délégation du Conseil d'Etat à la migration (DCEMI) a poursuivi ses travaux, notamment en lien avec l'examen des cas humanitaires, l'audition des acteurs de la société civile engagés dans la défense des droits des personnes étrangères et la prise en charge des personnes requérantes d'asile mineures non accompagnées (RMNA), ainsi que la régularisation et la poursuite des formations et/ou activités lucratives par certaines personnes requérantes d'asile déboutées dont le renvoi n'est pas possible.

Le canton a également poursuivi la modernisation et l'adaptation au droit fédéral du cadre légal cantonal dans les domaines des naturalisations et des étrangers. A cet égard, le projet de nouvelle loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la nationalité (loi sur le droit de cité genevois - LDCG) a été adopté par le Grand Conseil le 2 mars 2023 et promulgué par le Conseil d'Etat le 26 avril 2023. Le nouveau règlement cantonal d'application est en voie de finalisation et devrait entrer en vigueur en même temps que la loi, au cours du premier trimestre 2024 ; le projet de loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LaLEI) est actuellement en cours d'examen par la commission judiciaire et de la police du Grand Conseil.

S'agissant de la lutte contre la traite humaine, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), chargé de veiller à la mise en œuvre, par les parties, de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains a visité, le 30 août 2023, le canton dans le cadre du 3<sup>e</sup> cycle d'évaluation de la Suisse. A cette occasion, le GRETA a passé en revue les activités du mécanisme genevois de coopération administrative de lutte contre la traite des êtres humains.

Enfin, concernant les décisions de renvoi rendues et les expulsions judiciaires exécutées, il sied de relever que les chiffres totaux de l'année 2023 (705) sont en légère hausse par rapport à ceux de l'exercice 2022 (555).

### **Autres projets d'importance stratégique**

Inauguré en mars 2022, le centre cantonal de biométrie (CCB), situé à Vernier et rattaché administrativement à l'OCPM, a accueilli plus de 260'000 personnes en 21 mois d'exploitation. Si, à l'ouverture, les délais pour les prises de rendez-vous étaient de 8 à 9 semaines pour les citoyennes et citoyens suisses et d'environ 12 semaines pour les personnes ressortissantes étrangères, il est aujourd'hui de 2 semaines pour l'ensemble de la population concernée.

La mise en œuvre de la loi 12633, ouvrant un crédit d'investissement pour la création et l'équipement du CCB, a ainsi permis d'optimiser la prise de données biométriques, en augmentant progressivement la capacité de traitement du centre et en maîtrisant le

temps de passage des personnes administrées. L'unification et l'industrialisation de la procédure de saisie des données biométriques, indépendamment du type de population considérée, donne aujourd'hui la possibilité de gérer les requêtes de la population usagère de façon harmonisée et efficace, tout en augmentant la qualité du service offert, qui propose notamment une ouverture en matinée chaque premier samedi du mois.

Afin de limiter le temps d'attente, le CCB reçoit sur rendez-vous uniquement (prise de rendez-vous en ligne ou par téléphone). Au demeurant, les citoyennes et citoyens suisses qui ne souhaitent commander qu'une carte d'identité conservent la possibilité d'effectuer leurs démarches directement auprès de leur commune de domicile. A cet égard, le 3 mars 2023, une nouvelle série de cartes d'identité suisses au design inspiré par l'eau et les montagnes suisses et adaptée pour être à la pointe de la technologie en matière de sécurité a été mise en circulation.

Par ailleurs, la direction et le personnel du CCB vont renforcer leurs compétences dans le domaine de la fraude documentaire. Dans cette optique, ils vont suivre des formations spécialisées et acquérir du matériel facilitant le dépistage et les vérifications de documents, courant 2024.

Cela étant, dans la continuité du projet fédéral visant à éditer tous les titres de séjour pour les ressortissants européens, les permis N (requérants d'asile), les permis F (personnes admises à titre provisoire) et les permis S (personnes à protéger en provenance d'Ukraine) sous format de carte de crédit, pour

répondre aux impératifs et aux normes européennes de lutte contre la falsification, l'OCPM a finalisé l'émission de ces nouveaux titres, prévue par étapes, le 1<sup>er</sup> octobre 2023 avec les permis N et F.

De son côté, le service étrangers de l'OCPM a continué ses travaux de réorganisation de l'accueil du public. Dans ce cadre, un système de prise de rendez-vous (à choix, pour un rappel téléphonique planifié ou un accueil aux guichets de l'office) concernant des dossiers en cours (déposés depuis plus de 2 mois) a été instauré durant l'été 2023, en complément aux prestations délivrées par e-démarches. Cette nouvelle offre de proximité contribue à améliorer les contacts avec les personnes administrées et à l'avancée de certains dossiers, tout en permettant la délivrance des prestations de l'office, sans la formation de grandes files d'attente aux guichets, et cela à la satisfaction tant des personnes administrées que des collaboratrices et collaborateurs.

Il est également prévu que l'OCPM poursuive le développement de son Antenne d'assistance administrative pour les personnes souffrant de la fracture numérique ou de difficultés administratives, à l'exemple des « primo arrivants ». Pour l'heure, cette structure innovante est encore principalement dédiée à l'enrôlement aux e-démarches. En outre, en complément au formulaire « intelligent », mis à disposition des personnes usagères dès le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et permettant de prendre en charge toutes les premières demandes de permis de séjour ou d'établissement pour ressortissants étrangers et les annonces d'ar-

rivées pour les citoyennes et citoyens suisses, l'OCPM, en collaboration avec l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), a continué ses travaux, en vue d'intégrer dans le même processus de traitement les demandes reçues par courrier. Le projet correspondant devrait aboutir au printemps 2024.

En 2023, la loi d'investissement 11945 visant à l'optimisation des prestations délivrées par l'OCPM a été bouclée. Les nouvelles procédures mises en place dans le but d'accélérer le traitement de toutes les demandes de prestations offertes, aussi bien à la population suisse qu'aux personnes ressortissantes étrangères, se sont matérialisées au travers d'une offre de e-démarches pour la majorité des prestations. Ces nouvelles démarches en ligne ont vu leur taux d'utilisation croître régulièrement, jusqu'à atteindre 70% des requêtes pour la plus utilisée, dès le troisième trimestre 2023.

En substituant à un traitement par dossiers une gestion par prestations, cette optimisation a initié une profonde réforme des processus de gestion des demandes. Les travaux d'analyse et d'adaptation des procédures visant à étendre cette nouvelle approche aux demandes encore reçues au format papier ont été menés courant 2023, dans la perspective du déploiement d'un système de point d'entrée unique dès le début du deuxième trimestre 2024.

Le service étrangers a aussi dû faire face à une augmentation importante des demandes de renouvellement d'autorisations de séjour ou d'octroi d'une autorisation d'établissement

(permis C) pour les ressortissants de l'UE/AELE, ainsi que des autorisations frontalières (permis G), pour atteindre en fin d'année, toutes autorisations confondues, incluant celles délivrées aux ressortissants d'Etats tiers, les 145'000 autorisations octroyées ou renouvelées.

Dans le domaine des naturalisations, une dizaine de cérémonies de prestations de serment ont été organisées en 2023, soit pratiquement le même nombre que les années précédant la pandémie. Le nombre de demandes de naturalisation ordinaire a suivi une tendance à la hausse en 2023 (2'774 dossiers), par rapport à 2022 (2'237 dossiers). L'augmentation a été plus nette, s'agissant du nombre de personnes naturalisées en 2023, lequel s'élève à 3'960, pour seulement 2'486 personnes en 2022.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 le service état civil et légalisations (SECL) est devenu compétent en matière de prononcé d'adoption. Dans ce contexte, le SECL a réceptionné les 46 demandes d'adoption pendantes auprès de la Chambre civile de la Cour de justice (CCCJ), qui était auparavant en charge de ces dossiers. Depuis la reprise de cette tâche, en plus des 46 demandes précitées, le SECL a reçu 20 nouvelles requêtes et prononcé 9 adoptions.

Cette mission supplémentaire a nécessité plusieurs séances de travail avec les entités également concernées par le traitement des demandes d'adoption, notamment le service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement (SASLP) et le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE). Ces rencontres ont permis

d'identifier les synergies, de clarifier les rôles de chacun et d'établir des lignes directrices collaboratives. En parallèle, dans le but de simplifier et d'accélérer le processus des demandes d'adoption, des formulaires ont été conçus et mis à la disposition des personnes usagères. Ces formulaires visent également à standardiser l'information requise, facilitant ainsi la collecte des données nécessaires à un traitement efficace.

En 2023, le service juridique de l'OCPM a traité 642 recours (698 recours en 2022; 655 en 2021; 553 en 2020). En matière de traite d'êtres humains, 15 nouvelles situations ont été signalées au service juridique, qui suit un total de 83 dossiers actifs. Le service juridique a également organisé une formation sur les violences domestiques dispensée par l'association AVVEC (Aide aux victimes de violence en couple) et destinée au personnel de l'office appelé à instruire des demandes contenant des éléments s'y rapportant.

Enfin, au vu du constat de densification des incivilités à la réception et aux guichets de l'office, ainsi qu'au téléphone, l'OCPM a dû se résoudre à renforcer les mesures de sécurité destinées à protéger son personnel et les administrés qui se déplacent dans ses locaux, à savoir : engagement d'un deuxième agent de sécurité, placardage d'affiches de mise en garde (« tolérance zéro »), enregistrement des conversations téléphoniques, sécurisation de la réception et de l'Antenne d'assistance administrative.

---

## HO4 - Sécurité civile et armée

---

### Organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle (ORCA-GE)

L'Etat-Major cantonal de conduite (EMCC) du dispositif ORCA-GE est un dispositif de conduite, de soutien, d'analyse et de formation. Durant l'année 2023, en collaboration avec les services et partenaires concernés, il a analysé les enjeux et les conséquences que pourraient avoir, pour le canton de Genève, les conflits en Europe et au Proche-Orient, les difficultés d'approvisionnement énergétique ou les risques liés aux cyberattaques. L'EMCC a également organisé et participé à l'élaboration d'exercices grandeur nature (LEMAN 23, Vent d'Est sur la peste porcine africaine) pour permettre à chaque organisation de se préparer à gérer des situations complexes et déstabilisantes. L'EMCC a aussi collaboré avec la France sur différents dossiers dont la planification de nouveaux exercices pour les années 2024 et 2025.

### Défense incendie

Le transfert complet de l'instruction des sapeurs-pompiers au Groupement SIS est effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Désormais, les cours et écoles sont entièrement assumés et dispensés par ledit groupement. L'élaboration du nouveau règlement est terminée. La procédure de consultation sera menée

en 2024. Parallèlement, le Groupement SIS a retenu quatre communes pilotes (Chancy, Coligny, Vernier et Versoix) pour tester l'intégration des sapeurs-pompiers volontaires dans le groupement.

### Protection civile

La protection civile a été engagée de manière significative, entre autres dans le cadre du Forum mondial sur les réfugiés, les crues de l'Arve, les préparatifs à une éventuelle pénurie d'énergie ou encore l'accueil de migrants, en collaboration avec plusieurs partenaires. Parallèlement, le service de la protection civile et des affaires militaires (SP-CAM) a poursuivi son partenariat avec l'ACG pour examiner une éventuelle réforme du dispositif cantonal. De plus, suite aux recommandations de la Cour des comptes, une étude a été initiée en coopération avec les partenaires cantonaux et communaux afin d'évaluer la pertinence d'adopter un nouveau programme pour la gestion des espaces protégés du canton.

### Armée

Le nouveau bâtiment du Centre d'instruction des troupes de sauvetage d'Epeisses a été inauguré le 24 avril. Avec cette ultime étape, la relocalisation dans le canton de l'armée, à la suite de son départ de la caserne des Vernets, est aujourd'hui terminée. Dans

la foulée, le Centre cantonal d'Instruction feu et protection civile a définitivement quitté Bernex pour investir ses nouveaux quartiers à Epeisses. En plus des activités militaires, le site accueille désormais les activités d'instruction d'entités civiles actives dans le sauvetage, parmi lesquelles la protection civile.

### En chiffres

Protection civile	2021	2022	2023
Personnes instruites et actives	2'544	2'436	2'292
<i>Variation</i>	-	-108	-144
Nombre de cours et écoles de protection civile	54	47	48 (276 participants)
Places protégées du canton	387'520	368'791	370'555
<i>Variation</i>	-	-18'729	+1'764

Sécurité incendie et technique	2021	2022	2023
Sapeurs-pompiers volontaires	1'603	1'635	1'622
<i>Variation</i>	-	+32	-13
Nombre de cours et écoles de sapeurs-pompiers	32	38	16 (192 participants)
Ascenseurs et assimilés répertoriés	20'079	20'442	21'115
<i>Variation</i>	-	+363	+673

Affaires militaires			
Journées d'information aux conscrits	2021	2022	2023
Nombre de journées	114	102	78
Nombre de participants	2'519	2'649	2'134
<i>Variation</i>	-	+130	-515

Logistique civile et militaire			
Nuitées sur les sites militaires	2021	2022	2023
Caserne de Meyrin-Mategnin	19'381	24'769	13'132
<i>Variation</i>	-	+5'388	-11'637
STPA Epeisses	4'615	7'552	8'387
<i>Variation</i>	-	+2'937	+835
Caserne d'Epeisses	-	-	4'932
<i>Variation</i>	-	-	+4'932

**Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement**

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Impôts et finances

---

---

# IO1 - Impôts, taxes et droits

---

## Mise en œuvre de BEPS et TPC

Le 18 juin 2023, le peuple suisse a accepté la mise en œuvre du projet de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises (projet BEPS). Pour rappel, il s'agit dans un premier temps d'instaurer un taux d'imposition mondial minimal d'au moins 15% pour les grands groupes d'entreprises actifs à l'échelle internationale qui réalisent un chiffre d'affaires de plus de 750 millions d'euros. Le Conseil fédéral a fixé la date de l'entrée en vigueur de l'imposition minimale au 1<sup>er</sup> janvier 2024, comme la grande majorité des pays de l'UE.

Parallèlement, à Genève, l'initiative populaire 183 proposait d'abolir la taxe professionnelle communale (TPC). Cette taxe, bien que désuète, rapporte environ 200 millions de francs de recettes fiscales par an aux communes. L'effet de sa suppression n'étant pas acceptable, le Conseil d'Etat a élaboré un contre-projet en tant que mesure d'accompagnement de BEPS, l'objectif étant de remplacer la TPC par une légère augmentation de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales. En mai 2023, le Grand Conseil a accepté ce contre-projet et l'initiative a été retirée. La modification est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Imposition des parents séparés ou divorcés

Le Conseil d'Etat a proposé de modifier la loi sur l'imposition des personnes physiques afin d'assurer une imposition équitable entre les parents séparés ou divorcés, assumant à parts égales la prise en charge et l'entretien de leurs enfants sans versement entre eux d'une pension à ce titre. Ceux-ci bénéficient désormais d'une réduction tarifaire avec splitting partiel au taux de 1,8 pour chacun d'eux. La nouvelle loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Allègement de la fiscalité sur l'outil de travail

En juin 2023, le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi proposant d'alléger la fiscalité de l'outil de travail. Le texte prévoit de réduire de 60% la part de l'impôt sur la fortune pour les titres non cotés, limité à l'outil de travail des contribuables qui sont entrepreneurs ou entrepreneuses actionnaires, cela sous réserve qu'ils ou elles remplissent certaines conditions. L'objectif est d'éviter une possible double imposition du capital et de la fortune et de s'aligner sur la majorité des cantons romands qui appliquent déjà une mesure d'allègement. Ce projet de loi est en cours de traitement par le Grand Conseil.

### Réforme de la fiscalité immobilière

Lors de la votation populaire du 18 juin 2023, le peuple a accepté la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI). Le Conseil d'Etat y était opposé, car il considère qu'elle est contraire au droit fédéral. Un recours en contrôle abstrait des normes a été interjeté contre cette loi, empêchant son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Remise de l'impôt

Les conditions pour octroyer une remise d'impôt ont été assouplies. Une remise d'impôt pourra désormais être accordée lorsque le paiement intégral de l'impôt frapperait trop lourdement la personne contribuable en raison de circonstances particulières indépendantes de sa volonté. La modification est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Enfin, en 2023, le Conseil d'Etat s'est mobilisé contre les initiatives 179 « Supprimons les privilèges fiscaux des gros actionnaires » et 185 « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes ». Ces deux initiatives ont été rejetées par la population.

---

## IO2 - Production et perception des impôts

---

### Offrir un service en ligne élargi

En 2023, l'administration fiscale cantonale (AFC) a poursuivi ses actions pour améliorer son accessibilité et continuer à agir avec bienveillance et efficacité. Regroupés sous le thème de la vision AFC 2026, plusieurs actions concrètes ont été menées. Parmi elles, l'AFC a réuni en ateliers 70 professionnels de la fiscalité qui ont exprimé leurs besoins en matière de gestion des mandats en ligne. Les développements informatiques à venir pourront s'appuyer sur leurs avis. Dans la suite de la campagne ciblée sur les jeunes, 30 ateliers d'aide au remplissage de la déclaration d'impôts en ligne ont été organisés par l'AFC dans 20 communes genevoises au cours du premier trimestre 2023. Cette deuxième édition a réuni 400 jeunes de 18 à 25 ans intéressés à mieux appréhender leurs obligations fiscales. Enfin, en 2024, l'AFC prévoit de tester la possibilité de réaliser des entretiens en visioconférence avec des usagers et usagères.

### Répondre aux sollicitations en hausse tout en assurant la production

Alors que plus de 40% des personnes physiques contribuables disposent d'un compte fiscal en ligne, les sollicitations au guichet (+25'000 visiteurs soit +20% par rapport à 2022) et au téléphone (+15'500 appels par rapport

à 2022) continuent de progresser. Les guichets ont accueilli en 2023 près de 145'000 visiteurs et plus de 565'000 appels téléphoniques ont été adressés à l'AFC. Ce surplus de fréquentation impacte le temps d'attente moyen au guichet (5 minutes en 2022 contre 7 minutes en 2023) ainsi que le taux de réponse au téléphone (92.34% en 2022 contre 85.65% en 2023) qui restent toutefois satisfaisants. Les effets de la réforme de l'impôt à la source et l'introduction de la taxation ordinaire ultérieure (TOU) expliquent en partie ce surplus de fréquentation ainsi que la croissance démographique qui accroît de facto le nombre d'assujettis. Malgré un nombre de dossiers traités en hausse de près de 10% en 2023 pour les personnes physiques, la cible de taxation de 85% des dossiers de l'année fiscale 2022 sera atteinte au cours du premier trimestre 2024.

## Taxation des personnes physiques

Le nombre de personnes physiques assujetties à Genève pour la période fiscale 2022 (taxations faites dès l'année 2023) a augmenté de 4.1% par rapport à la période fiscale précédente (+ 13'515 contribuables), comparable à celle enregistrée en 2022. En cinq ans (années fiscales 2018 à 2022), l'augmentation des contribuables s'élève à environ 11.5%, soit 35'537 déclarations supplémentaires.

Production des services de taxation	Fin 2021	Fin 2022	Fin 2023
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 <sup>(1)</sup>	318'860	332'017	345'532 <sup>(2)</sup>
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 <sup>(1)</sup>	278'754	269'616	271'305
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	314'753	306'925	336'108

<sup>(1)</sup> Par exemple, période fiscale 2022 pour l'année civile 2023.

<sup>(2)</sup> Dont 19'122 contribuables prélevés à la source et taxés sur déclaration (Système dit «TOU»)

## Taxation des personnes morales

Le nombre de personnes morales assujetties à Genève pour la période fiscale 2022 (taxations faites durant l'année 2023) a augmenté d'environ 4% par rapport à la période fiscale précédente (+ 1'683 contribuables). En cinq ans, l'augmentation s'élève à environ 16% (+ 5'748 contribuables).

Production des services de taxation	Fin 2021	Fin 2022	Fin 2023
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 <sup>(1)</sup>	38'290	39'914	41'597
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 <sup>(1)</sup>	30'088	32'982	33'073
<b>Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)</b>	<b>37'877</b>	<b>39'642</b>	<b>40'366</b>

<sup>(1)</sup> Par exemple, période fiscale 2022 pour l'année civile 2023.

## Imposition selon la dépense

Depuis 2016, les dispositions légales fixent une assiette imposable annuelle minimale de 400'000 francs (indexée chaque année). Précédemment, ce plancher minimal était fixé à 300'000 francs. Cette nouvelle norme s'applique à tous les nouveaux arrivants alors qu'une période transitoire s'est appliquée aux personnes déjà résidentes, et ce jusqu'à fin 2020. Depuis 2021, le plancher minimal de 400'000.- s'applique à toute cette catégorie de contribuables.

Année fiscale	Nombre de contribuables	Assiette conventionnée moyenne par contribuable * (CHF)
2018	573	668'882
2019	552	673'530
2020	530	668'489

(\*) Ce montant imposable est déterminé, notamment, sur la base des dépenses effectives mondiales du contribuable et fixé par une convention valable 4 ans, sauf changement de situation.

L'année fiscale 2018 est désormais pratiquement entrée en force. L'impôt cantonal de l'année en question, pour cette catégorie de contribuable, s'élève à 100.4 millions.

## Allègements fiscaux

En 2023, quatorze nouveaux allègements fiscaux ont été octroyés, dont 12 allègements partiels, pour lesquels le Conseil d'Etat a veillé à respecter un équilibre favorable au canton en termes de nouvelles recettes fiscales ainsi obtenues par rapport aux recettes fiscales auxquelles il est renoncé.

Entre 2019 et 2021, les différentes sociétés ayant bénéficié d'un allègement fiscal se répartissaient dans les secteurs d'activité suivants :

Secteur d'activités	2019	2020	2021
Production	4	3	4
Quartier général	13	14	11
Start-up	14	12	13
Autres services	3	4	5
Total	34	33	33

Les allègements fiscaux, prévus aux articles 15 LIPP et 10 LIPM, sont des instruments de la politique économique à disposition du Conseil d'Etat pour favoriser l'implantation et la création d'entreprises dans le canton de Genève, pouvant substantiellement contribuer à l'économie du canton par le biais d'investissements et d'emplois.

Les allègements fiscaux peuvent également être utilisés pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et permettre ainsi le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application d'une telle mesure. Ils peuvent être octroyés pour une durée maximale de dix ans.

Au-delà de l'impact économique, l'octroi d'allégements fiscaux ne peut se faire que si la concurrence n'est pas entravée. Il s'agit, en effet, de ne pas induire de distorsions de concurrence. Chaque entreprise bénéficiant d'allégements doit ainsi développer une activité nouvelle ou, à tout le moins, se situant dans une niche d'activité qui n'est pas déjà présente à Genève. L'apport à l'économie locale lié aux allégements fiscaux se mesure également par les impôts sur le revenu perçus sur les salaires, souvent élevés, relatifs aux emplois créés.

Année fiscale	2019	2020	2021
Nombre de sociétés au bénéfice d'un allégement fiscal	34	33	33
Nombre de collaborateurs employés par les sociétés concernées	5'257	4'270	4'175
Masse salariale versée	750'876'501	723'487'340	722'575'822
Estimation du montant d'impôt sur le revenu lié à la masse salariale versée <sup>(1)</sup>	67'578'885	65'113'861	65'031'824
Impôts générés par les sociétés <sup>(2)</sup>	132'221'152	22'412'254	52'733'350
Impôts exonérés au niveau des sociétés <sup>(3)</sup>	87'932'265	24'962'137	49'334'617

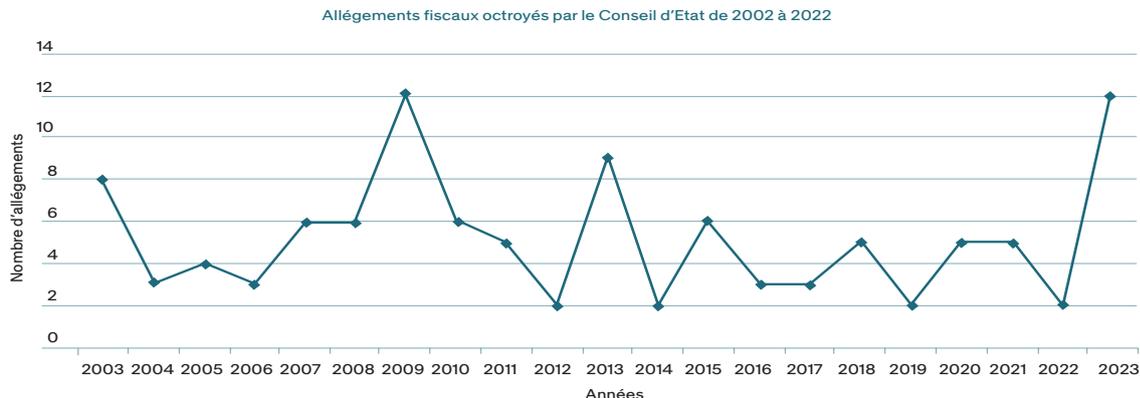
<sup>(1)</sup> Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le revenu, part cantonale de l'IFD comprise. Ce montant d'impôt a été estimé à 9% de la masse salariale versée. Ce taux standard de 9% a été déterminé en prenant en compte le salaire moyen versé sous déduction des charges sociales par employé et d'une estimation des frais professionnels et des autres dépenses pouvant être déduites au niveau fiscal. Il a également été tenu compte, de manière forfaitaire, des salaires versés à des contribuables résidant dans un autre canton suisse (pendulaire) qui ne sont pas imposables à Genève, ainsi que de la rétrocession versée à la France en relation avec les contribuables frontaliers.

<sup>(2)</sup> Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital, part cantonale de l'IFD comprise. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

<sup>(3)</sup> Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

NB : Il convient de relever que les données figurant dans le tableau ci-dessus concernent l'entreprise dans sa globalité, y compris en cas d'allégement partiel (allégement ne concernant qu'une partie des activités déployées par les sociétés concernées).

## Historique



Année	sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal	sociétés toujours présentes à GE au 31.12.22	sociétés ayant quitté le canton		sociétés radiées suite mise en faillite		sociétés radiées suite cessation d'activité	
			A	B	A	B	A	B
1999	28	11 (39%)	1	2	7	1	4	2
2000		24	15 (63%)	2	3	1	2	1
2001	11	3 (27%)		1	2	1	4	
2002	4	2 (50%)			1		1	
2003	8	5 (63%)	2					1
2004		3	2 (67%)				1	
2005	4	4 (100%)						
2006		3	3 (100%)					
2007	6	4 (67%)	1		1			
2008	6	3 (50%)	2		1			
2009		11	9 (82%)	1			1	
2010	6	4 (67%)	2					
2011	5	3 (60%)			1		1	
2012	2	2 (100%)						
2013	9	7 (78%)	1		1			
2014	2	2 (100%)						
2015	6	5 (83%)	1					
2016	3	2 (67%)	1					
2017	2	2 (100%)						
2018	5	5 (100%)						
2019	2	2 (100%)						
2020	5	5 (100%)						
2021	5	5 (100%)						
2022	2	2 (100%)						
2023	14	14 (100%)						
Total	176	117	14*	6**	13	2	17	7

A = avant la fin de la période de claw-back

B = après la fin de la période de claw-back

\* sur les 15 sociétés ayant quitté Genève avant la fin de la période de claw-back, 10 l'ont fait pour un autre canton suisse et 9 pour l'étranger

\*\* sur les 6 sociétés ayant quitté Genève après la fin de la période de claw-back, 7 l'ont fait pour un autre canton suisse et 1 pour l'étranger

NB : La classification des sociétés dans les différentes catégories du tableau a été effectuée selon une approche «économique». La priorité a été donnée à l'activité économique au bénéfice de l'allègement fiscal plutôt qu'aux éléments de nature strictement juridique tels que l'inscription d'une entité donnée au Registre du commerce.

NB : le présent tableau est à jour à fin 2023

## Perception

L'encaissement des recettes brutes pour les impôts, droits et taxes (tous bénéficiaires confondus) s'est élevé à plus de 16 milliards de francs.

Recouvrement des créances	2021	2022	2023
Rappels de paiement	121'489	127'558	170'320
Sommations de payer	93'195	73'702	84'618
Réquisitions de poursuite	45'331	38'104	46'169
Réquisitions de continuer la poursuite	33'216	32'486	34'179
Réquisitions de vente	1'713	1'590	990
Requêtes en mainlevée d'opposition	2'035	2'263	2'272
Procès-verbaux de saisie	12'190	12'809	11'763
Séquestres	352	210	540

## Imposition à la source et traitement des demandes de rectification

	2021	2022	2023
Nombre d'inscrits au rôle IS	174'857	189'250	189'459
Quasi-résidents	15'834	17'008	N/C <sup>1</sup>
Nombre de rectifications traitées (toutes périodes fiscales confondues)	80'623	56'353	73'551

<sup>1</sup> Les quasi-résidents 2023 ne seront connus qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

## Contrôle fiscal

Les activités de contrôle, en nombre de dossiers clos, ont été comparables en 2023 à celles réalisées l'année précédente. Cette stabilité se confirme également concernant le nombre de dénonciations spontanées déposées en cours d'année. Le traitement des dossiers se poursuit, le stock de 2'214 à fin 2022 a diminué à 1'467 cas à fin 2023. Globalement, 350 millions ont été produits dans le cadre de procédures de contrôle en 2023.

<b>Contrôle fiscal</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Dossiers clos durant la période	4'904	3'309	3'245

<b>Dénonciations spontanées</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Nombre de dénonciations spontanées enregistrées	914	809	814

<b>Droits d'enregistrement</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Nombre d'actes déposés	33'476	29'858	29'963

<b>Droits de succession</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Dossiers de succession ouverts	3'460	4'122	3'775
Successions clôturées car considérées déficitaires	631	583	463

---

## IO3 - Péréquation financière intercantonale

---

La facture nette de la péréquation financière intercantonale pour l'année écoulée s'est élevée à 172 millions de francs, en augmentation d'environ 21 millions de francs par rapport à 2022.

L'augmentation des ressources fiscales des cantons (+108 millions de francs) et l'accentuation des disparités (+222 millions de francs) expliquent l'évolution de la dotation de la péréquation des ressources à hauteur de 330 millions de francs supplémentaires à la charge de la Confédération et des cantons contributeurs.

La contribution du canton de Genève s'est élevée à 326 millions de francs, en augmentation de 22 millions par rapport à l'année précédente. Du côté de la péréquation des ressources, les années 2017, 2018 et 2019 ont été prises en considération pour le calcul en 2023. Par conséquent, ni la pandémie COVID-19 ni la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) n'ont d'effets sur les chiffres de l'année sous revue.

Le canton participe également à la compensation des cas de rigueur pour un montant de 4 millions de francs.

Du côté des revenus, la compensation reçue par notre canton au titre des charges excessives socio-démographiques est stable à 157 millions de francs.

En 2023, le nombre des cantons contributeurs a augmenté grâce au canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, qui a rejoint Zoug, Zurich, Genève, Bâle-Ville, Nidwald, Obwald, Schwyz. Comme le canton de Vaud reste parmi les bénéficiaires, Genève est le seul contributeur romand.

---

## IO4 - Exécution des poursuites et faillites

---

En 2023, l'activité de la direction générale des poursuites et des faillites (DGPF), composée de l'office cantonal des poursuites (OCP) et de l'office cantonal des faillites (OCF), a rapporté au canton plus de 29 millions de francs d'émoluments, tout en assurant la redistribution de 355 millions de francs dans le circuit économique.

### **Faciliter l'accès aux prestations**

Les usagères et les usagers sont nombreux à solliciter les guichets, mais depuis la pandémie le recours aux e-démarches est en constante augmentation. En 2023, l'utilisation des démarches en ligne a augmenté de 8%. C'est pourquoi la modernisation des systèmes d'information métier se poursuit, dans le double objectif de garantir la conformité avec les nouvelles exigences légales et de développer encore l'offre de prestations en ligne, pour un service encore plus accessible à la population.

### **Humaniser la gestion**

Une démarche est en cours pour consolider la culture participative à l'OCF et à l'OCP. Ce projet entend développer les liens de confiance ainsi que la communication au sein du personnel et de l'encadrement, pour renforcer les bonnes pratiques en matière de collaboration, au bureau comme en télétravail, et créer des conditions encore plus propices à l'excellence des prestations.

### Optimiser la qualité

Malgré l'augmentation du nombre des procédures de poursuites et des séquestres en 2023, le nombre de plaintes à la Cour de justice, autorité de surveillance en matière de poursuites et de faillites, évolue encore à la baisse. Cette tendance confirme l'amélioration du fonctionnement des deux offices, de la célérité de traitement des dossiers et du niveau de qualité des prestations.

		2021	2022	2023	Variation 2022-2023
Nouvelles plaintes	OCP	274	276	231	-11%
	OCF	15	12	25	
Plaintes admises ou partiellement admises	OCP	59	43	45	
	OCF	2	3	1	
Plaintes admises pour retard	OCP	2	0	1	
	OCF	0	0	0	

## Les poursuites en chiffres

Le nombre de réquisitions de poursuites en 2023 (+16% par rapport à 2022) est plus élevé que ceux observés de 2020 à 2022, mais demeure légèrement en deçà de 2019. Les séquestres (+33%) sont proches de leur niveau record de 2020. Les demandes d'extraits des poursuites et les autres prestations en ligne sont particulièrement nombreuses (270'000 e-démarches, soit +10%), en parallèle à une augmentation des prestations aux guichets (+6%, soit 90'000 clients servis).

Réquisitions	2021	2022	2023	Variation 2022-2023
Nouvelles poursuites	243'450	232'550	267'530	+15%
Continuations de poursuites	171'310	158'880	166'650	+5%
Séquestres	1'050	1'063	1'377	+30%
Inventaires	73	58	112	+93%
Ventes	5'729	5'310	4'167	-22%
Prestations en ligne (e-démarches)	250'252	244'627	264'279	+8%
Attestations délivrées	185'293	177'944	177'833	-0%
Ventes immobilières (saisies)	5	10	9	

## Les faillites en chiffres

Le nombre de dossiers de successions, à liquider suivant les règles de la faillite, reste stable en 2023. Dans le même temps, les faillites d'entreprises sont en hausse (+6% par rapport à 2022), mais sans rattraper leur niveau de 2019. Le secteur de la construction se démarque avec un nombre de faillites plus important que précédemment, tandis que le commerce, les services et la restauration résistent mieux. Cette stabilité tend à démontrer la capacité de résilience de nombreuses entreprises dans le canton de Genève.

	2021	2022	2023	Variation 2022-2023
Procédures enregistrées	1 725	1 657	1 652	-0%
dont : Faillites définitives	1 335	1 282	1 235	-2%
Faillites d'entreprises individuelles et de sociétés	646	624	633	+1%
Successions répudiées	684	632	601	-5%
Faillites personnelles	5	2	1	
Ventes immobilières (faillites)	6	5	8	

**Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement**

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

Santé

---

---

## KO1 - Réseau de soins

---

La direction générale de la santé (DGS) a déployé en 2023 sa politique d'amélioration de l'accès aux soins en suivant l'augmentation des besoins de la population, en identifiant les besoins mal couverts, en favorisant le maintien à domicile et en renforçant la coordination des soins dans le réseau.

### **Programme cantonal soins palliatifs**

Trois formations de sensibilisation ont été mises sur pied pour les professionnels de la santé et du social. Un label qualité pour les organisations d'aide et de soins à domicile a été élaboré en vue de sa mise en œuvre sur deux sites pilotes.

### **Coordination du réseau de soins**

Le 9<sup>e</sup> colloque du réseau de soins du 21 novembre 2023 sur le thème « Les coordinations en matière de santé » a réuni près de 300 personnes.

### **Dispositif COGERIA et maisons de santé**

En 2023, COGERIA, le dispositif cantonal de coordination de la prise en charge pour les patients âgés fragiles, est déployé sur toute la rive droite – hormis le quartier du Lignon –, et une grande partie de la rive gauche, et poursuivra son extension dans les quartiers de la Jonction, Plainpalais et Carouge.

Un deuxième pilote de maison de santé, en accord avec le concept cantonal, a débuté au printemps 2023 à Meinier. Un troisième pilote est à l'étude.

### **Renforcer les soins et le maintien à domicile**

Le volume d'heures qui a fait l'objet d'un financement résiduel s'élève à environ 1'280'000 heures en 2023 (dont 60% prestées par l'IMAD), pour un montant total de 143 millions de francs (dont environ 13 millions à des prestataires privés).

### **Développement des structures intermédiaires du réseau de soins**

En 2023, le nombre de logements dans des immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) s'élève à 1'943. L'IEPA des Campanules a ouvert en avril 2023. L'IEPA Meyrin 14 a ouvert ses portes en juillet 2023 et vient agrandir l'IEPA La Forêt.

### **Renouvellement des contrats de prestations (CP) des HUG et de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) 2024-2027**

La refonte des contrats de prestations des HUG et de l'IMAD pour la période 2024-2027 a été réalisée et validée par le Conseil d'Etat. Les deux contrats permettent notamment de financer des prestations d'intérêt général pour

répondre aux besoins de la population en matière de coordination des soins, de soins aux détenus et aux populations vulnérables, d'urgence et de promotion de la santé et la prévention.

### **Plan Alzheimer**

2023 a permis de finaliser le programme de formation sur les démences avec des modules développés en collaboration avec l'IMAD, les HUG et la Fegems. La maison Hemma a ouvert ses portes en septembre 2023.

### **Transfert au DCS**

La nouvelle répartition des départements découlant du changement de législature a entraîné le transfert de certaines activités en lien avec les personnes âgées au DCS, soit pour lui le nouveau service cantonal des seniors et de la proche aide (SeSPA). Le bilan de cette activité est par conséquent détaillé dans le programme C02 « Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées ».

## Hôpitaux universitaires de Genève

L'exercice 2023 a marqué un tournant significatif pour les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), avec un regain d'activité dépassant les niveaux pré-pandémiques. L'année 2023 a ainsi marqué la fin de trois années de crise majeure pour l'hôpital.

Cependant, malgré cette reprise, l'institution continue de faire face à des défis multiples, aussi bien externes qu'internes. Tout d'abord, la conjoncture économique, et particulièrement l'inflation, impactent les coûts du matériel médical. Des ruptures de stock de médicaments à l'échelle nationale et internationale obligent les HUG à s'adapter pour proposer des alternatives. Enfin, le taux d'absence du personnel reste proche des 10% avec une tendance à la baisse grâce aux mesures déjà mises en place par l'institution dans le cadre de la stratégie RH 2023-2028.

En 2023, les HUG ont accueilli plus de 240'000 patientes et patients, représentant plus de 62'000 hospitalisations, environ 140'000 urgences (dont environ 52'000 urgences pédiatriques) et quelque 1.2 million de consultations en ambulatoire.

### *Augmentation de l'activité*

Le nombre de cas stationnaires affiche une croissance de plus de 3%, soit une augmentation d'environ 1'000 cas par rapport à 2022, confirmant un retour à une fréquentation équivalente à celle de 2019. La complexité des cas stationnaires connaît également une hausse significative, avec un cost weight de 1.28 dépassant la prévision fixée à 1.26.

Les hospitalisations progressent particulièrement dans les départements de chirurgie, de neurosciences cliniques, de médecine aiguë et de médecine interne. Dans le même temps, l'activité ambulatoire repart également à la hausse, malgré la quasi-disparition des dépistages COVID.

### *Grands chantiers hospitaliers*

Deux chantiers importants pour les HUG et la communauté genevoise ont pris fin : celui de la Maison de l'enfance et de l'adolescence, qui regroupe 11 unités de soins de psychiatrie destinées aux jeunes, et celui des urgences adultes qui disposent désormais de 3'900 mètres carrés. Cette rénovation architecturale se double d'une réorganisation du processus de prise en charge des patients et patientes afin de réduire leur temps d'attente.

Enfin, au chapitre des projets de recherche marquants, une équipe multidisciplinaire des HUG est parvenue pour la première fois, à l'aide de bactériophages, à traiter avec succès un patient souffrant d'une infection bactérienne pulmonaire chronique résistante aux antibiotiques. Une collaboratrice des HUG a remporté la première et prestigieuse bourse du Groupe suisse de recherche clinique sur le cancer (SAKK) pour mener à bien une étude portant sur les lymphomes. Le Centre hospitalo-universitaire des maladies virales émergentes a été reconnu comme centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour les maladies épidémiques et pandémiques.

### **Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)**

Après trois années marquées par la crise COVID, l'IMAD a poursuivi sa mission pour offrir aux personnes malades, fragiles et plus généralement à la population la meilleure qualité de vie possible à domicile. Quelque 18'300 patientes et patients ont ainsi bénéficié en 2023 d'actes de soutien et de soins, totalisant 8'300 prestations délivrées quotidiennement et 12'000 repas fournis par semaine.

En parallèle à l'accomplissement de ses missions (soutenir, soigner, former), la direction de l'IMAD a conclu avec le département de la santé et des mobilités un nouveau contrat de prestations 2024-2027. Elle a également relancé sa stratégie de transformation et la dynamique collaborative initiée au sein de l'institution en 2019. Cette stratégie innovante vise à renforcer l'efficacité du maintien à domicile. Elle se traduit par des projets d'itinéraires cliniques, axée sur la délégation, l'interprofessionnalité et la coordination entre les professionnels de la santé.

### *Prévention et promotion de la santé*

La réactivation de la direction Santé communautaire et Habitat (DSCH) a permis de renforcer les prestations de proximité, de promotion et de prévention. La DSCH a ainsi pour mission de développer les prestations de promotion et de prévention de la santé au travers de différents axes : l'habitat, la nutrition, l'ergothérapie domiciliaire ou encore le lien avec les communes.

### *Campus de formation*

En 2023, l'IMAD a fêté ses 10 ans en inaugurant son nouveau site de Pont-Rouge. Ce site est également doté d'un campus de formation conçu pour soutenir la mission de formation de l'institution. Il a notamment pour objectif d'accompagner les collaboratrices et collaborateurs afin de faciliter les transitions vers de nouvelles pratiques (évolution des métiers), méthodes de travail (transformation organisationnelle) et utilisation d'outils numériques (transition numérique).

---

# KO2 - Régulation et planification sanitaire

---

## Déploiement de la santé numérique

Le canton de Genève est impliqué, à travers l'association romande intercantonale CARA et le Programme santé numérique genevois, dans la construction et le déploiement des outils de santé numérique. En 2023, le déploiement du dossier électronique du patient (DEP) s'est poursuivi dans le canton de Genève, qui reste le canton dans lequel le plus de dossiers ont été ouverts depuis le lancement du DEP. La construction et le déploiement des futurs outils de santé numérique, tels que le Plan de médication partagé ou la télémédecine, ont continué, en étroite collaboration avec les patients partenaires et professionnels de santé.

## Financement hospitalier et liste hospitalière

Une mise à jour de la planification pour la période 2024-2027 était prévue à l'agenda 2023, mais celle-ci n'a pas pu se dérouler comme prévu en raison de l'impact de la pandémie COVID. En effet, les dernières statistiques disponibles pour effectuer des projections ne sont pas représentatives des besoins réels de la population genevoise, car de nombreuses interventions ont été annulées ou repoussées en 2020 et 2021 en raison de la situation épidémiologique.

Compte tenu de ces éléments, il a été

décidé de repousser d'un an l'élaboration du nouveau rapport de planification sanitaire, qui se déroulera en 2024, sur la base des statistiques médicales 2022 et pour la période 2025-2028. En conséquence, la validité de la liste hospitalière actuelle a été prolongée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

## Autorisation d'exercer des professions de la santé et d'exploiter pour les institutions de santé

En 2023, 3'372 demandes en lien avec l'exercice des professions de la santé et l'autorisation d'exploiter des institutions de santé ont été traitées (nouvelle autorisation ou modification d'une autorisation existante, attestations de bonne conduite, annonces 90 jours et changement de coordonnées). Ces demandes ont abouti à la délivrance de 2'002 documents.

Le conséquent retard accumulé sur les années 2020, 2021 et 2022 a été rattrapé, ce qui peut expliquer que seuls 50% des demandes ont pu être traités en moins de trois mois.

## Admissions à facturer pour les fournisseurs de prestations

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les cantons sont responsables de l'admission de certains fournisseurs de prestations à facturer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS), par le biais

d'un arrêté, qu'il s'agisse des personnes physiques ou morales. En 2023, 1'038 demandes ont été traitées (nouvelle admission, modification d'admission existante), et 891 documents ont été délivrés. Concernant l'application de la limitation de l'admission des médecins, un nouveau calcul de l'offre ambulatoire à charge AOS a été effectué en 2023. Ainsi, 2'064 déclarations des taux d'activité ont été reçues et traitées par le biais des e-démarches. La comparaison avec le calcul 2022 a permis d'identifier les spécialités dans lesquelles on constate une réduction de l'offre ambulatoire. Trois spécialités médicales (pédiatries, médecine interne générale et pédopsychiatrie) ont été identifiées pour ne plus être soumises à la limitation d'accès aux remboursements de l'assurance maladie obligatoire.

Le groupe des droits de pratiquer a assuré une permanence de guichet de six heures hebdomadaires et a également pu reprendre la permanence téléphonique pour répondre aux usagers durant sept heures par jour.

### **Surveillance des institutions de santé et des professions médicales**

En 2023, la direction générale de la santé a reçu 321 plaintes, dirigées contre des professionnels ou institutions de santé. Quatre amendes ont été infligées, une pour publicité non conforme et trois pour exercice sans autorisation de pratiquer. Une interdiction de pratiquer une profession de la santé a été prononcée à titre provisoire.

La mise en œuvre des concepts de délégation, conformément à la modification de la loi sur la santé entrée

en vigueur en juin 2021, a été finalisée avec la validation de l'ensemble des concepts de délégation soumis. Les établissements doivent désormais procéder aux différentes formations des auxiliaires de soins.

Le groupe risque pour l'état de santé et inspectorat (GRESI) a procédé aux inspections annoncées et inopinées selon le concept de surveillance du service; ce sont 307 inspections – tous domaines confondus – qui ont été réalisées sur l'année. Le GRESI a continué de collaborer avec la direction de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) du département de la cohésion sociale (DCS) pour le déploiement du concept de surveillance pour le domaine du handicap. En 2023, treize inspections ont été assurées dans des structures de ce domaine.

---

## KO3 - Sécurité sanitaire du canton, promotion de la santé et prévention

---

### Promouvoir une politique de santé durable et prévenir les maladies

En 2023, la mise en œuvre du plan cantonal d'action de promotion de la santé et de prévention 2019-2023 touche à sa fin. Le bilan du plan est prévu pour le premier semestre 2024.

Les travaux de révision du prochain plan débutés en 2022 ont pris fin en 2023. Le plan cantonal d'action de promotion de la santé et de prévention 2024-2028 a été accepté par le Conseil d'Etat. Ce plan d'action multisectoriel entend agir sur des éléments environnementaux, comportementaux ou socio-économiques. Il s'appuie sur des notions telles que la santé vue comme un bien commun et la salutogenèse, qui promeut une vision positive de la santé. Il se fonde sur une vision systémique associant les modèles intégrés « One Health » et « Health in All Policies » qui prennent en compte les déterminants de la santé.

En période post-pandémique, un changement de paradigme a entraîné une augmentation des demandes de subventions ponctuelles ainsi que de l'activité de promotion et de prévention. Les demandes de financement sont passées de 34 demandes en 2021 à 74 en 2023. Les octrois de subventions ont doublé, passant d'un peu plus de 1 million de francs en 2021 à plus de 2 millions de francs en 2023.

L'année 2023 a aussi été une année de gestion de crise. Parmi elles, la crise engendrée par la consommation de crack, qui a nécessité une approche multidisciplinaire et systémique répondant aux exigences de la politique des quatre piliers. Une stratégie crack validée par le Conseil d'Etat a été élaborée, qui permet une prise en charge médico-psycho-sociale et sécuritaire, avec un budget de près de 6 millions de francs.

Au vu de l'évolution climatique, le dispositif canicule a été totalement révisé, avec la collaboration de plusieurs départements (DIP, DEE, DIN, etc.), et éprouvé à l'été 2023.

Des travaux liés aux addictions réalisés en 2023 contribuent aussi à l'évolution des actions de promotion de la santé et de prévention. Ils ont ainsi eu un impact sur la participation à la révision de la LPTab (loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques) et la création de la RIF (règlement d'application relatif à la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics) pour lutter contre l'addiction au tabac.

Une stratégie de réponse à l'Initiative 193 sur les soins dentaires a été élaborée, axée sur l'intensification de la prévention et l'introduction d'une taxe sur les boissons sucrées.

Pour finir, en 2023, le mandat correspondant à l'outil Specchio a été renouvelé. Les données descriptives et corréliées de cette étude apporteront à la DGS un aperçu des tendances en matière de santé ressentie par la population du canton. Les recommandations qui émaneront des résultats auront pour objectif de renforcer le pilotage de la politique de santé publique.

### **Secteur des maladies transmissibles (SMT)**

L'expérience de la cellule COVID a été incorporée et pérennisée à la DGS par la création du secteur des maladies transmissibles, dont l'équipe est en grande partie composée de collaborateurs scientifiques ayant joué un rôle actif dans la lutte contre le COVID. Les priorités stratégiques ont été définies, permettant au secteur de trouver sa place dans le réseau. On peut notamment citer la mise en œuvre, au niveau cantonal, des stratégies fédérales NOSO (réduction des infections associées aux soins) et StAR (lutte contre la résistance aux antibiotiques). Des mesures très concrètes ont été prises avec le développement d'un projet cantonal de répondeance en matière de prévention et de contrôle des infections (PCI) dans les établissements médico-sociaux (EMS) du canton, ainsi qu'une stratégie cantonale destinée au grand public et aux EMS pour lutter contre la résistance aux antibiotiques. Un groupe de travail interdépartemental entre le DT et le DSM (DGS) a été développé en matière d'infections liées au moustique tigre (arboviroses). En parallèle, l'activité opérationnelle est marquée par plusieurs urgences qu'il a fallu gérer afin d'éviter toute propagation : contamination de l'Arve,

épidémie de rougeole, situations individuelles de personnes contaminées par des germes provoquant des maladies telles que la tuberculose ou la méningite.

### **Crise COVID-19**

La désescalade du dispositif COVID-19 suit à la lettre le plan prévu ainsi que les dispositions de la stratégie « endémie » du Conseil fédéral. L'année 2023 a été marquée par un retour progressif à la normale. En termes de prévention, le SARS-CoV-2 rejoint les autres infections respiratoires, plutôt hivernales, en raison d'une immunité élevée dans la population. Les actions intègrent les virus respiratoires saisonniers et visent à réduire la charge de morbidité dans la population et à éviter une surcharge du système de santé.

Dans ce contexte, la désescalade de la cellule COVID a même été achevée plus tôt que prévu et la mission de lutte contre le COVID a été transférée au SMT. Fin 2022, la cellule COVID a cessé d'exister et le SMT a pris le relais, capitalisant le savoir issu de la gestion opérationnelle de la crise sanitaire. Il en va ainsi de la numérisation des processus liés aux maladies transmissibles (déclarations, statistiques, détection, gestion d'épidémie, etc.). A la fin de l'année 2023, tous les contrats du personnel auxiliaire qui a assuré cette dernière transition ont été achevés.

### **Aide sanitaire urgente (ASU)**

Les documents qui structurent l'organisation des transports sanitaires urgents et de l'aide sanitaire associée du canton ont fait l'objet d'un investissement prioritaire sur l'ensemble de l'an-

née 2023.

Tout d'abord, la nouvelle convention de délégation de la DGS aux HUG concernant les tâches d'organisation et de fonctionnement de la centrale d'appels sanitaires urgents (CASU 144) a été ratifiée le 24 avril 2023. Cette nouvelle version apporte des précisions concernant les objectifs visés et leurs modalités de mise en œuvre. Ensuite, la planification quadriennale des transports sanitaires urgents et de l'aide sanitaire associée pour la période 2024-2027, établie par le médecin responsable de la CASU, a obtenu l'accord de principe de la commission consultative de l'aide sanitaire urgente (CCASU). Enfin, les conventions de collaborations entre la CASU (pour les HUG) et les services et entreprises d'ambulances ont fait l'objet d'un intense travail de coordination et d'échanges. Elles sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Par ailleurs, les travaux en lien avec la motion 2760 « Pour une organisation efficiente des urgences sanitaires ambulatoires et l'ancrage du Réseau urgences Genève (RUG) dans la législation genevoise » ont commencé. L'objectif est de renforcer la réponse aux urgences non vitales en améliorant l'information et l'orientation en amont, en officialisant le RUG et en concrétisant les gardes médicales dans le canton.

### **Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients**

La commission de surveillance a pour principale mission d'instruire les cas de violation de la loi sur la santé par les professionnels de la santé et les insti-

tutions de santé dans les cas où l'infraction a été commise dans le cadre de soins prodigués à une personne déterminée.

La situation en termes de plaintes et de dénonciations reçues par cette autorité a été sensiblement la même en 2022 et 2023 (64 plaintes ou dénonciations reçues en 2022, 63 en 2023). Le nombre de classements immédiats – soit le nombre d'affaires classées directement par le bureau de la commission de surveillance sans instruction préalable – a été assez élevé compte tenu du nombre de saisines de la commission (22 classements immédiats, soit environ 35% des plaintes et des dénonciations reçues). Le nombre de renvois effectifs en médiation (soit le nombre d'affaires pour lesquelles les parties ont été d'accord de se soumettre à une médiation) est pour sa part un peu plus élevé que l'année précédente, sans toutefois arriver au niveau de 2021.

Il y a lieu de préciser que les chiffres susmentionnés ne sont pas le miroir direct de l'activité de la commission, en ce qu'ils ne reflètent pas le nombre total d'affaires en cours d'instruction par-devant les sous-commissions (134 affaires à mi-décembre 2023), ni le nombre de décisions rendues à l'issue d'une séance plénière (47 décisions au fond [i.e. après instruction de l'affaire] et 5 décisions incidentes [notamment sur compétence et récusation]).

**Les statistiques comparatives pour les années 2021 à 2023 sont les suivantes :**

DSPS – DGS – CSPSPD	2021	2022	2023
Nombre de plaintes et/ou de dénonciations reçues	92	64	63
Décisions de classements immédiats par le bureau	25	19	22
Renvois effectifs en médiation par le bureau	5	1	3
Décisions de classement après instruction	22	30	34
Décisions prononçant un avertissement	9	6	7
Décisions prononçant un blâme	3	9	4
Décisions prononçant une amende	-	6	2
Propositions de retrait du droit de pratique/ de l'autorisation d'exploiter	6	3	-

### Sécurité sanitaire

Le service de la pharmacienne cantonale (SPhC) de la DGS assure la surveillance du marché des produits thérapeutiques et chimiques. Il a effectué 271 inspections liées aux institutions de santé et à la vente de produits thérapeutiques ainsi que 132 inspections conformément à la loi fédérale sur les produits chimiques. Une campagne de sensibilisation sur la gestion de la pénurie des médicaments a été réalisée dans 60 pharmacies, ainsi que des inspections sur des activités spécifiques comme la vaccination. Les inspections sont désormais analysées avec un taux de conformité fixé à 90%. Le taux de conformité moyen est de 80% pour les pharmacies, 60% lors de transformations, 79% pour les magasins d'optique et 62% pour la campagne de sensibilisation.

Dans le cadre d'un projet pilote de déprescription médicamenteuse dans quatre EMS, 160 dossiers de résidents

ont été analysés. Parmi ceux-ci, 113 ont fait l'objet d'une revue au sein d'un cercle de qualité pluridisciplinaire impliquant des médecins et des pharmaciens. Ces interventions ont permis de réduire le nombre de substances actives de 10% correspondant à une réduction du coût moyen par résident de 1'273 francs. Les réserves qui n'avaient pas été utilisées au cours des trois derniers mois ont été supprimées, générant une économie moyenne de 319 francs par résident. Plus significativement, le pilote a permis de réduire de 23% le nombre de prescriptions potentiellement inappropriées susceptibles de mener à des hospitalisations.

La commission cantonale d'éthique de la recherche (CCER), hébergée par le SPhC, a examiné, jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2023, 324 nouveaux protocoles de recherche, dont 58 étaient dans le cadre d'études multicentriques suisses. Parmi les 266 protocoles menés dans le canton, 6 ont été refusés, tandis que

13 ont reçu un avis de non-entrée en matière. En outre, la CCER a effectué 7 inspections visant à contrôler des projets de recherche en cours.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) de la DGS a, pour sa part, contrôlé le marché des denrées alimentaires (DA) et des objets usuels en réalisant près de 4'000 inspections dans plus de 2'800 établissements publics différents. 63% des inspections sont sans suite (sans manquement ou avec manquements dont le risque est considéré faible). Les suites données pour les 37% sont des mesures administratives, voire des amendes.

Si 95% des établissements genevois sont inspectés en respectant la fréquence de base imposée par l'ordonnance sur le plan de contrôle national pluriannuel de la chaîne agroalimentaire et des objets usuels (OPCNP), les 5% restants représentent 256 établissements. Concernant les objets usuels, le service a été très impacté par les contrôles des cigarettes électroniques contenant de la nicotine, très souvent non conformes, et par les interdictions de vente de cosmétiques pouvant être confondus avec des denrées alimentaires.

De plus, concernant les denrées alimentaires et les objets usuels, près de 8'000 produits ont été prélevés et analysés avec plus de 100 plans de contrôles différents organisés au niveau cantonal, romand ou national, avec des non-conformités légales pour près de 1'300 d'entre eux ce qui représente un taux proche de 16 %. Parmi ces contrôles de produits réalisés par les laboratoires du service, cer-

tains ont mené à des retraits, des rappels et des mises en garde publique de produits potentiellement dangereux pour la santé au niveau national. Le SCAV a toujours une forte activité dans les contrôles microbiologiques (indicateurs d'hygiène et bactéries pathogènes), des résidus de pesticides, des allergènes alimentaires, des produits contenant du cannabis, des compléments alimentaires, des métaux lourds, de la conformité des objets usuels (objets en contact avec les denrées alimentaires, cosmétiques, jouets, objets en contact avec la peau) et de la lutte contre les tromperies.

En ce qui concerne le contrôle des eaux de piscine, la DGS a analysé plus de 450 échantillons d'eaux de baignade et mené 200 visites de contrôle. Des non-conformités ont été relevées en particulier dans les eaux des jets d'eau ludiques car ces installations sont rarement conçues pour respecter les exigences légales en la matière, surtout pendant les périodes de canicule et de forte affluence.

Le renforcement de la gestion du contrôle de l'eau potable a été poursuivi avec notamment un examen approfondi du système d'analyse des risques des SIG et une campagne nationale de contrôle de la contamination en substances perfluorées (PFAs). Le service a aussi participé à de nombreux groupes de travail relatifs à la gouvernance de l'eau sur le canton.

### Tableau du nombre d'inspections par année

Domaine	2021	2022	2023
Produits thérapeutiques	100	254	271
Produits chimiques	126	130	132
Projets de recherche CCER	8	10	7
Fabricants/Distributeurs de DA	3500	3900	4000
Manifestations publiques (DA)	102	300	350
Animaux abattus inspectés (hors volailles)	2473	2159	2000
Piscines	180	269	200

Les abattages des animaux à onglons (bovins, caprins, ovins, porcs, etc.) sont globalement en baisse, en raison notamment de problèmes de personnels et de gestion dans deux abattoirs de faible capacité. A noter qu'en sus des trois petits abattoirs d'animaux à onglons, les inspecteurs des viandes ont contrôlé près 830'000 volailles abattues à l'abattoir de Perly. Ce chiffre est stable par rapport à l'année 2022.

L'année 2023 a été marquée par un nombre toujours important d'annonces d'importations illégales avec près de 200 animaux domestiques importés illégalement ou suspectés de l'avoir été. Parmi ces importations illégales, environ 40 animaux domestiques appartenant à des personnes réfugiées de la guerre en Ukraine, pays classé à risque de rage ont pu bénéficier d'aide du service pour la régularisation administrative et sanitaire de leurs animaux jusqu'en juillet 2023. A noter qu'en 2023, à l'instar de 2022, le refoulement d'animaux de compagnie illégalement importés depuis des pays à risque de rage a permis d'éviter leur euthanasie.

En ce qui concerne la lutte contre les

épizooties, le service a pu mettre en place en partenariat avec l'Etat-Major de Conduite Cantonal, un exercice terrain de lutte contre la peste porcine africaine : « Vent d'Est 23 ».

Enfin, 35 annonces obligatoires d'épizooties ont été faites par le service en 2023, majoritairement en lien avec la santé des abeilles.

#### Renforcer la protection de la population

Le nombre d'annonces d'agressions canines transmises au service continue d'être élevé et avoisine 480 en 2023. Il semble que l'obligation d'annonce des accidents au service par les vétérinaires, les médecins, les responsables de refuges ou de pensions pour animaux, les éducateurs canins et les organes de douanes et police est bien respectée, même pour des morsures bénignes. Toutefois, le service observe une recrudescence d'annonces d'agressions canines pour lesquelles l'identité du détenteur de l'assaillant n'est pas connue. Les chiens mordeurs annoncés au service suivent une procédure bien établie et maîtrisée qui

permet de juguler au mieux les risques. Par mesure de sécurité publique, les annonces d'agression canines sont traitées de manière prioritaire.

Chiffres-clés	2021	2022	2023
Agressions par des chiens	385 (168 sur humains)	497 (237 sur humains)	479 (247 sur humains)
Mesures envers les propriétaires	65	87	44
Tests étatiques de maîtrise et de comportement (TMC) et évaluations	87	92	88

### Assurer la protection des animaux

En 2023, le service a reçu environ 190 signalements liés à des conditions de détention ou de maltraitance envers les animaux, dont environ 160 concernaient des animaux de compagnie. Ces signalements ont entraîné la prise de 43 mesures, telles que des interdictions de détention, des séquestres préventifs et des séquestres définitifs, ainsi que 43 poursuites pénales. Par ailleurs, 42 exploitations détenant des animaux de rente (~25 % de la totalité du canton) ont fait l'objet de contrôles officiels par un organisme accrédité mandaté par le SCAV.

Contrairement aux morsures de chien, les dénonciations d'infractions à la protection des animaux proviennent principalement des annonces des administrés ou des signalements des forces de l'ordre.

Concernant l'expérimentation animale, le service a traité 249 demandes d'autorisation et a effectué 66 contrôles d'animalerie et d'expérience pour garantir le respect des normes de protection animale dans les laboratoires

et les animaleries. Une modification des procédures a rendu le traitement des demandes plus efficace et rapide, améliorant également la traçabilité de leur étude.

Le taux d'occupation moyen de la fourrière cantonale s'est établi à 75%, atteignant un pic de près de 94% entre septembre et octobre. Une étude de faisabilité pour la rénovation de ce site, inauguré en 1960 et peu modifié depuis, a été réalisée en collaboration avec l'OCBA et a été achevée à la fin de l'année.

Enfin, soulignons le déroulement du World Dog Show en août 2023, où environ 21'000 chiens du monde entier ont convergé vers Palexpo pendant 5 jours. Le SCAV a été activement impliqué, collaborant avec le service de frontière pour vérifier les dispositions d'importation avant l'arrivée des chiens et assurant la protection des animaux sur place.

**Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement**

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Economie et emploi

---

# LO1 - Réinsertion des personnes en recherche d'emploi

## Service des mesures pour l'emploi (SMPE)

En matière de réinsertion des personnes en recherche d'emploi, l'office cantonal de l'emploi (OCE) s'est aligné sur la stratégie pour le service public de l'emploi dans une vision 2030 du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), élaborée en collaboration étroite avec les cantons. Il s'est ainsi attaché à favoriser la responsabilité individuelle dans le recours aux mesures du marché du travail (MMT) en développant 2 nouvelles prestations.

### *Plateforme d'information sur les MMT*

Ouverture au public le 11 avril 2023 de la plateforme présentant les différentes MMT. L'information est ainsi transparente et visible par tous depuis la plateforme ZETEO sur le site ge.ch. Les personnes en recherche d'emploi ont à présent la possibilité de consulter l'offre de formation et de stages depuis un PC, une tablette ou un smartphone et de faire directement des propositions à la conseillère ou conseiller en personnel.

### *Accompagner la recherche d'emploi en libre accès*

Les personnes en recherche d'emploi doivent savoir comprendre deux réalités, la leur et celle des entreprises. Elles doivent savoir construire le lien entre

leur profil et la réalité du besoin d'un employeur, notamment à travers une démarche de réseau, un savoir-faire et un savoir-être relationnel et en communication. Leur employabilité dépend aussi de leur énergie personnelle, c'est-à-dire de leur confiance et de leur estime de soi. C'est à partir de cette énergie qu'elles vont oser se projeter et s'engager dans une réalité encore partiellement inconnue, concurrentielle et qu'elles doivent très rapidement maîtriser. En d'autres termes, les compétences de la recherche d'emploi font partie intégrante de l'employabilité.

C'est pour cela que l'OCE a créé un nouvel espace dans ses locaux pour accompagner toutes celles et ceux qui en ont besoin. NoLimit LIFT tes talents est né le 27 novembre 2023 pour faciliter la recherche d'emploi, favoriser l'autonomie et gagner en confiance. En libre accès durant toute la période de chômage, LIFT permet de résoudre au quotidien les difficultés rencontrées. Au programme :

- des ateliers courts qui répondent directement à des questions concrètes;
- du speed networking pour apprendre à s'exprimer, à communiquer et à construire son réseau;
- un espace de coworking pour effectuer ses démarches de recherche d'emploi, avec au besoin le soutien d'experts;

- des ordinateurs à disposition pour toutes celles et ceux qui ne disposeraient pas de leur propre matériel.

Durant cette année 2023, l'OCE a aussi renforcé sa mesure LevelPlus, destinée à encourager le recrutement des plus de 50 ans. Il a ainsi lancé une campagne de sensibilisation pour lutter contre l'âgisme invitant les employeurs à dépasser leurs préjugés. L'âge ne doit plus être un facteur discriminant et il est important de mettre en avant la valeur ajoutée de ces talents qui apportent beaucoup aux entreprises et à notre société grâce aux compétences accumulées au cours des années.

### Office régional de placement (ORP)

L'office régional de placement (ORP) a été audité par le service d'audit interne (SAI). Les objectifs de l'audit de gestion portaient sur 4 points :

- efficacité du système de contrôle interne;
- examen des processus de conseil et de placement (inscriptions, conseils aux demandeurs d'emploi, placement des demandeurs d'emploi, contrôles et sanctions);
- efficacité de certains processus de gestion des ressources humaines;
- analyse du climat de travail de l'ORP.

Dans ses appréciations, observations et son rapport, le SAI fait 4 recommandations : 3 de niveau 1 et 1 de niveau 2 (échelle 1 à 4, ordre croissant d'importance). Les 4 recommandations du SAI seront mises en œuvre par l'ORP.

Le rapport de l'audit de gestion étant confidentiel, celui-ci a été remis au

Conseil d'Etat, à la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil, à la commission des finances du Grand Conseil, à la Cour des comptes et à l'entité contrôlée.

L'analyse du climat de travail de l'ORP a été élargie à l'ensemble de l'OCE. Les résultats de cette enquête ont ensuite été présentés à l'ensemble du personnel de l'office. Il en ressort que les collaboratrices et collaborateurs sont en général engagés et motivés. Cependant, il y a des points d'amélioration qui ont été identifiés. C'est pourquoi des mesures ont d'ores et déjà été prises comme la nomination d'une commission du personnel, la création d'un groupe de travail pour mettre en œuvre les recommandations ou l'engagement de nouvelles conseillères et conseillers en personnel pour décharger le personnel de l'ORP.

### Service d'aide au retour à l'emploi (SARE)

#### « Bonus employabilité »

S'agissant des prestations cantonales, le Conseil d'Etat a décidé compte tenu des résultats probants du « Bonus employabilité » déployé sur les exercices 2021 et 2022, de prolonger l'octroi de cette prestation jusqu'au 30 juin 2025. Instauré en application des dispositions de la loi cantonale sur le chômage (LMC), ce projet-pilote répond aux mutations et aux besoins du marché du travail en termes de compétences requises et de durabilité. Il s'inscrit dans la vision du Conseil pour le développement de l'employabilité (CDE) que le Conseil d'Etat a institué le 1<sup>er</sup> mars 2023, en tant que commission consultative tripartite en rempla-

cement de la task force employabilité créée au cœur de la crise Covid. Il permet ainsi d'augmenter de 4'000 francs la participation financière fédérale aux allocations d'initiation au travail (AIT) accordées aux entreprises genevoises qui engagent un ou une demandeuse d'emploi.

### *Emploi de solidarité*

Le dispositif des emplois de solidarité (EdS) a intégré deux projets de développement de l'employabilité pour les candidates et candidats en fin de droit de chômage ou à l'aide sociale financière. L'un dans le secteur de l'intendance, l'autre dans celui de l'aide en soin et accompagnement à la personne. Ces deux projets ont pour objectif principal d'augmenter de manière significative le taux de leur retour sur le marché ordinaire du travail, en privilégiant le suivi d'un cursus de formation certifiante en cours d'emploi.

Les résultats intermédiaires montrent d'ores et déjà que cette évolution de la prestation EdS sera reprise dans la refonte complète des dispositions de la LMC. Tous les acteurs partagent en effet le constat que ce dispositif, qui existe depuis 15 ans, répond à un véritable besoin, mais qu'il doit évoluer. Le principal objectif sera de permettre à davantage de personnes candidates de retrouver un emploi sur le marché du travail ordinaire, pour qu'ils puissent sortir définitivement du chômage ou de l'aide sociale.

### **Données chiffrées**

En préambule des indications chiffrées ci-dessous, il convient de préciser que de manière générale les fortes variations par rapport à 2021 (en particulier les postes annoncés et le chômage partiel) sont dues aux conséquences de la crise sanitaire.

### **Mesures de marché du travail (MMT) pour les chômeurs durant leur délai-cadre fédéral**

Les chiffres correspondent aux décisions de MMT.

Types de MMT	2021	2022	2023
PEF/STARE			
- AIT	544	545	349
- Stages	1'046	887	612
- EE	31	0	0
- ETFI	338	302	302
- PETF	1'156	3'640	4'103
- AFO	82	99	100
- Semo	337	463	369
<b>Total</b>	<b>3'534</b>	<b>5'936</b>	<b>5'835</b>
Reclassement*	-	-	-
Accompagnement en recherche d'emploi*	10'943	7'668	6'456
Cours*	7'088	5'908	6'213
<b>Total</b>	<b>21'565</b>	<b>19'512</b>	<b>18'504</b>
Nombre de demandeurs d'emploi concernés**	327	297	297

\*En 2018, le dispositif MMT a été réorganisé. Désormais les mesures de reclassement ainsi que la partie des cours dédiée à la recherche d'emploi sont regroupées dans la rubrique accompagnement en recherche d'emploi.

\*\* En ETFI

Abréviations :

PEF: programmes emploi-formation.

STARE: stages de réinsertion.

AIT : allocation d'initiation au travail.

EE : entreprises d'entraînement.

ETFI : emplois temporaires fédéraux individuels.

PETF : programmes d'emplois temporaires fédéraux.

AFO : allocation de formation.

Semo : semestre de motivation.

**Nombre de postes vacants annoncés à l'OCE**

	2021	2022	2023
	25'407	34'473	24'975

**Placement de chômeurs en fin de droit (ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales et/ou au bénéfice de l'aide sociale financière)**

	2021	2022	2023
Placements en ARE	110	157	140
Placements en EdS	113	122	109

Abréviations :

ARE : Allocation de retour à l'emploi.

EdS : Emploi de solidarité.

Le dispositif des EdS a permis le placement de 109 personnes entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023, date à laquelle 593 personnes étaient sous contrat EdS.

**Attribution du label 1+pour tous (pour la lutte contre le chômage de longue durée et pour les candidats à l'emploi en difficulté)**

	2021	2022	2023
Nouvelles entreprises labellisées	28	37	12
Nouveaux partenaires labellisés*	-	-	-

\*Labellisation «Partenaire» a été retiré en 2020

**Contrôle des procédures de licenciements collectifs**

	2021	2022	2023
Licenciements collectifs annoncés	63	55	69
Entreprises concernées	42	33	45
Nombre de personnes licenciées	1'012	1'002	2'152

**Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel**

	2021	2022	2023
Dossiers traités	6'672	1'407	83
Dossiers admis (en tout ou partie)	6'109	1'080	11
Dossiers rejetés	563	327	72
Employés effectivement indemnisés*	18'673	1'892	65**

\*Nombre mensuel moyen d'employés indemnisés entre janvier et octobre selon les chiffres fournis par le SECO sur la plateforme public amstat.ch. Ces chiffres ne peuvent être comparés aux lignes précédentes qui portent sur des valeurs annuelles.

\*\* Valeurs de janvier à août 2023

---

## LO2 - Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

---

### Inspection du travail

Le contrôle du marché du travail et de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement est de la responsabilité conjointe de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), de l'inspection paritaire des entreprises (IPE) et des commissions paritaires. L'OCIRT et l'IPE ont la compétence de mener des enquêtes d'observation du marché du travail et d'effectuer des contrôles dans les secteurs qui ne sont pas réglementés par une convention collective de travail (CCT) étendue, dans les secteurs qui sont couverts par un contrat-type de travail (CTT) et auprès des entreprises tenues de respecter les conditions de travail et prestations sociales en usage, dont notamment celles actives sur un marché public. A la demande d'une commission paritaire, l'IPE peut également être mandatée pour contrôler le respect d'une CCT étendue.

**Contrôles effectués par le service de l'inspection du travail auprès des entreprises suisses dans les domaines de compétence de l'OCIRT et de l'IPE**

	2021	2022	2023
Nombre de contrôles initiés (entreprises)	1'543	1'281	1'307
- pour un total de travailleurs contrôlés	13'232	13'246	16'579

**Contrôles effectués auprès des entreprises étrangères détachant du personnel à Genève et auprès des indépendants étrangers dans les domaines de compétence de l'OCIRT et de l'IPE**

	2021	2022	2023
Nombre de contrôles initiés (entreprises)	206	180	197
- pour un total de travailleurs contrôlés	563	397	701
Nombre de contrôles initiés (indépendants)	31	17	50
% d'entreprises en ordre	50%	50%	49%
% des entreprises en infraction ayant corrigé leur situation	91% des 50%	70% des 50%	78% des 51%
Nombre d'entreprises sous décision interdiction de détachement	35	29	35
Nombre d'indépendants dont l'activité a été arrêtée (suspension et/ou interdiction) pour cause d'infraction à l'obligation de documentation	19	30	7

### Contrôles du respect du salaire minimum cantonal

Le salaire minimum cantonal est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2020. La possibilité d'effectuer ces inspections était toutefois limitée en raison de plusieurs procédures de recours. Le dispositif de contrôle du salaire minimum n'a ainsi pu entrer pleinement en vigueur qu'en 2022, après le rejet de l'ensemble des recours.

	2021	2022	2023
Nombre de contrôles initiés	71	114	101
Nombre d'infractions constatées	19	54	50
Nombre de contrôles terminés:	27	86	61
- dont en ordre;	12	34	18
- dont mis en conformité;	14	44	32
- dont sanctionnés.	---	15	27

### Mesures et sanctions relatives à des entreprises actives sur un marché public

	2021	2022	2023
Nombre d'entreprises exclues des futurs marchés publics	19	30	15
Nombre de suspensions de sous-traitants non annoncés sur des marchés publics	26	25	26

**Santé et sécurité au travail**

840 contrôles ont été effectués en 2023 en matière de santé et sécurité au travail. L'inspection du travail (IT) mène des contrôles de prévention consacrés à l'analyse du dispositif mis en place par les entreprises pour protéger la sécurité et la santé au travail. Elle traite également les plaintes qui lui sont adressées en la matière, procède à l'examen des plans concernant les locaux de travail et mène des campagnes de contrôles concernant des secteurs ou thématiques spécifiques (secteurs prioritaires 2023 à préciser).

## Police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN)

### Refonte LTVTC

La refonte de la loi sur les taxis et voitures de transport avec chauffeur (LTVTC) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2022. La PCTN a donc été largement mobilisée par la mise en œuvre de ce nouveau système, en particulier la gestion de la fin du dispositif de location d'autorisations d'usage accru du domaine public (AUADP) et l'introduction du système d'autorisation qui s'applique désormais aux entreprises de transport et aux entreprises de diffusion de courses.

### Contrôles

1 <sup>ère</sup> ligne = 2022 - 2 <sup>e</sup> ligne = 2023				
Législations	Total des contrôles	Avertissements	Infractions graves	Mesures
LRDBHD (restauration, hôtellerie, divertissement)	1395 1387	479 413	74 93	32 88 (fermeture immédiate)
LTGVEAT (alcool et tabac)	893 810	409 339	33 27	76 83 (cessation de la vente)
LHOM (heures d'ouverture des magasins)	352 266	156 108	25 42	-
LIF (interdiction de fumée)	1174 1046	156 540	12 66	-
OIP (indication des prix)	475 393	173 154	19 29	-

En matière de travail au noir, 336 enquêtes ont été finalisées en 2023, dont 85 ont fait l'objet d'une dénonciation au Ministère public. La PCTN a rendu 47 décisions d'exclusion de marchés publics et/ou d'aides financières qui sont entrées en vigueur en 2023.

En matière de métrologie, la PCTN a contrôlé près de 3'000 instruments de mesure évoluant dans le domaine du commerce ou de la sécurité comme par exemple les balances, les distributeurs de carburant, les analyseurs : 90% des instruments contrôlés fonctionnent correctement.

La PCTN a par ailleurs délivré les prestations opérationnelles suivantes :

<b>Autorisations</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Etablissements publics (LRDBHD)	2'697	2'834	2'799
- dont cafés-restaurants	2'010	2'118	2'093
Manifestations d'importance cantonale	6	8	9
Vente d'alcool/tabac à l'emporter (LTGVEAT)	1'490 (117 en cours de traitement)	Tabac autorisés 179 En cours 19 Alcool autorisés 270 En cours 17 Cannabis attestations délivrées : 121 En cours : 8 Total autorisés/attestations : 570 En cours : 44	Tabac autorisés 169 En cours 13 Alcool autorisés 306 En cours 16 Cannabis attestations délivrées : 137 En cours : 3 Total autorisés/attestations : 612 En cours : 32
Animations musicales (LRDBHD)	60 ponctuelles 212 trimestrielles 46 annuelles	222 ponctuelles 287 trimestrielles 62 annuelles	322 ponctuelles 378 trimestrielles 74 annuelles
Sanctions prononcées pour nuisances sonores <sup>1</sup>	16	65	50

<sup>1</sup> Depuis 2021, les sanctions effectivement prononcées pour nuisances sonores sont rapportées en lieu et place des plaintes reçues.

## Main d'œuvre-étrangère (MOE)

Le service de la main-d'œuvre étrangère (MOE) a examiné environ 2'957 dossiers en 2023, un chiffre stable par rapport à 2022.

	2021 (chiffres SEM)	2022 (chiffres SEM)	2023 (chiffres SEM)
Permis B Etats tiers: unités prélevées	447	465	445
Permis L Etats tiers : unités prélevées	194	203	224

En raison du Brexit, le service traite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 les demandes concernant les ressortissants britanniques; ceux-ci disposent de contingents séparés. Ainsi, 89 permis B et 26 permis L ont été octroyés en 2023.

Le service a également octroyé près de 454 autorisations 120 jours (tous types et nationalités confondus).

Par ailleurs, 110 personnes détachées par des entreprises européennes ont reçu des autorisations (95 permis L et 15 permis B).

Le service a aussi traité 282 demandes d'autorisation de travail déposées en faveur de personnes à protéger, et 65 demandes déposées en faveur de requérants d'asile.

Finalement, le service a traité 41 recours déposés à l'encontre de ses décisions (34 au niveau du Tribunal administratif de première instance et 6 auprès de la Cour de Justice).

## Registre du commerce (RC)

Le nombre global d'inscriptions ayant été effectuées cette année est en légère augmentation par rapport à l'année 2022.

Dossiers traités par le RC	2021	2022	2023
Inscriptions nouvelles	4'406	4'362	4'334
Modifications	23'626	16'747	17'138
Radiations	2'510	2'645	2'734
<b>Total</b>	<b>30'542</b>	<b>23'754</b>	<b>24'206</b>

Le nombre total d'entreprises inscrites reste en constante augmentation dès lors que les inscriptions nouvelles dépassent toujours les radiations. Près de 54'000 entreprises sont ainsi inscrites au RC.

Nature juridique	31.12.2022	Inscriptions	Radiations	31.12.2023	Différence
Association	1'701	76	25	1'752	51
Entreprise de droit public	85	1	0	86	1
Entreprise individuelle	10'752	1'233	1'054	10'932	180
Fondation (droit privé)	1'606	58	40	1'625	19
Indivision	1	0	0	1	0
Société commandite de placements collectifs	3	0	0	3	0
Société à responsabilité limitée	16'554	1'577	670	17'462	908
Société anonyme	19'102	877	728	19'252	150
Société anonyme de droit public	1	0	0	1	0
Société coopérative	366	9	537	0	4
SICAV	6	0	0	6	0
SCAF	0	0	0	0	0
Société en commandite	147	3	6	144	-3
Société en commandite par actions	7	0	0	7	0
Société en nom collectif	923	119	107	937	14
Succursale d'entreprise étrangère	529	35	49	517	-12
Succursale d'entreprise suisse	799	75	42	832	33
<b>Total</b>	<b>52'582</b>	<b>4'063</b>	<b>2'726</b>	<b>53'927</b>	<b>+1'345</b>

---

## L03 - Promotion économique et tourisme

---

La direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) a poursuivi en 2023 son accompagnement des entreprises, afin de faciliter leurs transitions numérique et écologique.

S'agissant du numérique, la DG DERI a élaboré un programme exhaustif incluant des guides, des cours en ligne (MOOC) et des formations en présentiel. Ce programme vise à promouvoir une intégration judicieuse et responsable des technologies numériques dans l'économie locale, en mettant l'accent sur l'équilibre entre les opportunités et les risques que ces technologies représentent pour les entreprises. Concernant la durabilité, le programme « Diagnostic-Action », initié en 2022, a été intensifié, soutenant la transition de modèle d'affaires d'environ 70 entreprises. En parallèle, une communauté d'ambassadeurs, composée d'entreprises volontaires engagées dans cette démarche, a été créée pour agir comme un catalyseur et un modèle dans le domaine de la transition écologique.

### Soutien au commerce de proximité

La DG DERI a aussi poursuivi ses efforts pour soutenir l'économie de proximité et les commerces genevois. Cette année, la campagne Cekelenô a été marquée par la réalisation de plusieurs nouvelles vidéos, d'une campagne

d'affichage ainsi que par l'utilisation d'un tram publicitaire sur les lignes des TPG. En parallèle, la 10<sup>e</sup> édition des prix du commerce, organisée en décembre à l'École hôtelière de Genève, a mis à l'honneur les commerces genevois les plus innovants et dynamiques.

La création de pôles économiques à forte valeur ajoutée a aussi été renforcée. Ils sont en effet indispensables pour stimuler l'innovation, favoriser la synergie entre les entreprises et les institutions académiques, accélérer le développement économique durable tout en renforçant la compétitivité. Dans cette optique, quatre secteurs représentant un intérêt stratégique pour le canton font l'objet d'une attention particulière qui sera poursuivie ces prochaines années : l'impression additive (3D), le secteur philanthropique, le secteur des sciences de la vie et enfin celui des industries créatives.

Le DEE a également poursuivi son soutien à Building Bridges pour la 4<sup>e</sup> année consécutive. Cette année, cette manifestation a réuni plus de 2'500 acteurs de différents secteurs à Genève pour faire progresser la finance durable, établir des critères objectifs pour cette dernière et traiter de l'interdépendance des capitaux sociaux, naturels et financiers. Durant quatre jours, les participants de 111 pays ont échangé des perspectives sur l'alignement des flux de capitaux avec des projets

durables et inclusifs, mettant en lumière des cadres financiers et des approches innovantes.

### **Conseil pour le développement de l'employabilité**

Concernant l'employabilité, autre enjeu majeur pour notre économie et nos emplois, relevons que le Conseil d'Etat a approuvé en mars 2023, un règlement pour la création d'une commission officielle dédiée à l'employabilité, nommée conseil pour le développement de l'employabilité. Celui-ci succède à la Task force employabilité établie en 2020. Ce Conseil, rapportant directement à une délégation du Conseil d'Etat à l'employabilité, vise à amplifier les mesures en faveur d'une employabilité accrue, une priorité-clé du programme de législature 2023-2028 du Conseil d'Etat.

### **Promotion de la destination Genève**

Quant à la fréquentation touristique et au nombre de nuitées, ils ont poursuivi leur croissance en 2023, aussi bien pour le tourisme d'affaires que pour celui du tourisme de loisirs. La Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C) a maintenu ses efforts relatifs à la promotion de la destination, notamment en renforçant sa présence sur les marchés prioritaires. En parallèle, la FGT&C a développé une stratégie de promotion active sur différents réseaux sociaux et plateformes, en plus des canaux hors ligne. De la première publicité en ligne à sa venue sur place, le visiteur est guidé par des campagnes attractives le plaçant au cœur des expériences à vivre à Genève. En outre, la FGT&C poursuit la mise en œuvre des objectifs de sa stratégie pour un

tourisme durable définie en juin 2021 avec comme objectif une diminution des émissions de gaz à effet de serre des acteurs du tourisme de 60% d'ici à 2030.

**Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement**

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Mobilitéé

---

---

# MO1 - Transport et mobilité

---

L'année 2023 a été celle du retour du niveau de fréquentation dans les transports publics à hauteur de celui observé avant la pandémie. Les habitudes de déplacements évoluent par ailleurs significativement avec une progression de la fréquentation le week-end (+5% à +10% constaté par rapport à l'année 2019).

Le succès du Léman Express se confirme avec un record désormais porté à plus de 68'000 voyageurs et voyageuses par jour en semaine, et jusqu'à 37'000 le week-end, montrant ainsi l'adoption de ce réseau pour les déplacements de loisirs.

## **Etats généraux de la mobilité : un nouvel élan à la politique publique**

Les événements des Etats généraux des mobilités du 1<sup>er</sup> septembre et du 17 octobre 2023 ont permis aux acteurs concernés du canton et du Grand Genève d'établir un bilan prospectif partagé et d'élaborer des pistes d'actions pour la législature. Sur cette base, cinq plans d'actions définiront la stratégie en matière de mobilité pour les années 2024 à 2028. Dans ce contexte, le plan d'actions des transports collectifs (PATC) a été adopté le 29 novembre 2023 par le Conseil d'Etat. Il est actuellement examiné par le Grand Conseil. Une fois définitivement adopté, le PATC servira de référence pour l'élaboration des contrats de prestations

(TPG, Unireso, Mouettes genevoises).

Les plans d'actions mobilités actives, réseau routier, stationnement et transport professionnel de personnes, de marchandises et de services, seront quant à eux déposés auprès du Conseil d'Etat après une phase de présentation et de consultation auprès des différents partenaires en début d'année 2024, pour une adoption par le Grand Conseil prévue d'ici à l'automne 2024.

## **Des avancées en faveur des transports collectifs et des mobilités actives**

Dans le domaine ferroviaire, en août 2023, le Conseil fédéral a accordé un financement supplémentaire consacrant la solution dite 1bis du projet d'extension souterraine de la gare Cornavin, comprenant un tunnel à double voie, garantissant l'intégration de développements ferroviaires futurs, dont la nouvelle diamétrale Nord-Sud pour laquelle le crédit d'étude (L 13176) a été adopté par le Grand Conseil en janvier 2023.

Dans le domaine des transports collectifs, l'année 2023 a été marquée par la mise en service de la première étape du tram Genève – Saint-Julien le 9 décembre 2023. La deuxième étape fait l'objet de recours sur la section ZIPLO – Perly. Les études concernant les extensions du tramway vers

le Grand-Saconnex et Ferney se sont poursuivies. La loi 13192 pour concevoir de futures lignes de tram tangentielles a également été adoptée par le Grand Conseil en mars 2023.

Dans le domaine des mobilités actives, les études pour le développement de quatre premiers axes forts vélos ont débuté suite à l'adoption du crédit d'étude (L 13061) par le Grand Conseil fin 2022.

Enfin, la mise en œuvre des mesures de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, visant à prioriser la mobilité douce et les transports collectifs dans l'hyper-centre, ainsi que la mise en place et la fluidification de la ceinture urbaine, s'est poursuivie en 2023.

---

# MO2 - Infrastructures routières et de transports publics

---

## **Poursuite de la construction des infrastructures routières et de mobilité douce**

Les travaux de génie civil de la route des Nations sont terminés et les phases de tests lancées pour les équipements électromécaniques de sécurité, visant une mise en service fin mars 2024. Des travaux d'aménagements en faveur de la mobilité douce ont pu débuter comme ceux réalisés pour la route de Saint-Julien à l'approche du rond-point de Carouge.

Les études du boulevard des Abarois à Bernex ont abouti à un dépôt de demande d'autorisation de construire dont la procédure suit son cours, et celles du barreau routier de Montfleury avec la demi-jonction autoroutière de Vernier-Canada se précisent pour un dépôt d'ici à mi-2024.

## **Concrétisation des projets d'agglomération (PA)**

S'agissant du PA2, l'inauguration de la première étape du nouveau tronçon de tram Genève-Saint-Julien, qui a eu lieu le 9 décembre 2023, est l'aboutissement des travaux de génie civil démarrés en mars 2021. Ce nouveau parcours, de 2.7 kilomètres, offre une desserte de qualité des bassins de logements et d'emplois existants et projetés.

Les travaux de la requalification de la route de Lausanne à Bellevue se poursuivent.

Des autorisations de construire ont été délivrées pour les projets de bus à haut niveau de service (BHNS) sur les axes Genève-Vernier-Zimeysa et Frontenex. Le recours sur l'axe Frontenex a été levé, de sorte que le chantier pourra commencer au printemps 2024 afin d'améliorer l'offre de transports collectifs des Eaux-Vives jusqu'à Belle-Terre et Belle-Idée.

Des études préliminaires des mesures du PA4 ont été initiées dans la continuité de l'adoption du crédit d'investissement (L 13182) par le Grand Conseil en mars 2023.

## **Assainissement du bruit routier**

Les travaux d'assainissement du bruit du réseau routier cantonal se sont poursuivis. L'accord signé à l'automne 2023 entre le département de la santé et des mobilités (DSM), les sections genevoises du Touring club suisse (TCS), de l'Association Suisse des transports routiers (ASTAG) et de l'Automobile club de Suisse (ACS), doit permettre de mettre en œuvre la nouvelle stratégie fluidité du trafic en lien avec l'assainissement du bruit routier et d'envisager la poursuite des études d'assainissement du bruit routier, qui avaient été gelées suite notamment à

l'adoption d'un moratoire sur les décisions d'allégements.

### **Entretien et exploitation du réseau routier**

Les travaux d'entretien (y compris viabilité hivernale), d'exploitation et de renouvellement des routes cantonales et des espaces verts, ainsi que la maintenance des véhicules, ont été assurés sur toute l'année 2023.

---

## MO3 - Admission à la circulation routière et à la navigation

---

### **Assurer les missions fédérales déléguées par l'office fédéral des routes (OFROU) au canton**

En sus des projets de dématérialisation, de numérisation et de développement des prestations en ligne facilitatrices pour les usagères et usagers, qui restent une priorité stratégique, l'office cantonal des véhicules (OCV) a dû trouver des solutions pour réduire les retards accumulés lors de la pandémie et inhérents à l'augmentation des demandes de prestations ainsi qu'aux changements législatifs.

### **Numérisation et dématérialisation**

L'OCV, en collaboration avec la police cantonale, a mis en place la transmission et le traitement dématérialisés des rapports de police.

Afin d'assurer la pérennité des prestations techniques, l'OCV a lancé la mise en place d'outils numériques performants.

## Chiffres-clés

Après l'augmentation du parc de véhicules provoquée par la pandémie, on constate que la volumétrie des voitures de tourisme continue de diminuer, compensée par l'augmentation des deux-roues motorisés et les voitures de livraison, amenant le parc des véhicules genevois à un ratio d'une moto (deux-roues motorisés) pour quatre voitures.

	2021	2022	2023	Variation 22/23	
<b>Total des véhicules routiers (au 30.09)</b>	<b>319'013</b>	<b>317'848</b>	<b>317'883</b>	<b>35</b>	<b>0.01%</b>
Voitures de tourisme	219'493	217'224	216'418	-806	-0.37%
Cars, autobus	591	619	644	25	4.04%
Voitures de livraison	20'738	21'122	21'581	459	2.17%
Camions	2'102	2'182	2'179	-3	-0.14%
Tracteurs agricoles	1'217	1'220	1'205	-15	-1.23%
Motocycles (y c. légers)	60'263	60'316	60'596	280	0.46%
Remorques (y c. spéciales)	9'056	9'173	9'096	-77	-0.84%
<b>Parc véhicules flottants immatriculés (au 30.09)</b>	<b>6'369</b>	<b>6'307</b>	<b>6'259</b>	<b>-48</b>	<b>-0.76%</b>

L'OCV a réussi à diminuer légèrement les retards des expertises techniques obligatoires, tout en assurant toutes les expertises annualisées en relation avec les véhicules professionnels. L'OCV a également réussi à diminuer le retard de traitement des mesures administratives en relation avec la loi sur la circulation routière.

**Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement**

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

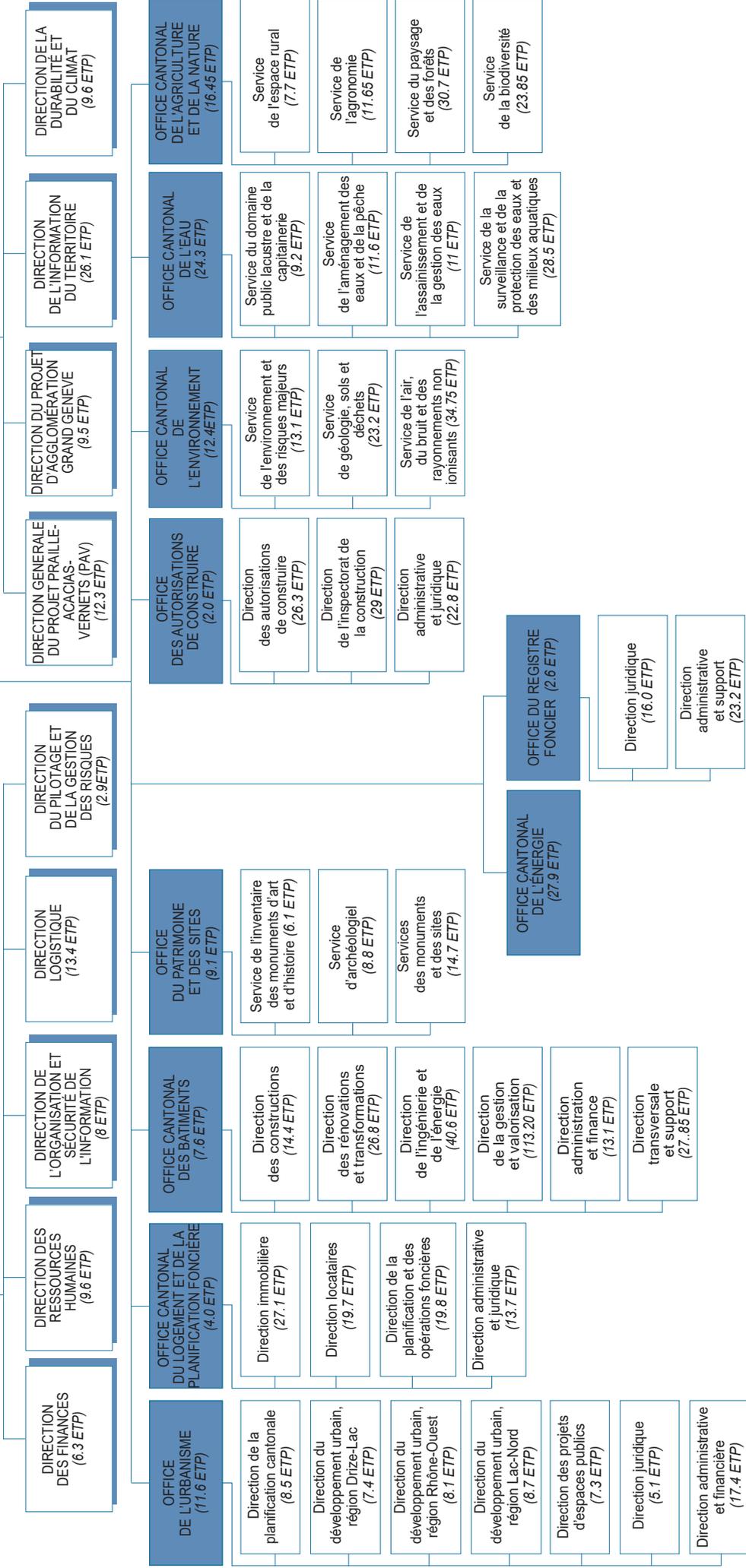
---

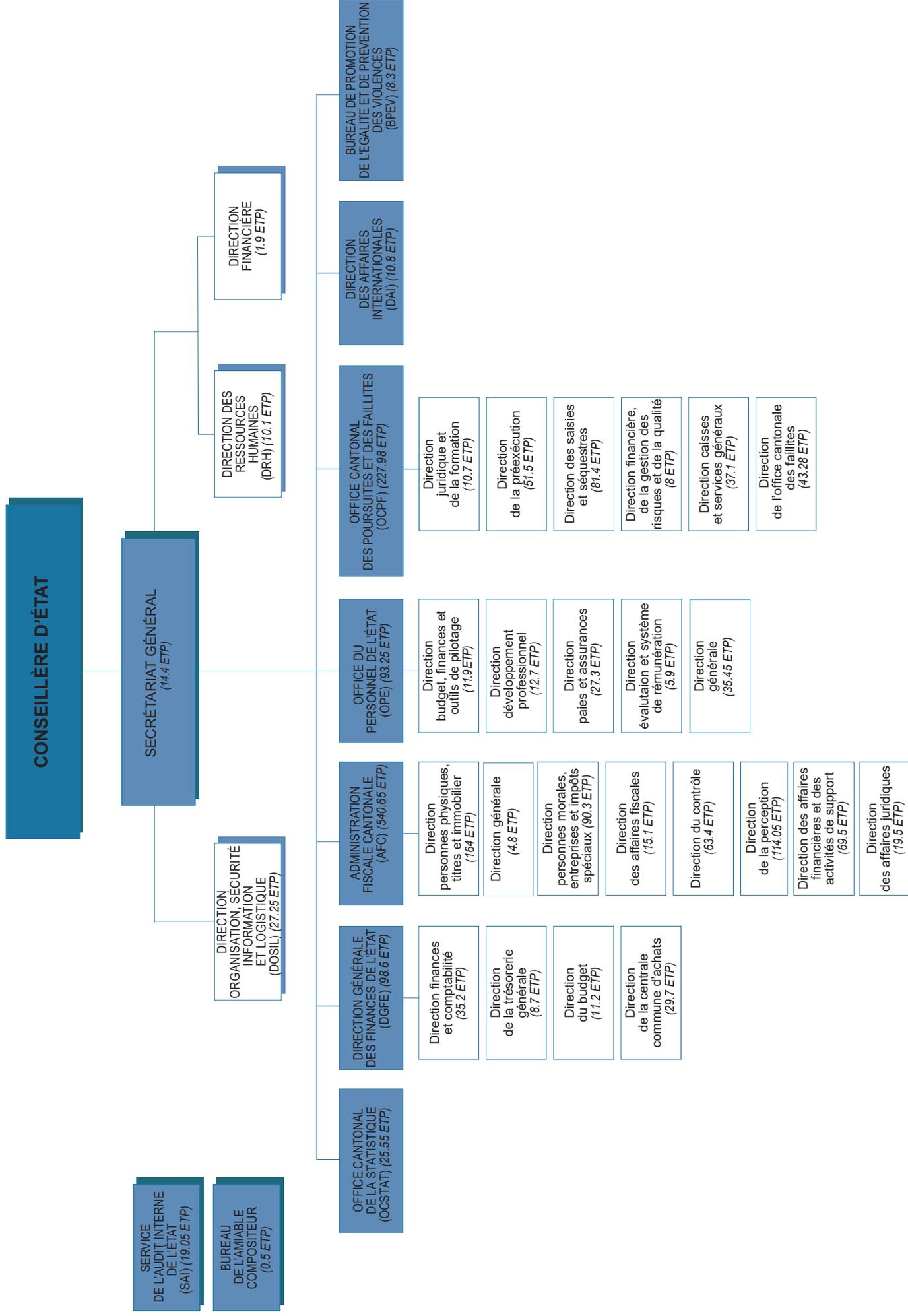
# Organigrammes

---

# CONSEILLER D'ÉTAT

## SECRETARIAT GENERAL (31.2 ETP)

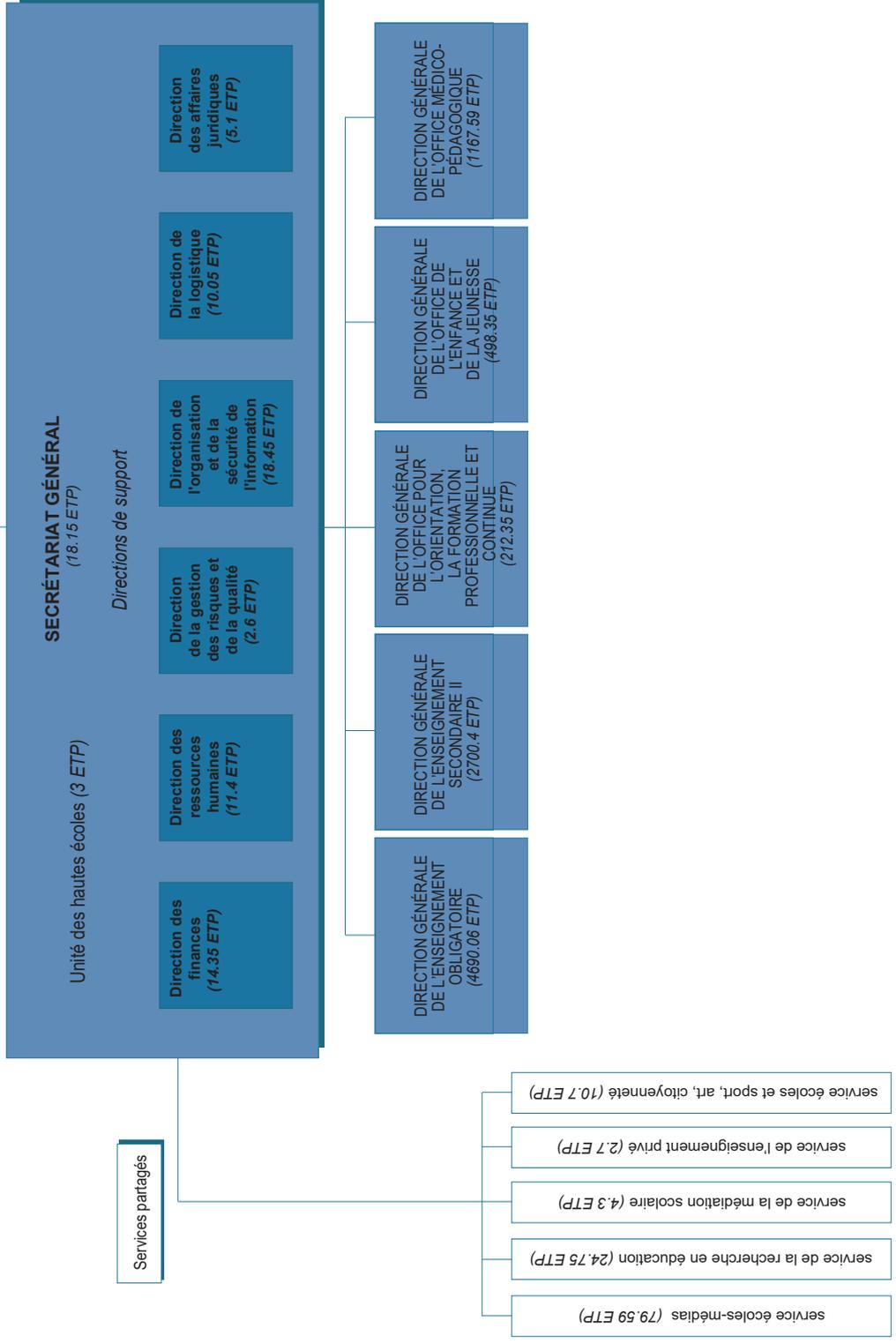




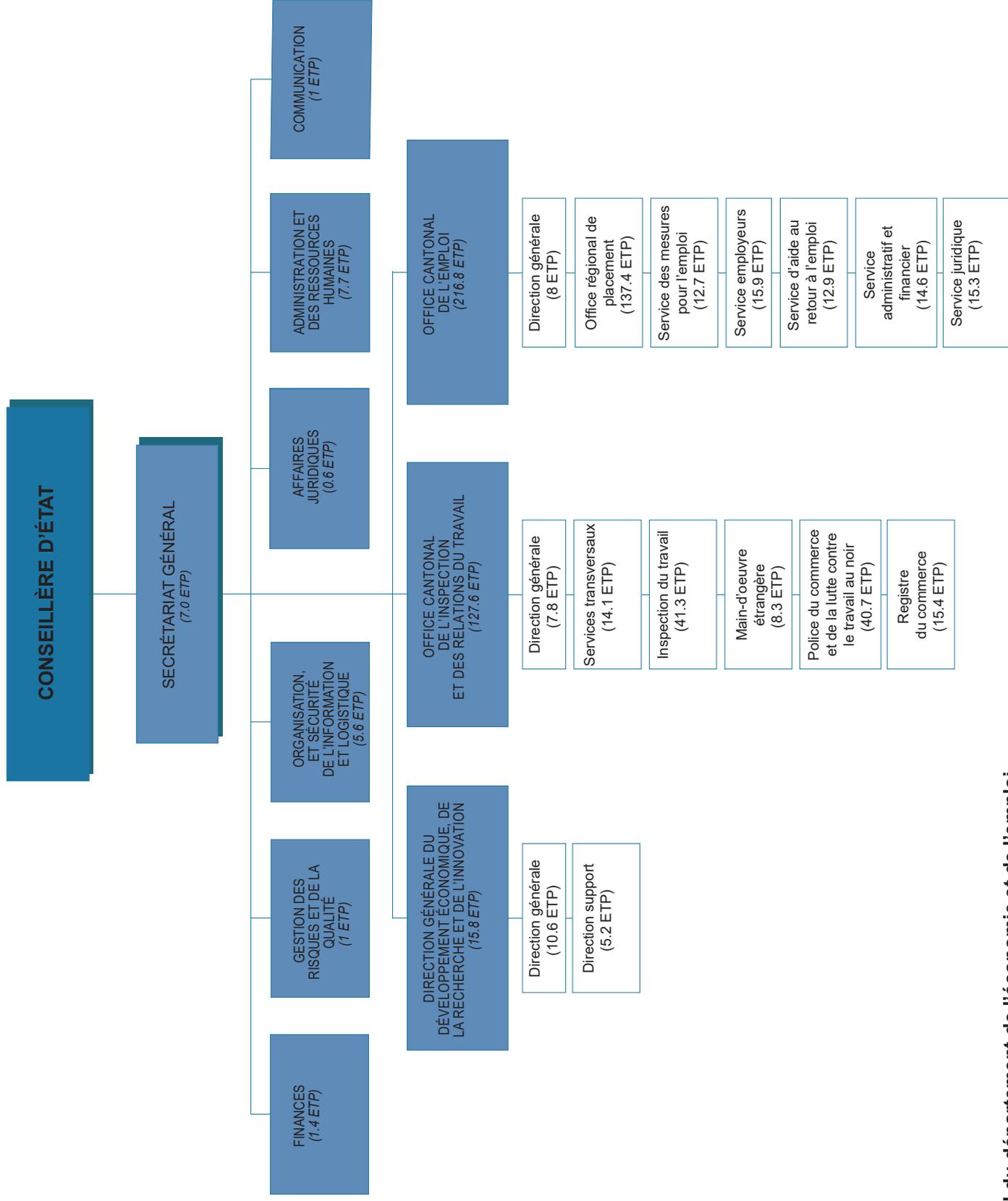
**Organigramme général du département des finances et des ressources humaines**

(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2023)

**CONSEILLÈRE D'ÉTAT**



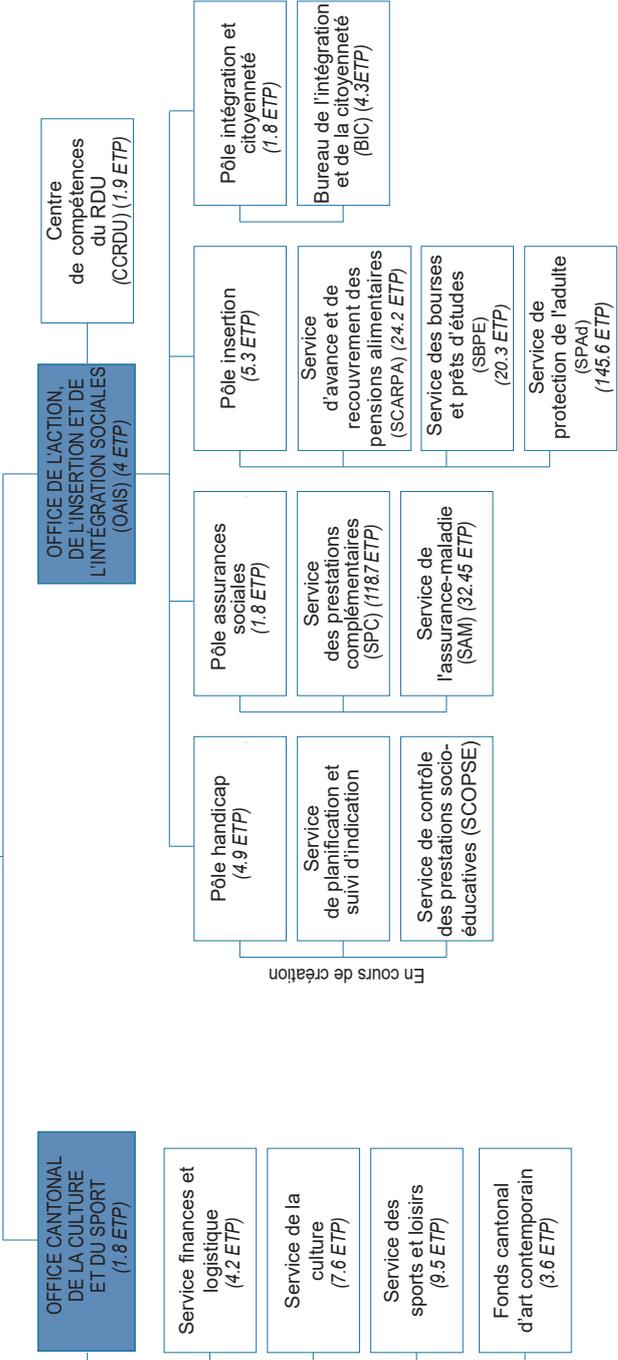
**Organigramme général du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse**  
(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2023)



**Organigramme général du département de l'économie et de l'emploi**  
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2023)

# CONSEILLER D'ÉTAT

## SECRETARIAT GÉNÉRAL (10.7 ETP)

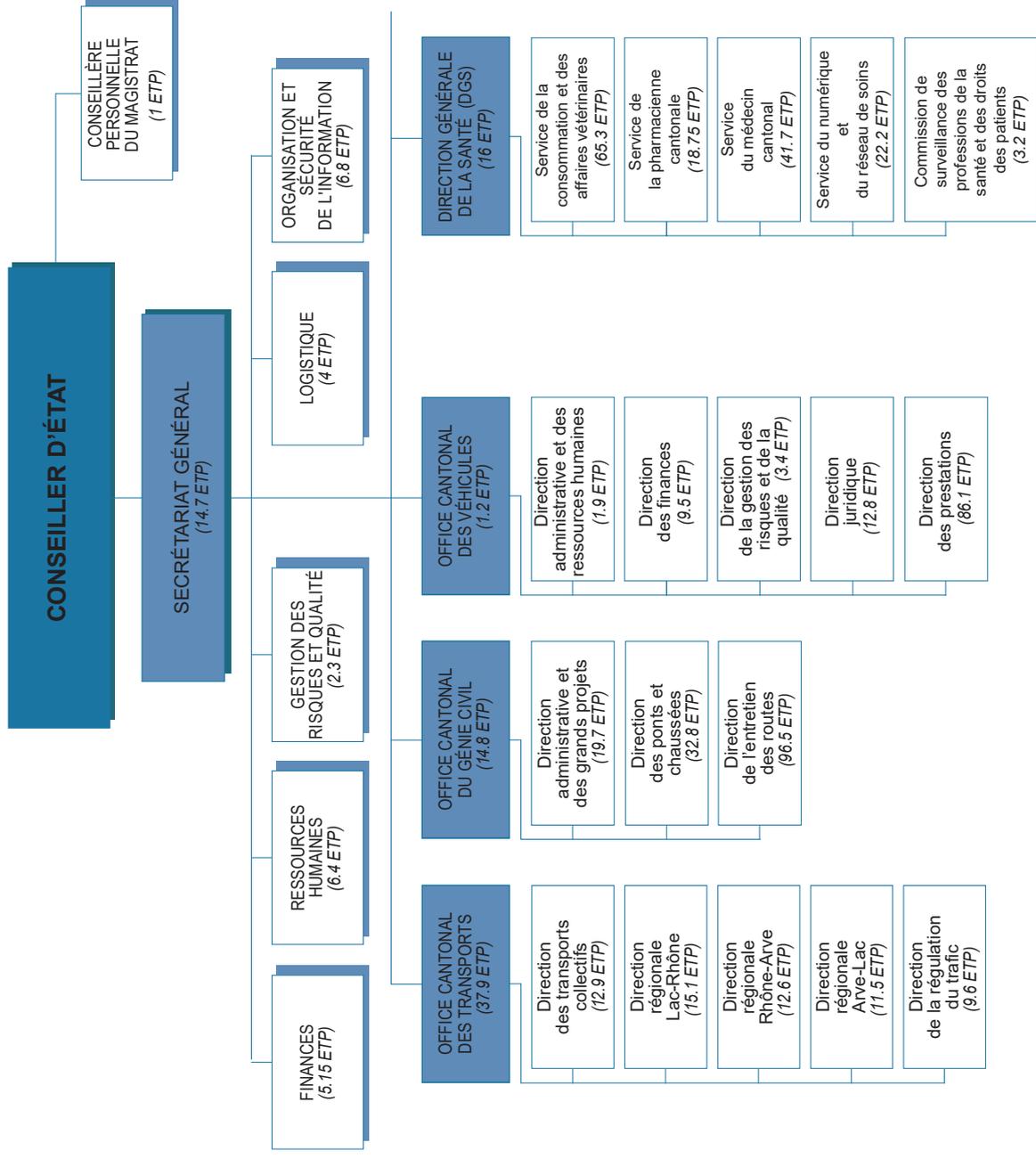


En cours de création

Organismes placés sous la surveillance du département

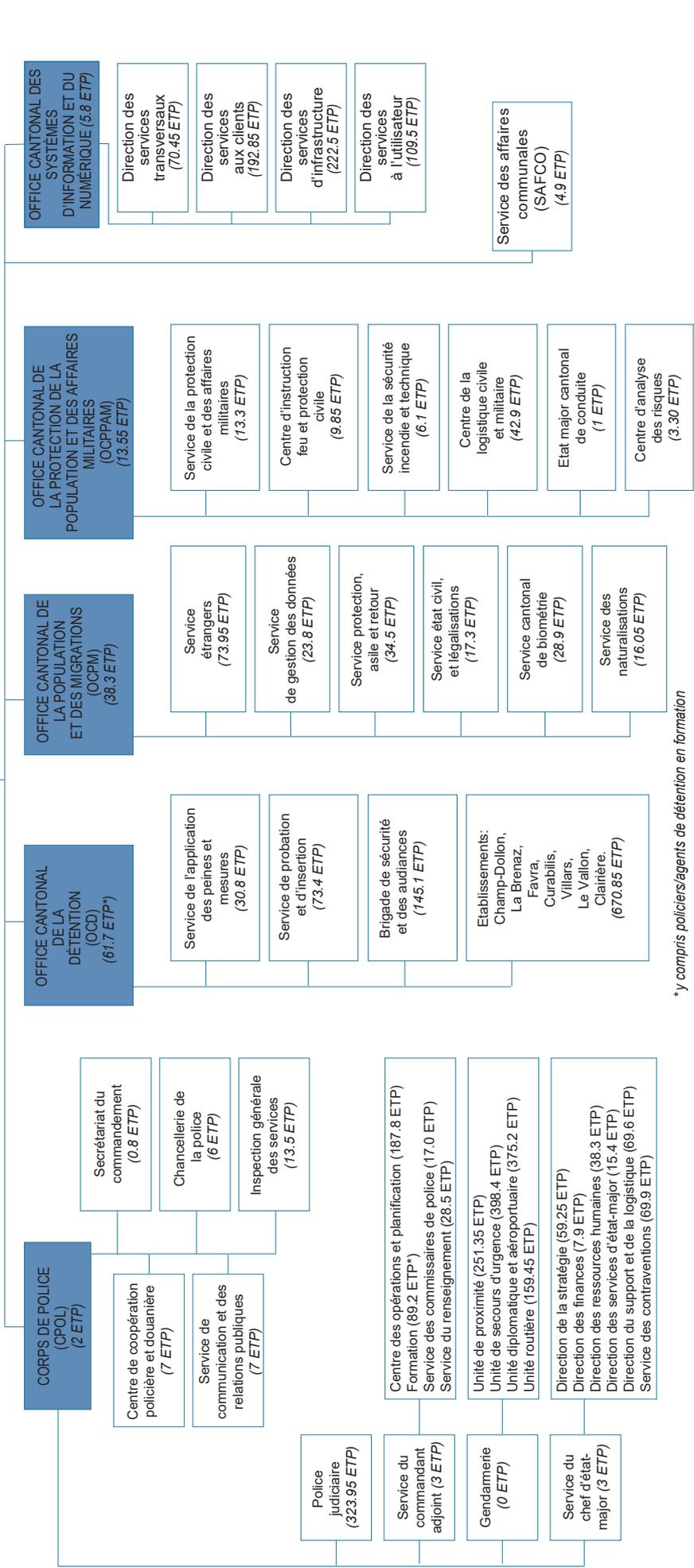
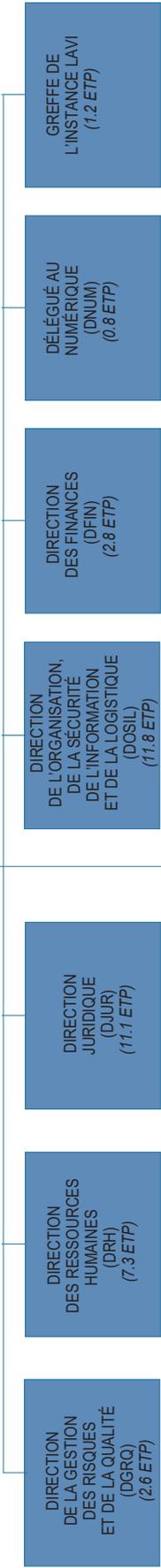


**Organigramme général du département de la cohésion sociale**  
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2022)

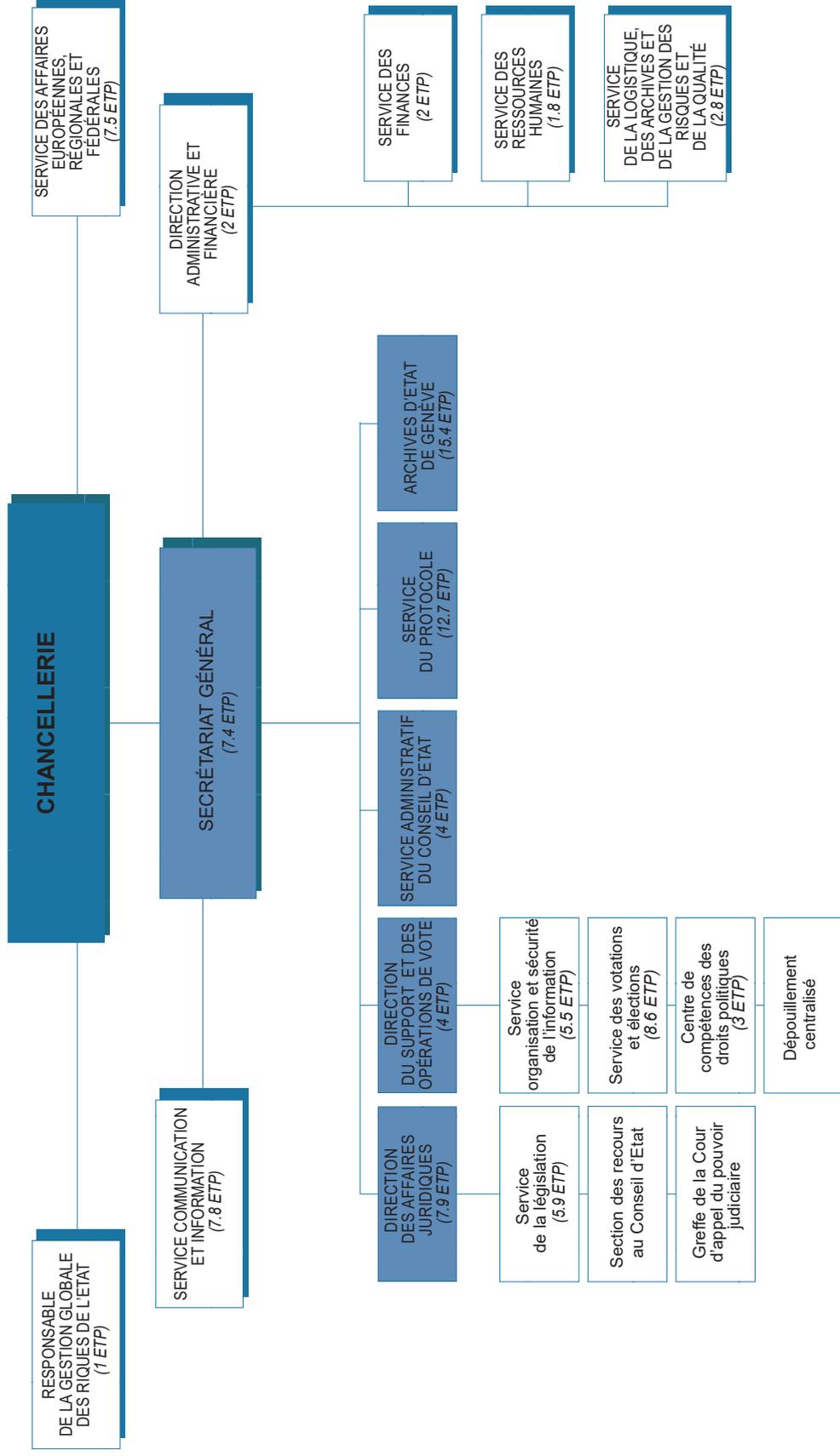


# CONSEILLÈRE D'ÉTAT

## SECRETARIAT GÉNÉRAL (11.60 ETP)



\*y compris policiers/agents de détention en formation



Rattachés administrativement à la Chancellerie d'Etat  
 - Groupe de confiance (8.95 ETP)  
 - Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence (3.3 ETP)  
 - Bureau de médiation administrative (1.8 ETP)